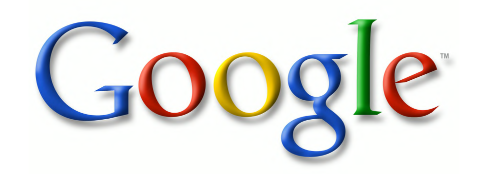


BIBLIOTHÈQUE

DE LA

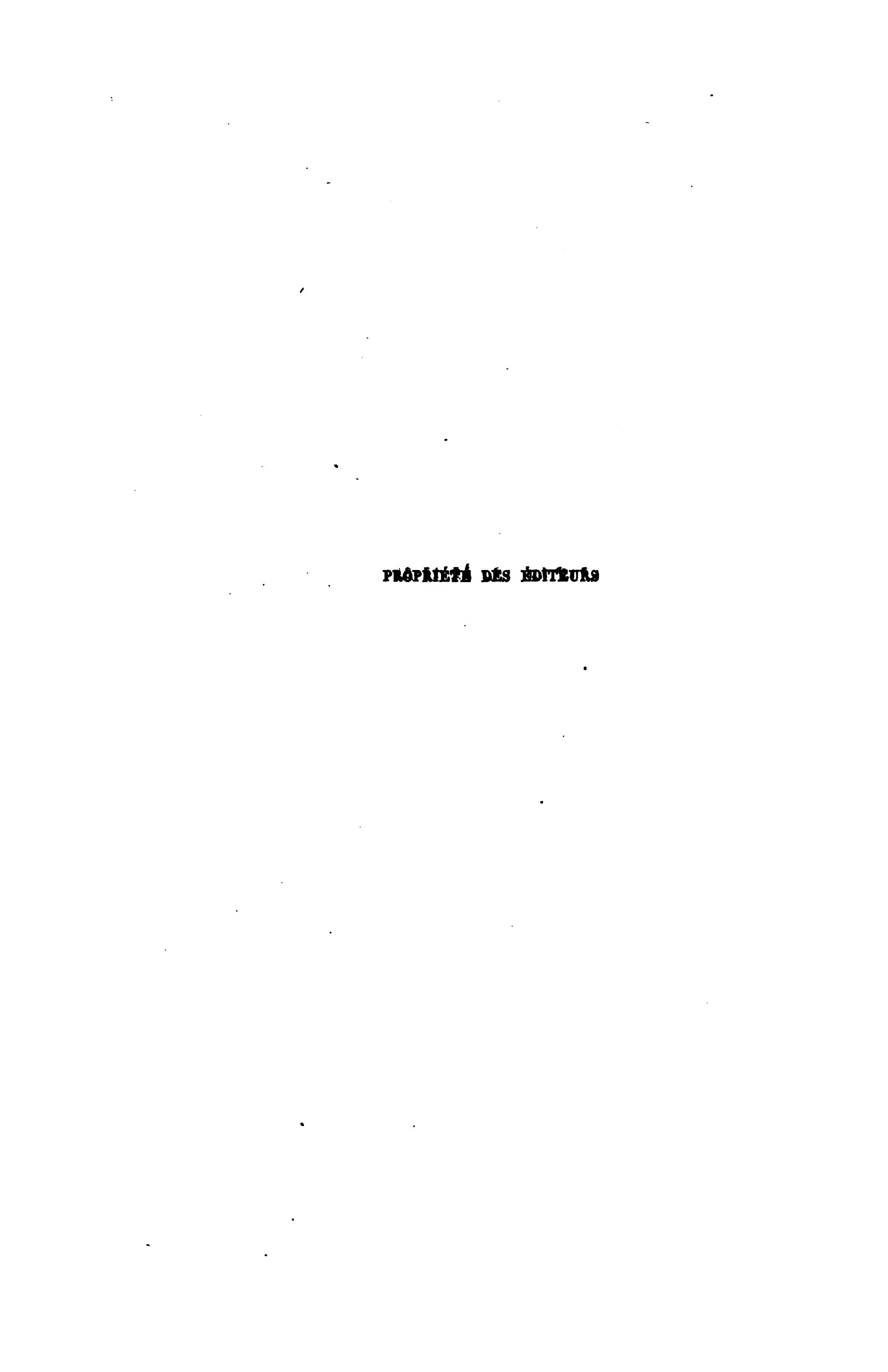
JEUNESSE CHRÉTIENNE

APPROUVÉE

PAR Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

—

3e SÉRIE IN-8e





Il se mit à genoux, se prosterna la face contre terre,
puis il dit à ses bourreaux : « Ma prière est achevée. »

SOUVENIRS ET RÉCITS

D'UN

ANCIEN MISSIONNAIRE

A LA COCHINCHINE ET AU TONG-KING

RECUEILLIS ET PUBLIÉS

PAR J.-J.-E. ROY

NOUVELLE ÉDITION



TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

M DCCC LXIV

J'étais allé chercher dernièrement, pour passer son jour de sortie avec moi, le fils d'un de mes anciens amis, dont je suis le correspondant à Paris depuis qu'il est élève de l'institution dirigée par le vénérable abbé N***.

Au lieu de se montrer, comme d'habitude, empressé de franchir les murs de ce qu'on appelle parfois sa prison, il parut contrarié de me voir arriver de si bonne heure, et, tout en s'apprêtant à me suivre, il m'avoua franchement qu'il aurait autant aimé que je ne vinsse le chercher qu'une heure ou deux plus tard.

« Et d'où te vient, mon cher Adolphe, lui dis-je en riant, cet attrait extraordinaire pour ta pension un jour de sortie? Si tu tiens tant

à y rester, n'en parlons plus; je vais t'y laisser, et m'en retourner seul comme je suis venu.

— Oh! non pas, non pas, reprit vivement Adolphe; ce n'est pas ainsi que je l'entends; je n'aurais voulu retarder mon départ que d'une heure, une heure et demie au plus; mais malgré tout le plaisir que je me promettais, je ne sacrifierai pas aussi facilement un jour de sortie.

— Ah çà! de quoi s'agit-il donc? Peut-être y aurait-il moyen d'arranger les choses.

— Oh! je ne voudrais pas abuser de votre complaisance...; mais... j'y réfléchis, peut-être ne seriez-vous pas fâché vous-même, Monsieur, d'assister à la séance qui va avoir lieu; et dans ce cas, comme vous le dites, tout pourrait s'arranger à merveille.

— Et de quelle séance veux-tu parler?

— Voici ce que c'est : M. l'abbé N***, notre directeur, a reçu ces jours derniers la visite d'un de ses anciens condisciples du séminaire, lequel, après son ordination, était parti pour les missions étrangères. Il est revenu dernié-

rement en France, après un séjour de quinze à vingt ans en Cochinchine, au Tong-king, à Siam, que sais-je? Or M. le directeur l'a engagé à nous raconter l'histoire de ses voyages et des événements qui se sont passés dans ces contrées lointaines; à nous parler des mœurs, des usages, de la manière de vivre des habitants, de l'état de la religion catholique dans ces pays, des travaux et des souffrances de nos missionnaires. Le vénérable Père y a consenti, et deux ou trois fois par semaine il veut bien nous consacrer une heure à deux à nous entretenir sur un sujet aussi intéressant. C'est dans un instant que doit avoir lieu la première séance, et déjà tout le monde, maîtres, sous-maîtres et élèves, est réuni dans la salle des exercices.

— Et moi, répondis-je, je ne demande pas mieux que d'y assister, et je vais de ce pas en demander la permission à M. le directeur. »

Elle me fut accordée sans difficulté, non-seulement pour cette séance, mais pour toutes celles qui suivraient. Je n'ai eu garde de man-

quer à aucune; j'ai recueilli avec soin des notes sur chaque entretien, et c'est le résumé de ces notes que j'offre au public. Heureux si mes lecteurs peuvent y trouver une faible partie de l'intérêt qu'inspiraient aux élèves de l'institution N*** les récits du pieux missionnaire.

SOUVENIRS ET RÉCITS

D'UN

ANCIEN MISSIONNAIRE

A LA COCHINCHINE ET AU TONG-KING

CHAPITRE I

Description de l'empire d'An-nam (Cochinchine et Tong-king). — Situation, aspect, productions du pays, etc.

Mes enfants, mon premier entretien ne sera en quelque sorte qu'une leçon de géographie; car il est important, pour l'intelligence de ce que j'ai à vous raconter, que vous ayez une idée aussi nette que possible de la situation, de l'aspect, du climat, des productions du pays où se sont passés les événements qui seront l'objet de ces récits.

Ceci entendu, maintenant prenez un atlas; ouvrez-le à la carte de l'Asie; voyez au bas de cette carte, dans la partie la plus méridionale, ces deux terres qui s'avancent en pointe vers le sud, à gauche et à droite, ou, pour parler plus catégoriquement, à l'ouest et à l'est du vaste golfe du Bengale. La première est l'Inde proprement dite, appelée aussi l'Hin-

doustan, ou l'Inde en deçà du Gange; l'autre, connue d'abord sous la dénomination d'Inde au delà du Gange, ou de presqu'île orientale de l'Inde, ou d'Inde transgangétique, a reçu des géographes modernes le nom d'Indo-Chine, admis aujourd'hui et généralement préféré aux autres dénominations. C'est le savant géographe Malte-Brun qui a proposé ce nouveau nom, et voici les raisons qu'il en donne : « Comme ces pays ont été quelquefois soumis à l'empire de Chine, et comme la plupart des peuples qui les habitent ressemblent beaucoup aux Chinois, soit par la physionomie, la taille et le teint, soit par les mœurs, la religion et le langage, nous avons pensé qu'il était à propos de désigner cette grande région sous le nom nouveau, mais clair, expressif et sonore, d'Indo-Chine.

Toujours en suivant votre carte, vous voyez que l'Indo-Chine a pour limites : au nord, le Boutan, le Thibet, qui font partie de l'empire de la Chine, et la Chine proprement dite; à l'est, une petite portion de la Chine et la mer de Chine; au sud, cette même mer et les détroits de Malacca et de Sincapour; à l'ouest, la majeure partie du détroit de Malacca, le golfe du Bengale, le Bengale lui-même et partie du Boutan.

L'Indo-Chine présente la figure d'une double péninsule, s'étendant entre le golfe du Bengale et la

mer de Chine, et formant le golfe de Siam et celui de Tong-king. La plus orientale de ces péninsules se termine au cap Cambodje, et ne dépasse guère le 10e degré de latitude nord, tandis que l'autre, à l'ouest, connue sous le nom de presqu'île de Malacca, s'allonge comme un bras immense jusque vers le milieu de la grande île de Sumatra, presque sous la ligne équinoxiale.

La masse continentale qui constitue l'Indo-Chine est peu connue. Elle paraît être sillonnée par cinq chaînes de montagnes que lui envoie l'immense noyau central du Thibet, et qui courent parallèlement au sud en s'inclinant vers l'est. Ces chaînes principales divisent le pays en quatre magnifiques vallées longitudinales, arrosées par quatre grands fleuves : l'Iraouaddy, le plus grand fleuve de l'Indo-Chine, dont le cours est d'environ 280 myriamètres, se jette dans le golfe de Martaban, après avoir traversé une partie de la Chine et de l'empire birman; le Mei-nam ou Mainam, dont le cours est de plus de 120 myriamètres, se jette dans le golfe de Siam; le May-kong ou Maikaoung, appelé aussi Cambodje, traverse le pays de Cambodje et se jette dans la mer de Chine; enfin le Sang-koï, qui arrose le Tong-king et se jette dans le golfe de ce nom.

Les divisions politiques des contrées indo-chinoises ont subi des changements perpétuels, conséquence

des frontières mal définies et des conflits continuels de différents États rivaux pour obtenir la suprématie. Les divisions actuelles sont : 1° l'empire birman ; 2° le royaume de Pégu ou Pégou ; 3° les possessions anglaises de l'Indo-Chine, qui se composent des royaumes d'Assam et d'Arakan, des provinces de Martaban, de Yé, de Tavay et de Tenasserim, cédées aux Anglais par les Birmans, d'une partie de la presqu'île de Malacca et des îles Poulo-Pinang et Sincapour ; 4° le royaume de Siam ; 5° l'empire d'An-nam, comprenant les royaumes de Tong-king, de Laos, de Cochinchine et de Cambodje.

Cette dernière contrée, empire d'An-nam ou empire cochinchinois, nous occupera spécialement.

C'est à un de nos missionnaires, Mgr Jean-Louis Taberd, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de Cochinchine, Cambodje et Ciampa, qu'on doit les renseignements les plus précis qui aient encore vu le jour sur la géographie de l'empire cochinchinois. Le mémoire que ce savant missionnaire a publié à ce sujet est peu connu en France ; mais il est justement apprécié des Anglais, qui l'ont traduit et inséré dans le *Journal de la Société Asiatique du Bengale*, volume VI et VII, année 1838.

Plusieurs géographes, Malte-Brun entre autres, avaient pensé que le nom de Cochinchine était d'origine japonaise (*Cotchin-Djina*), et signifiait *contrée*

á l'ouest de la Chine. Mgr Taberd pense, au contraire, que ce nom est d'origine européenne et a été introduit par les Portugais, qui, trouvant quelque ressemblance entre la côte d'An-nam et celle de Cochin, ont désigné le pays par le nom de *Cochin-China :* le fait est que les naturels, aussi bien que les Chinois, ne le connaissent que sous le nom d'An-nam, qui signifie *paix du Sud,* et que l'on prononce quelquefois Ai-nam ou En-nam.

La division la plus convenable de la Cochinchine proprement dite est celle qui lui assigne trois parties : celle du nord ou haute Cochinchine, celle du centre, et celle du sud ou basse Cochinchine. La première commence à 17° 30' environ de latitude nord, et se compose de trois provinces ou préfectures, appelées Quang-binh, Quang-tru ou Ding-kat et Quang-du'c. Ces trois préfectures forment ce que nous appelons vulgairement la haute Cochinchine ou Hué, d'après le nom de la capitale qui se trouve dans la préfecture de Quang-du'c, appelée aussi quelquefois Phu-xuân, et il y a peu d'années, par un caprice vaniteux du souverain, Phu-thu'a-thiên, c'est-à-dire *province placée sous l'influence directe du ciel.*

La Cochinchine du centre s'étend de 10° 45' à 16° de latitude, et comprend six provinces ou préfectures. La première est Quang-nam ou Phu-cham, qui commence aux montagnes appelées Ai-van, vers le 16e

degré de latitude nord; c'est dans cette province qu'est située la magnifique baie de Touron, appelée Touranne par nos navigateurs, et Hân par les Cochinchinois. Nous aurons occasion plus tard de parler de ce point important, cédé autrefois à la France par des traités, et où s'opère en ce moment une expédition franco-espagnole.

A environ dix-huit kilomètres au sud de cette baie se trouve la ville de Phai-phô (le Fai-fo ou Faï-fou des voyageurs), qui a été pendant longtemps le centre du commerce avec les pays étrangers. Les guerres qui désolèrent le royaume vers la fin du siècle dernier ont porté un coup mortel à la prospérité de cette ville; elle est habitée en partie par des Chinois, qui entretiennent un négoce assez actif avec leurs compatriotes. Le pays est pittoresque et fertile, quoique montueux; les Cochinchinois tirent du sud-ouest des montagnes une cannelle qu'on préfère à celle de Ceylan.

La province voisine est le Quang-ngâi ou Hòa-ngâi, qui a moins de largeur que la précédente, mais qui s'étend des bords de la mer jusqu'aux montagnes habitées par les Moï, la plus terrible des tribus sauvages qui occupaient la grande chaîne des côtes.

Vient ensuite la province de Gui-nhôn, une des plus belles du royaume, où de 1780 à 1793 se trouvait la capitale d'un des usurpateurs connus sous le nom de Tay-sen ou *montagnards de l'Ouest*. Cette

province possède plusieurs bons ports; mais le plus beau et le plus vaste est celui de Cua-già. On voit partout dans cette province des tours en briques à demi ruinées, érigées lorsque le pays appartenait à l'ancien et puissant royaume de Ciampa, passé depuis plus d'un siècle sous la domination des Cochinchinois. Les cocotiers abondent ici; l'huile de coco, les cordages préparés avec ses fibres, la noix d'arec et un peu de soie forment les principales branches de commerce du pays.

La cinquième province de la Cochinchine centrale est celle de Phu-yên; elle est disposée en amphithéâtre, et présente à la vue de beaux champs de riz et des jardins d'aréquiers et de bétel, au milieu desquels sont dispersées les humbles habitations des riches cultivateurs. Cette province fournit les meilleurs chevaux de tout le royaume.

La dernière province du centre est celle de Binh-thuân, où était située la capitale du royaume de Ciampa. L'ancienne population, aujourd'hui considérablement réduite, s'est retirée au pied des montagnes, abandonnant à ses nouveaux maîtres les bords de la mer et les parages sablonneux qu'on appelle le désert de la Cochinchine. Le bois d'ébène est très-commun dans ce pays; mais le bois le plus précieux, et qu'on en retire en assez grande abondance, est le bois d'aigle, dont la première qualité se

vend au poids de l'or. Les Cochinchinois l'appellent ki-nam. Indépendamment de son parfum délicieux, il possède, à ce qu'on assure, des propriétés médicinales puissantes.

La Cochinchine du sud, qui comprend la partie du Cambodje conquise par les Cochinchinois, ne forme qu'une seule province, connue des indigènes, et surtout des Européens, sous le nom de Sài-gôn, et désignée officiellement sous celui de Giâ-dinh. Vu son étendue, elle se divise en huit préfectures, dont je ne crois pas nécessaire de vous donner les noms.

Le Tong-king, qui depuis 1802 a été réuni à la Cochinchine, compte douze provinces et quatorze préfectures, deux de ces provinces, celle de Thanh et celle de Nam, ayant chacune deux préfectures. Le Tong-king était autrefois séparé de la Cochinchine par une muraille, à l'instar de celle qui séparait la Chine de la Tartarie, mais en diminutif, ce qui n'empêchait pas de l'appeler comme celle-ci *la grande muraille.*

Je ne vous donnerai pas les noms cochinchinois de ces provinces et préfectures, noms qu'il serait difficile de retenir, et qui n'ont d'ailleurs aucune importance. Je vous dirai seulement que quatre de ces provinces sont désignées comme provinces est, ouest, nord et sud, par rapport à la ville royale, qui est placée au centre de ces quatre provinces, et qui est appelée Ke-cho ou Ha-nôi. Six autres provinces dé-

pendent administrativement de ces quatre, ce qui fait qu'on les désigne sous le nom des *quatre gouvernements;* les deux provinces restantes sont appelées le *gouvernement extérieur*.

En résumé, l'empire annamite se trouve aujourd'hui divisé en vingt-deux provinces (*xiu'*) et trente et une préfectures (*trân*).

La plus grande longueur de cet empire est évaluée à neuf cents milles géographiques; sa largeur varie de soixante à cent quatre-vingts milles, sa surface atteint à peu près le chiffre de quatre-vingt-dix-huit mille milles carrés.

Le Tong-king se compose en grande partie de terres d'alluvion, peu élevées au-dessus du niveau de la mer. La Cochinchine est très-montueuse, avec des vallées d'une grande étendue, et parfois d'une fertilité remarquable. Le Cambodje cochinchinois présente presque partout le caractère de terrain d'alluvion, très-peu élevé au-dessus du niveau de la mer.

Le Tong-king est appelé Dông-kinh-bac et Dang-ngòai par les Annamites; An-nam-tang-koa, par les Chinois et les Siamois; Tong-king, par les Français. La Cochinchine est appelée par les habitants An-nam-dang-trong, ou *contrée centrale*, ou *intérieure*, par opposition à Dang-ngòai (le Tong-king), qui signifie *contrée extérieure*, et Bac *septentrion*. Le Cam-

bodje enfin est désigné par les Annamites sous le nom de Gia-dinh-phù.

Tous ces pays, en général d'une fertilité remarquable, sont arrosés par un grand nombre de rivières dont nous allons énumérer les principales, en commençant par le nord.

Le Sang-koï, dont j'ai déjà parlé, n'a guère que six cents kilomètres de cours : il prend sa source dans les montagnes du Yun-nam, et se jette dans le golfe de Tong-king par deux embouchures différentes. L'embouchure sud est fréquentée par les navires chinois; l'embouchure nord l'était surtout par les navires européens, quand les Hollandais, les Anglais et les Français commerçaient avec le Tong-king. A dix-huit myriamètres environ de l'embouchure de ce fleuve est située l'ancienne capitale du Tong-king, la plus grande ville de l'empire, Ké-cho (écrit Cachao par plusieurs géographes européens), nommé souvent par les indigènes Buk-than, trois fois grande comme Hué, et peuplée d'environ cent cinquante mille habitants.

Les rivières qui arrosent la Cochinchine proprement dite ont pour la plupart un cours peu considérable. Plusieurs sont cependant navigables pour de petits navires jusqu'à une certaine distance de leur embouchure, comme la rivière de Qui-nhôn et celle de Hué, etc.

Vient ensuite, dans la basse Cochinchine, la rivière de Saï-gôn, dont l'entrée est marquée par le cap Saint-James. C'est peut-être, à tous égards, la plus belle rivière de l'Asie pour les navires européens; car les plus gros navires peuvent la remonter sans pilote jusqu'à onze myriamètres de son embouchure. Elle communique par deux branches avec l'embouchure dite *japonaise* de la grande rivière de Cambodje.

Ce dernier fleuve, appelé, comme nous l'avons dit, May-kong ou Mai-kaoung, est un des plus grands de l'Asie. Il prend sa source dans un lac de la province de Yun-nan, en Chine, et, après un cours d'environ trois cents myriamètres, il se jette dans la mer par trois embouchures principales, connues des navigateurs sous les noms de Rivière de l'Est, Branche centrale et Branche du Nord, ou Embouchure japonaise. Je vous fais grâce des noms cochinchinois ou siamois de ces embouchures.

Le souvenir d'une grande et poétique infortune se rattache à ces embouchures célèbres; en saisissant cette occasion de vous la rappeler en quelques mots, je pourrai faire diversion à l'aridité de nos détails géographiques.

Camoëns, après un séjour de trois ans à Macao, où il avait été exilé par la jalousie du vice-roi de Goa, et où il avait achevé son célèbre poëme des *Lusiades*, commencé en Portugal quelques années auparavant,

ayant appris que son persécuteur avait été remplacé, voulut jouir du fruit de son travail dans la capitale des établissements portugais de l'Inde. Il s'embarqua vers 1560 sur un vaisseau qui retournait à Goa. Il croyait toucher au terme de ses malheurs; il allait revoir ses frères d'armes, il allait jouir au milieu de ses anciens amis d'une fortune glorieusement acquise. Tout cela ne fut qu'un rêve : il avait dépassé les terres de la Cochinchine, et il allait entrer dans le golfe de Siam, lorsqu'une effroyable tempête entraîna le vaisseau à la côte et le brisa. Il se sauva cependant, et sauva le manuscrit des *Lusiades*, en l'élevant au-dessus des eaux, tandis qu'il nageait vers la rive du May-kong... Le poëte a raconté avec une simplicité admirable cet épisode de son voyage, et quand il eut acquis la triste certitude qu'il n'y aurait pour lui ni fortune ni repos, mais qu'il y aurait une lointaine renommée, il adressa à ce beau fleuve, dont les rives lui avaient servi d'asile, quelques vers charmants où il parle de sa gloire tardive et de sa reconnaissance. Voici la traduction de ce passage :

« A travers les plaines de Cambodje coule le « fleuve Mecon (May-kong), proclamé souverain des « eaux... Souvent ses débordements, pareils à ceux « du Nil, fertilisent ses bords et épouvantent les ha- « bitants de ces contrées. Un jour, il recevra sur sa

« rive secourable des chants trempés des ondes de « l'Océan, échappés aux écueils et aux tempêtes, « préservés d'un triste et misérable naufrage, « quand, frappé d'un injuste arrêt, se trouvera jeté « au milieu de privations et de dangers sans nombre « celui dont la lyre sonore aura plus de gloire et de « renommée que de bonheur. » (*Les Lusiades,* chant X, stances 127 et 128.)

Les cours d'eau les plus importants que l'on rencontre après ceux que nous venons de mentionner sont, en contournant la côte :

Le Camao ou Tek-mao (eau noire), qui tombe dans le golfe de Siam, et qui communique avec la grande rivière de Cambodje. Le Tek-mao abonde en poissons ; il arrose un pays riche en plantations de riz, mais infesté par les moustiques.

La rivière de Tek-sia, celle de Kang-kao ou Hatien, celle de Kam-pot, etc., ont toutes leurs embouchures dans le golfe de Siam, et communiquent avec la grande rivière de Cambodje, soit naturellement, soit à l'aide de canaux artificiels.

CHAPITRE II

Climat. — Productions : règne minéral, règne végétal, règne animal. — Espèce humaine : races diverses.

L'empire annamite, quoique placé en entier sous la zone torride, entre le 9e et le 22e degré de latitude nord, éprouve dans son climat des variations qui correspondent à ses trois grandes divisions géographiques, et qu'on peut caractériser de la manière suivante :

CLIMAT.

1° Les saisons, au Cambodje, suivent les mêmes phases qu'au Malabar, au Bengale et à Siam. Les pluies commencent à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin, et durent jusqu'en septembre. Cette saison est marquée par les orages, les tourmentes atmosphériques et l'abaissement de la température. L'autre moitié de l'année est douce et sereine, quoique la chaleur soit souvent considérable.

2° Le climat de la Cochinchine proprement dite est affecté par la position géographique, embrassant sept degrés de latitude (de 11° à 18°), par la constitution géologique du pays, qui est montagneux, baigné par la mer à l'est, et borné à l'ouest par une haute chaîne de montagnes, courant nord et sud, qui intercepte les nuages et intervertit en conséquence l'ordre des saisons. Ainsi la saison sèche prévaut en Cochinchine pendant les mois d'avril à septembre; les pluies commencent avec les derniers jours d'octobre, et se prolongent jusqu'en mars. On voit que c'est le contraire de ce qui a lieu au Cambodje. M. Chaigneau, dont j'aurai souvent occasion de parler, et qui a longtemps résidé à Hué, m'a affirmé que le plus grande chaleur qu'il y eût jamais observée était de 31° Réaumur (environ 39° centigr.), et que l'abaissement de la température n'avait jamais été au-dessous de 11° (ou 13° 75 centigr.); mais le froid paraissait beaucoup plus vif que ne l'aurait fait supposer l'indication thermométrique, ce qui s'expliquait par cette circonstance que les pluies périodiques, tombant à la même époque, rendent le corps humain plus sensible aux variations atmosphériques.

3° Le Tong-king, pays plat du côté de la mer et montagneux vers la frontière chinoise, a les mêmes saisons à peu près que le Cambodje et les

autres contrées de l'Asie postérieure exposées à l'influence de la mousson du sud-ouest, c'est-à-dire que les pluies y commencent en mai et finissent en août. La chaleur de l'été est quelquefois excessive, et le froid en décembre, janvier et février, est très-vif et rendu plus désagréable par d'épais brouillards, assez ordinaires en cette saison de l'année. Une circonstance remarquable, et due au concours de causes encore inconnues, c'est la fréquence des ouragans et des typhons, sur les côtes et dans le golfe de Tong-King. Ces grandes commotions atmosphériques s'observent à de plus rares intervalles et dans des proportions moins effrayantes sur les côtes de la Cochinchine, et surtout au sud du seizième parallèle; au Cambodje elles sont entièrement inconnues.

Au total, le climat moyen de l'empire annamite est généralement bon et salutaire. Les Européens se louent plus particulièrement du climat des provinces d'Hué et de Saï-gôn. Le témoignage de nos compatriotes Vannier et Chaigneau, qui ont résidé pendant plus de trente ans dans le pays, et l'ont parcouru dans diverses directions, et celui de tous nos missionnaires, sont décisifs à cet égard. La constitution robuste et active des indigènes témoigne, en général, de l'influence salutaire des conditions atmosphériques dans lesquelles le pays est placé.

PRODUCTIONS. — *Règne minéral.*

Les terrains de la Cochinchine paraissent être, en général, de formation primitive. Les principales montagnes, du cap Saint-James à Hué, se composent de masses granitiques et de syénite. Quelques-unes des chaînes les moins élevées et quelques collines isolées consistent en quartz, marbre et roches calcaires. Le Cambodje, de formation alluviale, est pauvre en produits métalliques. La Cochinchine proprement dite est aussi dénuée de richesses métolliques que le Cambodje. C'est du Tong-king que la Cochinchine tire ce qui est nécessaire à sa consommation soit en fer, soit en or et en argent. Ce pays est effectivement très-riche en ces divers métaux, dont les mines sont exploitées par des Chinois.

Règne végétal.

Les végétaux utiles des pays annamites sont à peu près les mêmes que ceux qu'on rencontre sous des latitudes semblables dans les autres parties de l'Indo-Chine. Le riz est la culture principale des terres basses, sujettes aux inondations. Dans le domaine du cours inférieur des grandes rivières du Cambodje et du Tong-king, la récolte du riz est aussi régulière qu'elle est abondante. Cette récolte

se fait deux fois chaque année, et le riz ne vaut qu'environ cinq centimes la livre. Il n'en est pas de même dans la Cochinchine proprement dite, dont le sol, généralement pauvre et sablonneux, est naturellement moins favorable à cette culture; aussi la Cochinchine tire-t-elle du Cambodje et du Tong-king une grande partie du grain nécessaire à sa consommation. Les autres plantes alimentaires qui sont cultivées en Cochinchine sur une grande échelle, sont le maïs, la pistache de terre (*arachis hypogœa*) et l'igname (*convolvulus patate*). Le cocotier et l'aréquier sont aussi au nombre des grandes ressources du pays. Le Cambodje et le Tong-king sont particulièrement riches en aréquiers, et le produit de cette espèce de palmiers forme une branche importante de commerce. Les Chinois préfèrent l'arec de Cambodje à tous les autres, et en exportent annuellement des quantités considérables.

Les meilleurs fruits de la Cochinchine sont l'orange, le litchi, l'ananas (surtout l'ananas de la province Doung-naï, par le 10e degré de latitude nord), le mangue, le sherifa, la goyave, etc.

La canne à sucre est très-abondante en Cochinchine, dans le voisinage et au sud de la capitale; elle l'est moins dans le Cambodje, et encore moins dans le Tong-king. La majeure partie du sucre qui en provient, sucre du reste très-mal préparé, est

exporté du port de Faï-fo, près la baie de Touranne, pour la Chine.

La Cochinchine centrale produit du poivre de bonne qualité, mais en trop petite quantité pour qu'il puisse devenir un objet de commerce.

La vraie cannelle (*laurus mirrha* ou *laurus cinnamomum*) est un produit indigène de la Cochinchine centrale. On la trouve dans les districts situés au nord-ouest de Faï-fo, à l'état sauvage, mais surtout cultivée. Il s'en exporte annuellement en Chine de deux cent cinquante à trois cent mille livres anglaises. Elle est beaucoup plus estimée des Chinois que la cannelle de Ceylan. Quelques écorces de choix se vendent, hors de la Cochinchine et en Cochinchine même, à des prix exorbitants.

Le coton ordinaire est cultivé sur une grande échelle et s'exporte en Chine, où il se vend vingt pour cent plus cher que le coton du Bengale.

Le mûrier blanc forme également une branche de culture considérable, surtout au Tong-king et dans la Cochinchine centrale; la soie est fort inférieure à celle de Chine, par suite du défaut de soins dans l'élève des vers à soie et de l'imperfection des procédés de préparation des produits. Cette branche d'industrie serait susceptible d'un très-grand développement.

Le thé de la Cochinchine serait excellent si la récolte en était mieux soignée.

La plante nommée *di-na-xang*, ou l'indigo vert, ferait à elle seule la fortune d'une colonie.

L'empire annamite est assez riche en bois de construction, de charpente et de menuiserie; le Cambodje en est abondamment pourvu. On cite, parmi les plus beaux bois et les plus utiles, le *go* (*nunelca Orientalis* de Loureiro): ce bois est dur, noir, pesant, et susceptible d'un très-beau poli.

Le tabac et le bétel sont cultivés partout. Le tabac se fume généralement sous forme de cigarette. Le bétel (1) se mâche en Cochinchine aves les ingrédients ordinaires.

Règne animal.

La zoologie de la Cochinchine ne diffère pas remarquablement, dans ses traits principaux, de celle des contrées indiennes voisines. Les quadrupèdes les plus communs sont : le chien, ressemblant à celui de Chine, mais plus petit, et dont on mange aussi vo-

(1) Le bétal est une sorte de poivre qu'on mêle avec la pulpe de la noix d'arec, appelée *pinangue* dans le pays. Ce produit, qui est dans l'Inde l'objet d'un immense commerce de consommation, nous intéresse peu en Europe, où il n'est d'aucun usage. Les habitants de ces contrées, des deux sexes et de toute condition, mâchent continuellement le bétel, mêlé soit avec la noix d'arec, soit avec le cachou, comme les marins mâchent le tabac.

lontiers que dans le Céleste Empire; le tigre, aussi grand, aussi fort, aussi féroce qu'au Bengale.

L'éléphant de Cochinchine est un bel animal, semblable en tout point à celui des districts orientaux du Bengale. Les meilleurs viennent du Cambodje, où ils sont fort nombreux et où l'on peut s'en procurer à des prix très-modérés (quarante à cinquantes *quares*, c'est-à-dire de cent vingt à cent cinquante francs environ). La variété blanche, objet d'une si grande vénération à Siam et dans l'empire Birman, paraît être inconnue dans les pays annamites.

Le cheval est de petite race, de chétive apparence et inférieur à tous égards aux chevaux, également de petite taille, de l'archipel Indien. On s'en sert comme monture; mais il n'est d'aucune utilité pour les travaux des champs ou pour la guerre.

Le buffle, dans le Cambodje, est grand et vigoureux; à mesure qu'on l'élève dans le nord il s'abâtardit, et aux environs de Hué, par exemple, sa taille et sa force sont tellement amoindries, qu'il perd beaucoup de sa valeur comme bête de labour. Le bœuf cochinchinois est petit, d'une couleur uniforme, brun, rougeâtre et sans bosse. Sa chair n'est jamais employée comme aliment, celle du buffle non plus. Le lait est abhorré par les indigènes, comme de la plupart des peuples de l'extrême

Orient, fait assez remarquable, et dont je ne sache pas qu'on ait recherché ou indiqué la cause. Le cochon est fort estimé des Cochinchinois; on le trouve partout à l'état sauvage; et l'espèce domestique, très-belle et très-compacte de forme, est l'objet de soins tout particuliers.

La volaille, surtout à Saï-gon, est non-seulement abondante et à bon marché, mais de qualité supérieure. Plusieurs espèces de canards sauvages visitent ces contrées pendant la saison des pluies; ils couvrent alors par milliers les rivières, les lacs, les étangs et les champs de riz. On élève le canard domestique, qui se multiplie au point qu'il n'est pas rare d'en voir des troupes de mille et au delà. L'hirondelle salangane ne construit nulle part ses nids, tant recherchés par les gourmands chinois, en plus grand nombre que dans les îles de la Cochinchine.

Le poisson de toute espèce abonde sur les côtes et dans les rivières, et la pêche emploie un grand nombre de persónnes des deux sexes. On voit chaque matin des barques innombrables sortir des ports, des baies, des moindres criques, et s'avancer jusqu'à plusieurs milles en mer pour se livrer à une pêche fructueuse, et ne rentrer qu'au soir. Outre les poissons, qui font un des principaux aliments des habitants, la mer leur fournit encore diverses espèces de mollusques, surtout les holothuries, appelées par

les Portugais *bichos do mar,* que toutes les nations du sud-est de l'Asie mangent avidement.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les différentes races dont se compose la population de l'empire annamite.

Races diverses.

1° La race annamite proprement dite occupe le Tong-king et la Cochinchine. Les habitants de ces deux contrées parlent le même langage, sont régis par les mêmes lois, soumis aux mêmes usages; cependant les deux pays ont eu pendant des siècles une existence politique distincte, et leurs gouvernements ont été à diverses époques dans un état non-seulement de rivalité, mais d'hostilité acharnée, qui a eu pour résultat de rendre alternativement l'un d'eux tributaire de l'autre. Aujourd'hui le Tong-king est dans la dépendance de la Cochinchine. Je reviendrai sur les principales circonstances et sur le résultat définitif des luttes auxquelles je fais allusion, et j'esquisserai en même temps les caractères les plus saillants de la race annamite.

2° Après elle, la race la plus importante est celle qui occupe le Cambodje. Les Cambodjiens s'appellent dans leur propre langage *Kammer,* en langue siamoise *Kammen,* en cochinchinois *Kao-*

mien. Leur pays se nomme, d'après les autorités chinoises, *Kan-phou-tche* (origine évidente du nom actuel, *Cam-bo-dje*).

Les Cambodjiens parlent un langage différent de celui des peuples voisins; mais dans leur constitution physique, leurs manières, leurs lois, leur religion et l'état de leur civilisation, ils ressemblent plus aux Siamois qu'à aucun autre peuple.

3° Les habitants du Ciampa (*Tsiampa*, *Tchampa*) sont appelés en langue annamite *Loye* ou *Loï*. Le vrai pays de cette race s'étend depuis le cap Saint-James jusqu'à la province de Phu-yèn, et même un peu au delà. Il formait un État monarchique considérable, dont la capitale était située sur la baie de Phan-rye, par environ 11° 19' nord; mais ce pays ayant été subjugué, il y a un peu plus d'un siècle, par les Cochinchinois, la race annamite occupe les côtes et l'intérieur du pays jusqu'aux montagnes, où les premiers possesseurs du sol se sont réfugiés, et d'où ces Loye ou Loï, imparfaitement soumis et impatients du joug qui pèse sur eux, viennent souvent attaquer les envahisseurs.

En conséquence, les Cochinchinois ont établi sur les montagnes et les passes principales un grand nombre de forteresses, construites pour la plupart dans le style européen, et probablement sur les

plans de ces ingénieurs français qui ont si longtemps résidé dans ce royaume.

4° Une autre race, les *Moïs*, habite aujourd'hui une bande montagneuse de près de cinq cents kilomètres de long, du nord au sud, sur une largeur de cent environ, entre le 10e et le 16e degré de latitude nord. C'est une nation peu connue, à demi sauvage, avec laquelle nos missionnaires n'ont eu encore que peu de relations, et que nous ferons connaître toutefois quand l'occasion s'en présentera.

5° Enfin une faible portion de la population de l'empire annamite se compose d'étrangers qui s'y sont installés à diverses époques, et qui se divisent en trois branches d'une importance inégale.

Ce sont d'abord des Portugais de race mélangée, qui, ayant été expulsés de Malacca, sont venus s'établir dans ces contrées vers le milieu du XVIIe siècle. On rencontre presque partout de leurs descendants, mais qu'il est assez difficile aujourd'hui de distinguer de ceux des indigènes qui ont embrassé le christianisme.

Les Chinois sont les plus nombreux parmi les étrangers, mais beaucoup moins nombreux cependant, en proportion, qu'ils ne le sont dans le royaume de Siam et sur certains points de l'Archipel. On évalue à environ quarante mille la totalité des Chinois établis dans l'empire ; mais la plus grande

partie, c'est-à-dire de vingt à trente mille, sont fixés au Tong-king.

Sur la côte est du golfe de Siam, entre le 11ᵉ et le 12ᵉ degré de latitude nord, se trouvent aussi quatre à cinq mille Malais, dont les résidences principales sont Pong-som et Kam-pot. Ils professent la religion mahométane, et parlent un langage mélangé de malais et de tsiampa, avec quelques mots cambodjiens. Ils sont en trop petit nombre pour avoir aucune influence politique. Ils entretiennent un commerce assez actif avec les petits pays voisins, et se servent d'embarcations de forme élégante et bien installées, qui faisaient l'admiration du navigateur Dampier, il y a cent quatre-vingts ans, et qui se distinguent encore aujourd'hui par les mêmes qualités.

CHAPITRE III

Histoire de l'empire annamite. — Gouvernement. — Armée. — Législation. — Physionomie et caractère du peuple; industrie, commerce, mœurs; habitations, mobilier. — Architecture navale. — Langue. — Religion.

Maintenant, mes enfants, que nous connaissons un peu les contrées de l'empire annamite, leur climat, leurs productions et les diverses races qui les habitent, je vais vous dire quelques mots de l'histoire de ces peuples, de leur religion, de leur caractère et de leurs mœurs, me réservant de vous donner sur tous ces points des détails plus circonstanciés à mesure que mes récits le comporteront.

L'An-nam paraît avoir été conquis par la Chine deux cent quatorze ans avant l'ère chrétienne. A dater de cette époque, des colonies chinoises s'établirent dans le pays et y introduisirent le langage, les lois et les coutumes du Céleste Empire. Toutefois la domination chinoise ne put se maintenir longtemps dans sa nouvelle conquête. En l'an 263 de notre ère, la Cochinchine recouvra son indépendance, mais à la condition

de payer tribut à la Chine. Eu 1280, les souverains tartares de cet empire essayèrent d'établir de nouveau leur domination directe sur les pays annamites, mais ne purent y réussir. En 1406, les Chinois, profitant des troubles intérieurs du Tong-king, envahirent ce royaume, qu'ils évacuèrent en 1428, se contentant de l'engagement pris par les Tongkinois de se reconnaître vassaux de la Chine. En 1471, le Tong-king se rendit entièrement maître de la Cochinchine. En 1540, une nouvelle révolution au Tong-king amena l'intervention chinoise, dont le résultat fut de placer le Tong-king dans la dépendance de la Chine, à laquelle il dut payer tribut tous les trois ans. En 1553, la Cochinchine, gouvernée par un prince d'origine tongkinoise, secoua le joug du Tong-king; et après une lutte rarement interrompue pendant près de trois siècles, et dont nous indiquerons bientôt les événements les plus saillants, le Tong-king passa définitivement, en 1802, sous la domination Cochinchinoise.

L'évêque d'Isauropolis Mgr Tabert, dont le témoignage nous semble décisif en ce qui touche l'histoire de ces pays depuis le XVIe siècle, résume comme il suit les faits principaux qu'il est indispensable de connaître pour établir dans l'ordre chronologique la marche des événements.

A la fin du XVe siècle, le roi de Tong-king s'empara

de quelques provinces voisines de ses États, et qui dépendaient du royaume de Ciampa. Dans le cours du XVIe siècle, une famille tongkinoise, celle des Nguyen, ayant rendu de grands services au roi, fut élevée, dans la personne de son chef, et à titre héréditaire, à la dignité de *chùa*, ou lieutenant du royaume, le roi se réservant la dignité de *vua*, c'est-à-dire roi ou souverain; et le gouvernement des deux provinces enlevées au roi de Ciampa constitua l'apanage de cette famille princière des Nguyen. En 1553, cette famille se déclara indépendante; mais elle ne prit le titre et les insignes royaux qu'à dater de 1570. Ce fut là l'origine du royaume de Cochinchine, ou plus exactement d'An-nam, qui signifie *paix méridionale*.

Depuis la constitution de ce royaume d'An-nam jusqu'à nos jours, on a compté onze souverains; le roi régnant est le douzième. Voici les noms de ces rois et la durée de leurs règnes:

TIÊN VU'O'NG. . .	de 1570 à 1614,	soit	44 ans.
SAI VU'O'NG. . . .	1614 - 1635	—	21
THU'O'NG VU'O'NG. . .	1635 - 1649	—	14
HIÊN VU'O'NG. . . .	1649 - 1668	—	19
NGAI VU'O'NG	1668 - 1692	—	24
MINH VU'O'NG. . . .	1692 - 1724	—	32
NINH VU'O'NG. . . .	1724 - 1737	—	13

Vo vu'o'ng.	1737 - 1765	—	28
Huê vu'o'ng.	1765 - 1777	—	12

A cette époque, il y eut un interrègne de deux ans, pendant lesquels les Tongkinois, appelés par un parti de mécontents ayant à leur tête les trois frères Tay-son, occupèrent la partie septentrionale de la Cochinchine. Les frères Tay-son, dont la révolte avait éclaté en 1774, s'emparent de la personne du roi légitime en 1777, et le mettent à mort. Son fils aîné cherche à ressaisir la couronne, est défait par les rebelles et mis à mort à son tour. La reine mère s'échappe avec son second fils, Nguyen-chung (depuis Gia-long). Les frères Tay-son gouvernent la Cochinchine jusqu'en 1801.

Gia-long (auparavant Nguyen-chung), roi légitime, mais nominal depuis 1777 jusqu'en 1801, parvient à reconquérir son royaume, et réunit le Tongking et le Cambodje à ses États. Il meurt en 1820, après un règne effectif de dix-neuf ans. Il a pour successeur son fils

Minh-mang, qui règne de 1820 à 1842, soit 22 ans.

Thiou-tri,	—	1842 - 1847	—	5 —
Tu-duc,	—	1847, emp. actuellement régnant.		

Nous bornerons à ce court résumé ce que nous avons à dire de l'histoire de la Cochinchine et du

Tong-king. Une seule époque nous offre de l'intérêt, parce qu'un de nos compatriotes missionnaires, l'évêque d'Adran, y joue un rôle important, et que par son entremise des relations ont été établies entre le gouvernement français et celui de Cochinchine, et qu'il est intervenu des traités dont nous demandons aujourd'hui l'exécution. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous parlerons de l'établissement de la religion chrétienne dans ces contrées, et des vicaires apostoliques qui ont gouverné l'Église catholique annamite depuis son origine jusqu'à nos jours.

Gouvernement.

En théorie comme en pratique, le gouvernement de l'empire d'An-nam est fondé sur le despotisme pur, ainsi que le sont du reste tous les gouvenements de l'Orient. Cependant, comme le gouvenement chinois, qu'il imite en plus d'un point, il affecte de se montrer patriarcal et paternel. Tout l'empire doit être administré comme une famille, mais le bambou est le principal moyen employé à cet effet : l'antiquité des coutumes et la peur des insurrections sont les seuls freins qui arrêtent un peu le souverain.

Il n'y a de noblesse que celle que confèrent les fonctions. Elle tire du prince toute son autorité, pour le bien comme pour le mal. Elle se compose d'officiers civils et militaires, divisés en dix classes, comme en Chine

les mandarins. Les deux premières forment la conseil du roi. En somme, il n'existe que deux classes de sujets : le peuple et les mandarins. Le fils de chaque mandarin est en noblesse inférieur d'un degré à son père; et si les pères viennent à déchoir, les fils rentrent dans le peuple, à moins qu'ils ne méritent de nouveau un rang élevé par leurs services. Sous le gouvernement actuel, les grands mandarins, ceux qu'on appelle *les cinq colonnes de l'empire,* sont presque tous sortis des derniers rangs de la milice.

Chaque province a son mandarin militaire pour gouverneur et deux gouverneurs civils, tous trois tenus d'agir en commun. Chaque province se divise encore en trois départements (*huyen*); chacun de ces *huyen* se partage à son tour en quatre districts (*fu* ou *fou*), et chaque *fou* en un certain nombre de villages dont les magistrats, élus par les paysans, sont chargés de la levée des impôts. Toute l'administration est présidée par un conseil d'État composé de six ministres.

Armée.

Une garde royale de trente mille hommes constitue la puissance militaire de l'État. Elle réside toujours dans le voisinage du monarque. Cette armée se compose de quarante régiments de six cents hommes; elle forme cinq colonnes de quatre mille huit cents

hommes, avec leurs officiers, leurs éléphants et leurs trains d'équipages. Il y a huit cents éléphants appartenant à l'armée, et sur ce nombre cent trente stationnent toujours dans la capitale.

En sus de ces troupes, il y a environ cinq légions, chacune de cinq régiments, et des milices provinciales dont le nombre varie beaucoup. Il n'y a point de cavalerie; elle ne saurait convenir à un pays de montagnes et de côtes. On emploie aux travaux publics une grande partie de ces troupes. La marine est organisée absolument de la même manière que l'infanterie; elle stationne seulement dans les ports. Tous ces soldats reçoivent leur paie en argent et en riz; ils sont vêtus légèrement et armés d'un mousquet. Ils sont de petite taille, mais robustes, actifs, endurcis aux fatigues, faciles à instruire et obéissants.

L'armée a conservé une partie de l'organisation et de la discipline établies par les officiers français qui s'étaient attachés au service de l'empereur Gia-long. C'est aussi à ces officiers qu'on doit les perfectionnements apportés à l'artillerie et à la construction des principales forteresses de l'empire.

Législation.

Les lois sont les mêmes qu'en Chine, mais plus mal exécutées et avec infiniment plus d'arbitraire. La bastonnade est, dans une multitude de cas, le seul

moyen de répression, et l'on y revient partout et toujours. Les parents en usent avec leurs enfants, les maris avec leurs femmes, les officiers avec leurs soldats, les généraux avec leurs officiers.

Physionomie et caractère du peuple; industrie.

Les Cochinchinois sont de petite taille (1 mètre 536 millimètres ou environ 4 pieds 8 à 9 pouces, en moyenne). La tête est remarquablement ronde, ainsi que le contour de la face; le front petit, le bas du visage large, les yeux petits, bruns et ronds; la paupière beaucoup moins bridée que dans la race chinoise, ce qui donne au regard et à la physionomie un air de vivacité qu'on ne rencontre pas chez les Chinois. Le nez est petit, mais bien formé; la bouche très-grande, les lèvres proéminentes, mais non épaisses. La face a une expression d'intelligence, de bonne humeur et de franchise qui distingue éminemment le Cochinchinois du Chinois, du Siamois et du Malais. Le Cochinchinois a les che veux longs, noirs et rudes; il les relève sur la tête et les enveloppe d'une espèce de turban noir, ou les y attache en nœud : c'est l'ancienne manière dont les Chinois portaient leurs cheveux, jusqu'à ce que les Tartares, qui conquirent le pays, les eurent forcés à se soumettre à l'ignominie d'avoir la tête entièrement rasée, excepté une touffe de cheveux par derrière.

Le teint des hommes est olivâtre ; celui des femmes se distingue par une blancheur relative, et peut être comparé au teint de la généralité des Européens méridionaux.

C'est un peuple doux, naturellement inoffensif et facile à gouverner. Les basses classes se font remarquer par leur gaieté habituelle. Ils bavardent et rient à tout propos comme des enfants ; en sorte qu'on pourrait penser au premier coup d'œil qu'ils vivent sous le plus doux et le plus paternel des gouvernements, au lieu d'être réduits, comme ils le sont en effet, à végéter en esclaves sous le despotisme le plus absolu.

Les personnes d'un rang supérieur sont vêtues de soie. Elles ont dans leurs manières toute la politesse chinoise. L'habit commun aux deux sexes consiste dans de larges robes avec de grandes manches, des tuniques et des caleçons de coton. Les hommes du peuple se couvrent la tête d'une sorte de turban, et ne se servent ni de souliers ni de pantoufles.

Leurs plus belles maisons n'ont jamais qu'un étage; elles sont en bois ou en briques séchées au soleil. Les murailles de leur ville sont construites avec des matériaux légers et très-imparfaits; aussi tombent-elles bientôt en ruine, et disparaissent-elles sous une forte et rapide végétation d'arbustes. Les maisons ou plutôt les chaumières des gens du peuple sont cons-

truites en bambou et couvertes de roseaux et de paille de riz; elles sont assez bien closes pour mettre les habitants à l'abri tantôt de la chaleur du soleil, tantôt des grandes pluies.

Les habitants ont peu de meubles, et d'une construction grossière. Les nattes qui couvrent le plancher sont tressées très-ingénieusement, en différentes couleurs; mais l'art de faire des nattes est si commun dans toutes les nations d'Orient, que les plus belles y sont peu appréciées, même chez les gens du pays. Un fourneau de terre, un pot de fer pour faire cuire le riz, un ustensile qui leur sert à faire cuire leurs légumes dans l'huile, enfin quelques coupes de porcelaine : voilà toute leur batterie de cuisine. Leur vaisselle de cuivre fondu égale en qualité celle de la Chine; mais leur poterie de terre est très-inférieure. Ils paraissent savoir bien travailler les métaux. La plupart des poignées d'épées de leurs officiers sont d'argent, et passablement finies, et leurs ouvrages en filigrane valent ceux de la Chine. Cette nation ne manque pas d'intelligence, et il est certain que, si elle était encouragée, elle ferait dans les arts et les métiers de rapides progrès.

Architecture navale.

Une branche particulière des arts dans laquelle la Cochinchine excelle, c'est l'architecture navale;

mais ils y ont été singulièrement favorisés par la qualité et la grandeur de leurs bois de construction. Leurs galiotes de plaisance sont des bâtiments d'une beauté remarquable, la coque a de vingt à vingt-cinq mètres de longueur, et quelquefois il n'entre dans sa construction que cinq planches, qui toutes s'étendent d'une extrémité à l'autre, assemblées à mortaises et à chevilles de bois, et tenues fermement par des cordes de fibres de bambous, sans aucune espèce de côtes ou de couples. L'avant et l'arrière sont très-élevés et décorés de figures monstrueuses de dragons et de serpents, d'une sculpture assez curieuse, ornées de peintures et de dorures. Un grand nombre de mâts et de perches sont chargés de flammes et de banderoles. Des touffes de queue de vache teintes en rouge, des lanternes, des parasols, et d'autres décorations suspendues à des bâtons des deux côtés de la galiote, annoncent le rang de ceux qui la montent; et comme ceux-ci se tiennent toujours sur l'avant, et qu'il serait incivil que les rameurs tournassent le dos (car les usages de ces peuples, comme ceux des Chinois, diffèrent presque totalement de ceux des autres parties du monde), les rameurs tournent le visage à l'avant du bâtiment, et poussent les rames devant eux, au lieu de les tirer par derrière, comme on fait dans tout l'Occident; mais ils exécutent cette manœuvre au son d'un chant animé

qui imprime à leurs rames un mouvement régulier et cadencé. La forme de leurs voiles est admirable pour prendre le vent au plus près. Cette forme est celle d'un éventail qui s'ouvre et se ferme à volonté.

Langue.

La langue cochinchinoise est monosyllabique, comme celle des Chinois, et quoiqu'elle soit un dialecte de celle-ci, elle n'est pas entendue en Chine; mais l'écriture est la même, et comme les caractères représentent des idées et non des sons, ils sont compris également dans les deux pays, à peu près comme nos noms de nombre, différents dans toutes les langues de l'Europe, sont néanmoins toujours représentés par les mêmes chiffres (1).

(1) Nous profitons de cette occasion pour faire observer à nos lecteurs que les missionnaires européens se servent des caractères latins pour écrire les langues orientales, mais cette écriture ne peut donner une juste idée de la manière dont on doit prononcer, et voici pourquoi:

1° Il y a dans ces langues des sons particuliers qui ne sont point en usage dans nos langues, et nos alphabets ne contiennent aucun signe pour les représenter. Il a donc fallu, pour les exprimer, adopter des signes de convention. Pour cela, on emploie celle de nos vingt-quatre lettres qui exprime le son le plus approchant de celui qu'on veut rendre, tantôt en y joignant quelque accent ou quelque trait qui marque que le son de cette lettre doit être modifié, tantôt sans y rien ajouter; ce qui a lieu lorsque le son de cette lettre dans nos langues manque dans le cochinchinois ou le tongkinois. Ainsi, dans le système d'orthographe adopté par les missionnaires du Tong-king et de la Cochinchine, on emploie la lettre *a* surmontée d'un accent circonflexe (*â*) pour exprimer un son qui n'est celui d'aucune de nos voyelles; on ajoute aux lettres *o* et *u* une

Religion.

Le peuple, comme en Chine, suit la religion de Bouddha ou de Fo; mais ce culte est mêlé d'une foule de pratiques superstitieuses et absurdes; les classes inférieures adorent les bons et les mauvais génies

petite virgule, placée à droite dans le haut, en forme d'apostrophe (comme dans le nom *Thu'o'ng wu'o'ng*, ci-dessus) pour exprimer deux autres sons que nous n'avons point dans nos langues.

2° Les différents peuples qui se servent des caractères latins ne prononcent pas les mêmes lettres d'une manière uniforme. Ainsi la même lettre ne représente pas toujours à un Anglais, à un Italien, à un Espagnol, le même son qu'à un Français. Les mêmes mots tongkinois ou cochinchinois, écrits en lettres latines, seront donc prononcés différemment par des hommes de diverses nations. Les auteurs du système en usage parmi les missionnaires pour écrire le tongkinois et le cochinchinois sont, à ce qu'il paraît, les jésuites portugais, premiers missionnaires de ces contrées. Les missionnaires des autres nations n'ont point changé ce système pour l'adapter à la prononciation usitée dans leurs pays respectifs. S'il a été fait plus tard quelques changements dans cette orthographe, ils n'ont eu pour objet que d'y établir plus d'uniformité. Ainsi les missionnaires, de quelque nation qu'ils soient, écrivent le tongkinois de la même manière, et se comportent, pour la prononciation des mots tongkinois écrits en lettres latines, comme un Anglais qui lit du français, ou un Français qui lit de l'italien; il prononce plusieurs lettres autrement qu'il ne fait dans sa langue naturelle.

3° Comme dans la langue chinoise et dans toutes les langues qui en dérivent, où tous les mots sont d'une seule syllabe, un même mot, prononcé avec différentes inflexions de voix, a des sons différents, il faut ajouter aux lettres certains signes qui déterminent avec quelle inflexion de voix il faut prononcer chaque mot. Ces signes, joints aux accents, font que la manière d'écrire ces langues avec des caractères latins est nécessairement très-compliquée.

De ces observations il résulte que ce serait une tâche trop pénible d'exprimer tous les noms tongkinois et cochinchinois qui se rencontrent fréquemment dans cet ouvrage, avec tous les accents et les signes qu'on ajoute aux lettres de notre alphabet pour les écrire; cela ne serait pas

comme en Chine, leur offrent des sacrifices et brûlent des papiers dorés en leur honneur. Chaque ville, chaque village, chaque famille, et même chaque individu se choisit un génie particulier, objet de ses hommages. C'est quelquefois un animal, un serpent, ou même un être inanimé, tel qu'une pierre ou un morceau de bois. C'est une véritable idolâtrie. Les mandarins étudient les livres de Confucius, et prétendent baser le système de leur conduite morale sur les préceptes de ce philosophe; le fait est que ces préceptes sont fort peu respectés, et que dans l'empire d'An-nam, comme dans l'empire du Milieu, les grands se livrent sans aucune retenue à la plus grande immoralité. C'est pourquoi dans l'un et l'autre pays ils redoutent l'introduction d'une religion qui mettrait un frein à leurs passions déréglées, et c'est une des principales causes qui ont empêché jusqu'ici les progrès du christianisme dans ces contrées.

d'ailleurs d'une grande utilité aux lecteurs qui ignorent la langue annamite. Nous conserverons seulement ceux de ces signes qui sont en usage dans le français. Nous écrirons, du reste, tous les noms tongkinois d'après l'orthographe adoptée par les missionnaires, sans changer celles des lettres qui, dans cette orthographe, se prononcent autrement qu'en français, parce qu'il importe peu aux lecteurs de les lire selon leur véritable prononciation.

CHAPITRE IV

Établissement de la religion catholique en Cochinchine et au Tong-king. — Progrès de la religion dans ces contrées au XVIIe siècle. — Fondation des vicariats apostoliques au Tong-king et à la Cochinchine. — Origine du séminaire des Missions étrangères fondé à Paris en 1663. — Succession des vicaires apostoliques du Tong-king et de la Cochinchine depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Dans les premières années du XVIe siècle, ou même sur la fin du XVe, des religieux franciscains, augustins et dominicains avaient pénétré dans la Cochinchine pour y prêcher l'Évangile ; mais, par des causes qui nous sont restées inconnues, ils avaient successivement quitté ce pays, lorsqu'en 1614 deux jésuites, l'un Portugais, l'autre Italien, forcés d'abandonner le Japon alors en proie à une persécution terrible, abordèrent dans le royaume de Cochinchine. Ils furent d'abord bien accueillis du roi et des mandarins ; ils commençaient à prêcher l'Évangile et à faire des prosélytes, lorsque des bonzes s'élevèrent contre eux et les accusèrent d'être les auteurs d'une sécheresse extraordinaire qui désolait le pays. Le roi se trouva forcé de les renvoyer. L'un d'eux, le

Père Jacques Carvalho, Portugais, retourna au Japon, où il subit le martyre. L'autre, le Père François, ne quitta point la Cochinchine, et se tint caché dans une province sous la protection du gouverneur, qui, regardant son bannissement comme injuste, lui offrit un asile, jusqu'à ce que la fureur de ses ennemis fût apaisée. Plusieurs autres jésuites vinrent rejoindre le Père François dans son exil, et apprirent avec lui la langue du pays.

Enfin, le calme s'étant rétabli, les missionnaires quittèrent leur retraite, et vinrent s'établir dans une maison qu'ils avaient achetée à Caciam, où résidait la cour. Ils prêchèrent alors ouvertement l'Évangile, et convertirent plusieurs bonzes et quelques mandarins. Le nombre des prosélytes alla toujours en s'augmentant, de sorte qu'en 1629 il se montait à plus de quinze mille.

La même année, le roi (c'était Sai-vu'o'ng) bannit de nouveau les missionnaires catholiques avec une grande rigueur. Ils se virent contraints d'abandonner quatre maisons qu'ils avaient fondées à Touranne, à Faï-fo, à Caciam et Pullocambi (1), et de plus vingt églises en divers endroits de la Cochinchine. Ces missionnaires étaient au nombre de huit;

(1) Nous ne retrouvons pas les noms de ces deux dernières localités dans les relations modernes, soit que ces noms aient changé, comme cela arrive fréquemment, soit que ces villes ou bourgades n'existent plus.

six quittèrent le pays, les deux autres y restèrent pour soutenir la foi des nouveaux chrétiens. Deux ou trois autres vinrent les rejoindre, et leur présence, sans être autorisée, fut au moins tolérée par le roi Sai-vu'o'ng. Mais à sa mort, arrivée en 1635, son fils Tu'o'ng-vu'o'ng, qui lui succéda, se montra plus cruel que son père envers les chrétiens, et il força tous les missionnaires à sortir de son royaume.

A partir de cette époque, et pendant plusieurs années, les missionnaires ne résidèrent plus en Cochinchine; mais ils y venaient continuellement avec les vaisseaux portugais de Macao, qui trafiquaient avec ce pays, et tandis que les marins s'occupaient des affaires de leur commerce, les bons Pères visitaient les chrétiens, les consolaient, les encourageaient, et, selon l'expression de l'auteur de la relation que nous avons sous les yeux, « faisaient « entrer de nouvelles ouailles au bercail de l'É- « glise (1). »

Quant au Tong-king, voici comment la relation dont nous venons de parler raconte l'introduction de la religion catholique dans ce royaume: « A l'occasion « d'une galiote de quelques marchands portugais, « qui partit de Macao, l'an 1626, pour le Tunquin,

(1) *Relation de la province du Japon, Cochinchine et Tunquin,* écrite en portugais par le Père François Cardin, de la Compagnie de Jésus, traduite en français. — Paris, 1646.

« le Père Hierosme Diaz, visiteur de la province du « Japon, et vice-provincial de la Chine, y envoya le « père Baltimolti, natif de Pistoie en Italie, et le « frère Julien Piani, Japonais, afin qu'ils pussent « faire quelque fruit avec les Tunquinois. Il aborda « heureusement à la cour, où le roi le reçut avec « toute la douceur et la bienveillance possible, le « requérant qu'il demeurât en son royaume, et l'as- « surant qu'il lui permettrait d'enseigner sa loi à ses « sujets; mais le Père n'y étant envoyé que pour « connaître les mœurs et coutumes du pays, et puis « s'en retourner à Macao, pour informer le Père vi- « siteur, afin que si le peuple et le roi étaient bien « disposés on y pût envoyer des ouvriers pour y « planter l'étendard de l'Évangile, il se contenta de « donner parole au roi qu'il retournerait bientôt, « si le Père visiteur le lui voulait permettre, ou au « moins qu'il y enverrait un autre à sa place, « comme il fit. »

On pense bien qu'un accueil aussi gracieux ne devait pas être dédaigné; aussi, dès l'année suivante, le Père André Palmier, nouveau visiteur, envoya au Tong-king le Père Pierre Marquet, Portugais, et le Père Alexandre de Rhodes, d'Avignon; ce dernier, ayant demeuré quelques années à la Cochinchine, savait fort bien la langue du pays.

Je n'entrerai pas dans les détails des travaux de

ces premiers missionnaires, travaux qui du reste peuvent se résumer en chiffres de la manière suivante :

Arrivés au Tong-king en 1627, en 1631 ils avaient baptisé 5,727 personnes; en 1633, 9,727; en 1634, 9,874; en 1635, 8,176; en 1636, 7,121; en 1637, 9,707; en 1638, 9,076; en 1639, 12,234; en 1640, 10,570. De sorte que, dit l'auteur de la relation, « en « 1641, tous les baptisés montaient au nombre de « cent et huit mille, joint que pendant ces années-là « on avait bâti jusqu'à deux cent trente-cinq églises « en divers endroits. Ce sont là véritablement de « grands fruits, ajoute le narrateur, vu le petit « nombre des ouvriers qui ont été envoyés pour « les recueillir : chacun d'eux a douze à quinze « mille âmes à gouverner pour sa part, et mériterait « bien d'être assisté de plusieurs compagnons, etc. »

Ce vœu de l'auteur de la relation ne tarda pas à s'accomplir.

Vers 1650, le Père de Rhodes, dont nous venons de parler, après vingt-cinq ans de travaux apostoliques dans le Tong-king et la Cochinchine, revint à Rome pour les affaires de ces églises naissantes.

Affligé de l'état déplorable où le défaut de ministres formés dans le pays même avait réduit l'Église du Japon, et craignant le même sort pour celles à la fondation desquelles il avait coopéré avec tant de

zèle, il proposa au Saint-Siége de travailler à former dans l'Orient un clergé indigène. Les souverains pontifes, de leur côté, en avaient déjà conçu la pensée et exprimé le désir. Le pape Innocent IX applaudit à la proposition du Père de Rhodes, et voulut le sacrer lui-même comme premier évêque du Tong-king; mais l'humble religieux refusa constamment cette dignité, et l'on ne put jamais vaincre sa résistance à cet égard. Chargé par le souverain Pontife de chercher des sujets d'un mérite distingué qui fussent dignes de l'épiscopat, capables de former un clergé indigène dans les contrées de l'Orient, et remplis du courage et du dévouement nécessaires pour une telle entreprise, il trouva à Paris ce qu'il cherchait : douze jeunes étudiants, les uns initiés, les autres aspirant à l'état ecclésiastique, s'exerçaient sous la direction du révérend Père Bagot, aussi jésuite, à la pratique de toutes les vertus, et s'étaient dévoués à travailler au salut des âmes les plus abandonnées. A peine eurent-ils connaissance de l'œuvre pour laquelle le Père de Rhodes cherchait des ouvriers, que tous s'offrirent pour aller prêcher la foi partout où il plairait au vicaire de Jésus-Christ de les envoyer; cependant l'exécution de ce pieux dessein essuya des contradictions, et fut retardée jusqu'en 1658.

Le pape Alexandre VII, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, bien informé du mérite de MM. de

Lamothe-Lambert, ancien conseiller au parlement de Rouen, et François Pallu, chanoine de Tours, nomma le premier évêque *in partibus* de Béryte et vicaire apostolique de Cochinchine, et le second, évêque d'Héliopolis et vicaire apostolique du Tong-king. Mgr l'évêque de Béryte partit en 1660, et Mgr l'évêque d'Héliopolis en 1662, l'un et l'autre accompagnés de quelques missionnaires. En quittant Paris, ils y laissèrent quelques-uns de leurs confrères, chargés du soin de gérer leurs affaires, et d'établir un séminaire uniquement destiné à fournir des sujets pour les missions étrangères.

Telle est l'origine du séminaire des Missions Étrangères, fondé en 1663 par dom Bernard de Sainte-Thérèse, évêque titulaire de Babylone et vicaire apostolique de Perse. Se trouvant alors à Paris, il céda pour cet établissement plusieurs maisons qu'il possédait dans la rue du Bac, au coin de celle qui a pris de lui le nom de *Babylone.*

A compter de cette époque, le Tong-king et la Cochinchine n'ont pas cessé d'avoir des évêques catholiques.

En 1679, la religion chrétienne faisant de grands progrès dans le Tong-king, le Saint-Siége jugea convenable d'y établir deux évêques vicaires apostoliques. En conséquence ce royaume fut partagé en deux vicariats apostoliques, l'un à l'orient, l'autre à

l'occident. A la même époque, Mgr Pallu cessa d'être vicaire apostolique du Tong-king, et fut nommé aux mêmes fonctions en Chine, où il mourut.

Le premier vicaire apostolique du Tong-king oriental fut Mgr François Deydier, évêque d'Ascalon. Tous ses successeurs dans la dignité de vicaires apostoliques du Tong-king oriental ont été des religieux italiens ou espagnols, presque tous de l'ordre de Saint-Dominique.

Les jésuites étaient les seuls missionnaires qui eussent annoncé l'Évangile au Tong-king avant l'arrivée de M. Deydier. Depuis cette époque des religieux de divers ordres, envoyés directement par la congrégation de la Propagande et entretenus à ses frais, et des dominicains de la province des Philippines, défrayés par le roi d'Espagne, vinrent aider à recueillir l'abondante moisson qu'offrait cette mission. Selon un arrangement fait entre ces nouveaux missionnaires et les missionnaires français, et approuvé par la Propagande, ceux-ci, qui précédemment avaient exercé leur zèle des deux côtés du grand fleuve Sang-koï, se bornèrent à la partie occidentale, depuis ce fleuve jusqu'à la Cochinchine et au Laos; la partie située à l'orient du même fleuve fut confiée aux missionnaires italiens et espagnols, qui la cultivèrent conjointement. Quant aux jésuites, ils continuèrent de travailler dans les districts qu'ils avaient déjà formés de

l'un et de l'autre côté du fleuve, sous la juridiction des vicaires apostoliques respectifs.

Voici les noms des vicaires apostoliques du Tong-king occidental depuis la création de ce vicariat jusqu'à nos jours.

1er M. Jacques de Bourges, évêque d'Auren, sacré en 1682. Chassé en 1712, par suite d'une cruelle persécution qui s'éleva au Tong-king, il se retira à Siam, où il mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

2e M. Edme Belot, évêque de Basilie, mort en 1717.

3e François-Gabriel Guisain, évêque de Laranda, mort en 1723.

4e M. Louis Néez gouverna d'abord la mission pendant quinze ans en qualité de provicaire de Mgr de Laranda, puis en qualité de vicaire apostolique, ayant été élevé à cette dignité en 1738, avec le titre d'évêque de Céomanie. Mgr Néez fut un prélat recommandable par sa science, son zèle, sa piété, sa prudence, sa fermeté et son désintéressement. Il est à juste titre regardé comme un des principaux soutiens et des plus beaux ornements de la mission du Tong-king occidental, à laquelle il rendit de longs et importants services. Il mourut en 1764, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après cinquante ans passés dans l'exercice des fonctions apostoliques, et vingt-cinq ans d'épiscopat.

5e M. Bertrand Reydelet, évêque de Gabale, son coadjuteur, lui succéda. Mort en 1780.

6e M. Jean Davoust, évêque de Céram. Pendant la durée de son épiscopat, le Tong-king fut en proie à de rudes calamités, et agité par de grands troubles, pendant lesquels ce prélat eut beaucoup à souffrir. Il mourut en 1789, à l'âge de soixante-trois ans.

7e M. Jacques-Benjamin Longer, évêque de Gortyne, mort le 18 février 1831, dans sa quatre-vingtième année.

8e Mgr Havard, évêque de Castorie, coadjuteur de Mgr Longer, remplacé immédiatement. Mort en 1838.

9e Mgr Retord, évêque d'Acanthe, vicaire apostolique actuel.

Succession des vicaires apostoliques de la Cochinchine.

1er Le premier vicaire apostolique de la Cochinchine fut, comme nous l'avons vu, M. Pierre de Lamothe-Lambert, évêque de Béryte. En 1662, il arriva dans le royaume de Siam, où il jeta les fondements d'un établissement destiné à être le centre de communication entre les différentes missions. Mgr de Pallu, évêque d'Héliopolis, étant arrivé à Siam l'année suivante avec plusieurs missionnaires, les deux prélats y dressèrent des instructions apostoliques à

l'usage des missionnaires, dans lesquelles sont tracées les règles de conduite que ceux-ci devaient observer pour s'acquitter fidèlement de leurs fonctions.

Mgr de Béryte fonda à Siam un séminaire pour y former des prêtres et des catéchistes chinois, tongkinois, cochinchinois et siamois; un collége pour élever les jeunes gens de ces pays, et un hôpital où les pauvres étaient secourus gratuitement. Il faisait de temps en temps des voyages au Tong-king et dans la Cochinchine. En 1675, il eut une audience du roi de Cochinchine (Ngâi-vu'o'ng), et en obtint la permission d'y exercer ses fonctions, d'y laisser et d'y envoyer des missionnaires. Il mourut à Siam le 15 juin en 1679.

2° Mgr Guillaume Mabot, évêque de Bide, sacré en 1682, mort en 1684.

3° M. François Pérez, évêque de Bugie. Il était né à Siam d'un Manillois et d'une Siamoise, et avait été élevé dès l'âge de sept ans dans le séminaire de Siam. Il fut sacré évêque à Siam en 1691, et mourut en 1728.

4° L'évêque de Bugie fut remplacé par Mgr Alexandre de Alexanders, évêque de Nabuce, son coadjuteur. C'était un religieux barnabite, italien, missionnaire de la Propagande. Mort en 1738.

5° M. Armand-François Lefèvre, né à Calais, succéda à l'évêque de Nabuce, avec le titre d'évêque de Noëlène. Il se rendit en Cochinchine en 1744;

mais en 1750, sous le règne de Vô-vu'o'ng, une violente persécution s'alluma dans ce royaume contre la religion chrétienne. L'évêque de Noëlène et tous les missionnaires en furent chassés. Ce prélat se retira à Macao, et de là au Cambodje, où il mourut en 1760.

6° Le sixième vicaire apostolique de Cochinchine fut Mgr Guillaume Piguel, du diocèse de Rennes, évêque de Canathe. Il résida presque toujours au Cambodje, à cause de la cruelle persécution dont nous avons parlé et des troubles civils qui agitaient la Cochinchine. Il mourut au Cambodje le 21 juin 1771.

7° Son successeur fut Mgr Pierre-Joseph-Georges Pigneaux, évêque d'Adran. Le rôle important que ce prélat a joué dans les affaires de Cochinchine, les services qu'il a rendus à la religion dans ces contrées, la vénération attachée à son nom non-seulement parmi les chrétiens, mais encore parmi les idolâtres, nous engagent à entrer sur sa vie, et sur les événements auxquels il prit part, dans plus de détails que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Ce sera l'objet du chapitre suivant, après lequel nous reprendrons la suite des vicaires apostoliques de Cochinchine.

CHAPITRE V

Mgr Pigneaux de Behaine, évêque d'Adran.

Pierre-Joseph-Georges Pigneaux de Behaine était né en 1741, au bourg d'Origny, diocèse de Laon (département de l'Aisne). Après avoir fait ses premières études au collége de Laon, il alla à Paris, où il étudia la théologie au séminaire de la Sainte-Famille ou des Trente-Trois. Dès qu'il fut ordonné prêtre, il se rendit à Cadix, et s'y embarqua au commencement de 1766 pour les missions orientales, à l'insu de ses parents, dont il craignait l'opposition. Son intention était de se rendre en Cochinchine, mission pour laquelle il avait été désigné; mais, arrivé à Pondichéry, il apprit que ce pays était désolé par une affreuse guerre civile; il fit donc voile pour Macao, afin d'y attendre l'occasion favorable de pénétrer dans sa mission.

En 1767, il se rendit à Hon-dât, île du territoire de Kang-kao, dans la basse Cochinchine, où le collége général des missions établi à Siam par

Mgr de Béryte, comme nous l'avons vu, venait d'être transféré à cause des ravages causés dans le royaume de Siam par les Birmans. Mgr Piguel, alors vicaire apostolique de Cochinchine, qui venait d'opérer cette translation, confia la direction de ce collége à M. Pigneaux. Celui-ci travailla alors à apprendre la langue cochinchinoise, qu'il ne tarda pas à posséder parfaitement. Mais en 1768, le gouverneur de la province de Kang-kao, dont l'île de Hon-dât fait partie, donna l'ordre de l'arrêter sous quelque prétexte, et le condamna à la cangue (1), ainsi qu'un autre missionnaire français et un prêtre chinois. Les trois confesseurs supportèrent cette peine avec beaucoup de résignation. Cependant leurs cangues étaient si pesantes, qu'ils tombèrent malades; le gouverneur, lassé par leur patience, les mit en liberté après une détention d'environ trois mois. M. Pigneaux put alors reprendre la direction de son collége, qu'il transporta à Pondichéry.

En 1770, il fut nommé évêque d'Adran et coadjuteur du vicaire apostolique de Cochinchine, auquel il ne tarda pas à succéder, car celui-ci mourut l'année suivante.

En 1774, Mgr Pigneaux entra en Cochinchine par

(1) Le supplice de la cangue consiste à faire porter jour et nuit deux pièces de bois, du poids de 25 et jusqu'à 100 kilos, jointes ensemble et échancrées par le milieu pour recevoir le cou du patient.

le Cambodje. C'était l'époque de la grande révolution qui dura vingt-huit ans, et qui, après d'innombrables vicissitudes, conduisit le Tong-king et la Cochinchine à l'état où ils sont depuis cinquante-huit ans. Cette révolution était préparée en quelque sorte, depuis bien des années, par l'incapacité de l'avant-dernier roi, Vô-vu'o'ng, qui avait abandonné les rênes de l'État à un ministre pervers, pour vivre dans l'indolence et la débauche. Les malversations de ce ministre excitèrent dans la nation un mécontentement général, qui éclata en de fréquentes révoltes qui furent réprimées à force de cruautés.

Huê-vu'o'ng, successeur de Vo-vu'o'ng, n'était qu'un enfant lorsqu'il monta sur le trône; incapable de régner, il laissa toute sa puissance entre les mains du même ministre, qui prit soin de perpétuer l'incapacité de son maître, en lui inspirant le goût des frivolités, des spectacles et de la débauche; abusant de l'autorité qui lui était confiée, il opprima le peuple et fit détester son administration.

Des insurrections renaissantes présageaient une catastrophe. Quelques mandarins, voyant l'insuffisance des mouvements populaires pour renverser le ministre, appelèrent à leur secours le roi de Tong-king, de qui celui de la Cochinchine était feudataire. Sur leur incitation, une armée tongkinoise fut envoyée en Cochinchine, et l'entrée lui en fut facilitée

par les habitants du pays. Le général tongkinois manda au roi qu'il n'était point entré dans ses États pour lui faire la guerre, mais pour délivrer ses sujets des mauvais traitements que leur faisait subir son ministre; que s'il voulait le remettre entre ses mains, il se retirerait sur-le-champ. Le jeune prince, effrayé du danger, crût s'en tirer en livrant son ministre; mais dès que le général l'eut en sa possession, il marcha contre le prince, qui, dépourvu de conseils et incapable de s'en passer, ne vit de moyen de sûreté que dans la fuite, et se réfugia dans la basse Cochinchine, sans prendre le temps d'emporter ses trésors, qui furent la proie du vainqueur.

Parmi les insurrections qui avaient éclaté avant cette invasion, il en était une qui n'avait pu être assoupie, et à la tête de laquelle était un nommé Nhâc, homme d'une naissance obscure, dont la famille était surnommée Tay-Son, ce qui signifie *montagnes occidentales,* ou *montagnards de l'ouest,* surnom qu'elle avait reçu comme étant originaire de cette partie de la Cochinchine. Cette famille, qui a eu la plus grande part aux événements qui ont décidé des destinées de la Cochinchine et du Tongking, était composée de trois frères. Nhâc, l'aîné, était un riche négociant, un homme ambitieux; il s'était formé un parti considérable. Le second frère était un bonze, peu occupé des affaires publiques,

peu capable de les diriger, mais influent parmi les bonzes, et par eux sur le peuple; il donnait une apparence de justice et un caractère de sainteté au parti qu'il adoptait. Le troisième frère, nommé Long-nhu-ong, encore plus entreprenant, plus hardi, plus guerrier, plus artificieux que son frère aîné, était très-capable de seconder et de faire réussir ses desseins, quand son intérêt personnel ne le portait pas à les contrarier et à agir pour son propre compte.

Nhâc était de ceux qui avaient contribué à appeler les Tongkinois en Cochinchine; quand, après la chute du ministre qui était le prétexte de l'insurrection, il les vit s'installer dans le pays, il profita de l'aversion naturelle des Cochinchinois contre cette nation, pour déclarer qu'il voulait prendre la défense du roi. Mais ses projets d'ambition personnelle furent bientôt dévoilés; Huê-vu'o'ng sembla se réveiller un instant de son inaction, et leva une armée pour marcher contre lui et les Tongkinois. Il fut défait et mis à mort. Son neveu, qui même aurait eu des titres plus légitimes au trône que Huê-vu'o'ng, car il était le fils de son frère aîné, se fit proclamer roi. Déjà, avant cette époque, pour s'assurer le secours de Nhâc, il s'était joint à lui et avait épousé sa fille; mais Nhâc voulait le trône pour lui-même et non pour son gendre. Celui-ci, ayant découvert sa perfidie, s'é-

chappa de sa maison, leva une petite armée et marcha contre son beau-père; après quelques combats, il fut défait et obligé de se remettre entre ses mains. Nhâc le traita d'abord avec respect, puis bientôt après il le fit disparaître avec ses principaux officiers.

Ce prince laissait deux fils. L'aîné leva une armée et marcha contre Tay-son pour délivrer son père, qu'il croyait encore vivant. Mais Long-nhu-ong, le troisième des Tay-son, se présenta à cette armée comme porteur des ordres du roi, qui avait disparu. Par une lettre patente en bonne forme, il était ordonné de mettre bas les armes et de livrer ce fils qui manquait au respect qu'il devait à son père. L'armée obéit; le prince fut livré, condamné à mort, comme rebelle, et eut la tête tranchée. Nombre de princes de la famille royale périrent dans les supplices, et une confédération de chrétiens qui étaient restés fidèles au roi fut dispersée et détruite.

Le second fils du roi détrôné par Nhâc, le jeune frère du malheureux prince qu'il venait de faire décapiter, parvint à s'échapper avec sa mère, et se réfugia dans les bois. Là, pendant plusieurs mois, cachés sur la cime d'un arbre touffu, ils n'eurent pour subsister que les aliments que leur apportaient la nuit quelques serviteurs fidèles, confidents de leur retraite. Ils ne réussirent à se sauver que par le se-

cours de l'évêque d'Adran, qui les recueillit chez lui, où ils restèrent cachés pendant un mois.

Ce fut là que commença entre le prélat et le jeune prince Cochinchinois une liaison que la mort seule devait rompre. Ce prince, le seul rejeton de la famille royale, se nommait Ngûyen-chung ou Ngûyen-ânh; il se montra toute sa vie reconnaissant envers le prélat, qui dès lors posséda toute sa confiance.

Pendant son séjour auprès de l'évêque d'Adran, Ngûyen-ânh réunit un faible parti, à l'aide duquel il se fit proclamer dans un district de la basse Cochinchine; peu après, le nombre de ses partisans s'accrut, il rassembla une armée de quarante mille hommes, s'empara de quelques vaisseaux, et se crut en état de livrer bataille à Nhâr; mais il fut défait, et abandonné de ses troupes.

Vaincu, sans ressource, n'ayant plus de retraite dans ses États, car l'évêque d'Adran avait été obligé lui-même de s'éloigner et de se rendre à Siam avec les élèves de son collége, le prince fugitif vint implorer l'assistance du roi de Siam. Celui-ci lui donna une armée de dix mille hommes, avec laquelle Ngûyen-ânh rentra en Cochinchine. Cette armée, secondée par les restes du parti du roi, eut d'abord quelques succès; bientôt après les Siamois ne s'occupèrent qu'à piller le pays qu'ils venaient secourir. Ngûyen-ânh, indigné de ces exactions, et ne voulant

pas coopérer à la ruine de ses sujets, quitta l'armée, qui bientôt fut battue et mise en déroute.

Vers cette époque, l'évêque d'Adran se rendait de Siam à Pondichéry ; comme le vaisseau qu'il montait longeait le Cambodje, il apprit que le roi Ngûyen-ânh se trouvait à peu de distance sur la côte. Il s'empressa de descendre à terre pour se rendre auprès de lui. Il le trouva dans la situation la plus pénible, accompagné d'environ six cents soldats mourant de faim, et n'ayant que des racines pour nourriture. Touché de ce spectacle, il partagea avec lui les provisions dont il s'était muni en assez grande quantité, tant pour ses élèves que pour les gens attachés à la mission. Ce nouveau bienfait, auquel le roi fut très-sensible, resserra les liens de l'amitié qui les unissait depuis longtemps.

Mgr Pigneaux passa quinze jours avec Ngûyen-ânh ; il partit ensuite pour Poulo-way, petite île déserte, où il resta neuf mois, pendant lesquels il composa de concert avec un prêtre cochinchinois des instructions pour tous les dimanches et fêtes ; il corrigea aussi divers ouvrages traduits du français, tels que le *Traité sur les quatre fins de l'homme* et les *Méditations* de Dupont. Au mois de décembre 1784, il quitta Poulo-way, et visita les provinces méridionales de la Cochinchine pour exercer ses fonctions apostoliques et sonder en même temps les dispo-

s des peuples à l'égard de leur souverain légi-
Il les trouva attachés à ses intérêts, et généra-
nt mécontents de l'usurpateur. Ce fut alors qu'il
it le projet d'implorer le secours du roi de
ce (Louis XVI), pour replacer sur son trône le
irque cochinchinois, à des conditions que l'ave-
ouvait rendre très-avantageuses à la France et
religion.
ein de ce projet, il s'embarqua pour rejoindre
ince fugitif, qu'il trouva dans une petite île du
de Siam appelée Phou-qok ou Qua-drol. Il
entouré d'un petit nombre d'amis fidèles et de
ts dévoués, tous réduits à la condition la plus
rable. Le roi était au désespoir, et songeait à
irer à Batavia ou à Goa, pour implorer le secours
Hollandais ou des Portugais. Mgr Pigneaux le dé-
na de cette idée, lui exposa le plan qu'il avait
ı, et le détermina à solliciter, par son intermé-
e, la protection de la France. Le prince goûta
proposition. Il donna à l'évêque d'Adran des
oirs illimités pour traiter avec le roi de France,
comme des instructions écrites pouvaient être
interprétées, le roi les remplaça par le sceau
ipal de sa dignité, qui, pour tous les Cochin-
ois, en est regardé comme l'investiture ; il y
it une délibération de son conseil, qui expli-
t ses intentions ; enfin, pour donner à cette dé-

marche un caractère plus solennel et plus décisif, il fut convenu que le prélat emmènerait avec lui en Europe le fils aîné du roi, âgé de six à sept ans, et le présenterait au souverain français comme une garantie des intentions de son père, et de la confiance avec laquelle celui-ci réclamait l'appui de notre nation.

L'évêque d'Adran fit donc voile pour l'Europe avec le jeune prince, et débarqua à Lorient au mois de février 1787. Il se rendit immédiatement à Paris avec son royal pupille. L'ambassade fut reçue avec beaucoup d'égards, et le prince, présenté à la cour, y fut traité avec une considération marquée. Le digne missionnaire n'eut pas de peine à faire comprendre au gouvernement quelle utilité il retirerait des secours accordés au roi de Cochinchine, bien que le maréchal de Castries, ministre de la marine, se fût d'abord montré peu disposé à accueillir ce projet. Au bout de quelques mois, l'évêque d'Adran obtint la conclusion d'un traité par lequel le roi de France s'engageait à envoyer sans délais en Cochinchine quatre frégates, douze cents hommes d'infanterie, deux cents artilleurs et deux cent cinquante Cafres. En compensation, le roi de Cochinchine faisait à la France des concessions de territoire, entre autres la magnifique baie de Touranne, l'île de Poulo-y-condor, et quelques autres, avec la facilité de faire sur

le continent tous les établissements que les Français jugeraient utiles pour leur navigation et leur commerce; il s'engageait en outre à faire cause commune avec la France, et à fournir au moins soixante mille hommes de troupes de terre, au besoin, pour aider à repousser les attaques qui pourraient être dirigées par quelque puissance étrangère contre les Français établis en Cochinchine ou dans les Indes. En un mot, l'alliance consentie des deux parts était offensive et défensive dans l'acception la plus étendue, mais, en fait, toute à l'avantage de la France; et si le traité eût été exécuté, « il est certain, dit « Crawfurd, que la Cochinchine fût devenue pro- « vince française, ce qui eût amené par la suite l'in- « tervention anglaise (1). »

Le jour de la signature du traité, l'évêque d'Adran fut nommé par Louis XVI son ministre plénipotentiaire auprès du roi de Cochinchine, auquel il fut chargé de remettre le portrait du roi de France. Il reçut pour lui-même des présents magnifiques, et s'embarqua, au mois de décembre 1787, sur une frégate qui portait des instructions du comte de Montmorin pour le comte de Conway, gouverneur général des établissements français dans l'Inde. Suivant ces instructions, le comte de Conway devait commander

(1) *Journal of an embassy from the governor général of India to the courts of Siam and Cochinchina*, by John Crawfurd, esq. — 1822.

l'expédition projetée, dont il avait toutefois la faculté de suspendre ou de hâter l'exécution, selon qu'il le jugerait convenable.

L'évêque d'Adran arriva au mois de mai 1788 à Pondichéry avec son royal pupille, apportant à M. de Conway le cordon rouge qu'il avait demandé pour lui. Mais il ne trouva pas dans cet officier l'enthousiasme qu'il aurait désiré. M. de Conway craignait de courir les risques d'une expédition dont le succès lui paraissait douteux, et dont il ne voulait cependant pas laisser le commandement à M. de Fresne, colonel du régiment de Bourbon, avec lequel il était en querelle ouverte; il résolut donc de la faire échouer ou de l'ajourner indéfiniment. L'évêque d'Adran, en voyant ces lenteurs, écrivit au ministère pour réclamer un autre commandant. Mais la révolution, qui menaçait d'éclater, et le mauvais état des finances, ne permirent pas de s'occuper d'intérêts si lointains. Les mesures dilatoires de M. de Conway furent approuvées, et l'évêque d'Adran se vit encore forcé d'ajourner ses espérances.

Au mois de mars 1789, le prélat, ayant reçu des nouvelles de la Cochinchine, en fit part à M. de Conway, dans l'espoir qu'elles le détermineraient enfin à tenter quelques efforts en faveur d'une cause qui était loin d'être désespérée, comme on l'avait craint jusqu'ici. En effet, ces nouvelles portaient que

le roi s'était remis en possession de la partie méridionale de son royaume; qu'il était en état de lever une armée de soixante à quatre-vingt mille hommes, et qu'il aurait, au mois de mai suivant, cinquante galères, deux vaisseaux et quatre à cinq cents jonques ou bateaux de guerre. Le roi de Cochinchine écrivait en même temps une lettre de remercîments au roi de France, et ratifiait tout ce qui avait été fait par l'évêque d'Adran.

Malgré ces succès qui en promettaient de plus brillants encore à Ngûyen-ânh, pour peu qu'il fût secondé, M. de Conway refusa même une frégate et quelques bâtiments de charge, nécessaires pour transporter trois cents hommes de troupe, cinquante hommes d'artillerie, cinquante Cafres et six pièces de canon, modeste contingent auquel l'évêque d'Adran réduisait le secours promis par le traité. Malgré le mauvais vouloir du gouverneur, le prélat ne se laissa pas décourager; il prit le parti de recourir aux négociants et aux habitants de Pondichéry, qui s'étaient déjà fortement prononcés en faveur de ses projets. Avec leur aide, il fréta deux petits bâtiments qu'il chargea d'armes de guerre et de munitions de toute espèce. Quatorze ou quinze officiers français et quelques volontaires composaient toute cette expédition, faible si l'on considère ce petit nombre d'hommes, mais redoutable par la valeur et le talent de ceux qui

en faisaient partie; c'étaient tous, en effet, des ingénieurs, des artilleurs, des officiers de marine, qui furent d'un grand secours au roi pour organiser son armée, sa flotte, et construire des fortifications redoutables. Aussi, depuis l'arrivée de ce faible renfort, Ngûyen-ânh prit un ascendant toujours croissant sur le rebelle Tay-son (1).

Quelques mois après le départ de la petite expédition, l'évêque d'Adran accepta les propositions de M. de Conway, de le faire reconduire en Cochinchine avec le jeune prince; il s'embarqua sur la frégate *la Méduse,* commandée par M. de Rosily, et arriva auprès du roi Ngûyen-ânh. Cette réunion eut lieu vers la fin de 1789, ainsi qu'on le voit par une lettre que le souverain écrivit, en janvier 1790, au roi de France pour le remercier de l'accueil fait à son fils. « En réunissant, lui dit-il, le père et l'enfant, vous « avez remis dans l'eau un poisson qui en était sorti; « l'éloignement, quel qu'il puisse être, ne pourra ja« mais me faire oublier de si grands bienfaits. »

Pendant l'absence de l'évêque d'Adran, ce prince, doué d'une remarquable énergie et de plus éclairé

(1) Parmi les officiers qui faisaient partie de cette expédition se trouvaient M. Dayot, qui a depuis formé la marine du roi de Cochinchine, et qui s'est noyé, en 1815, dans le golfe du Tong-king; M. Chaigneau, qui a été longtemps consul de France à Huê, et M. Vannier, devenu mandarin, ainsi que M. Chaigneau. Ces deux derniers ne sont rentrés en France que quelques années après la mort de Giâ-long ou Ngûyen-ânh.

par le malheur, après avoir échappé comme par miracle à la fureur de ses ennemis et aux embûches du roi de Siam, son allié, avait su profiter des divisions qui s'étaient allumées entre les frères Tay-son, pour rentrer en possession des provinces voisines du Cambodje, où il avait toujours eu de nombreux partisans. De là il soutenait avec des succès variés la guerre contre les rebelles, qui étaient maîtres de tout le reste de la Cochinchine et du Tong-king. L'arrivée de l'héritier présomptif, de l'évêque d'Adran et des secours qu'il amenait, rendit la confiance au parti du roi. Les officiers français lui organisèrent promptement un corps de six mille hommes à l'européenne, auquel ils enseignèrent la manœuvre, l'attaque et la défense des places ; ils lui établirent des fonderies de canons, et construisirent des vaisseaux. En 1792, le roi brûla toute la marine du rebelle Nhâc dans le port de Qui-nhôn, sa capitale : il se fût emparé de la ville, s'il eût suivi les avis de l'évêque d'Adran et des officiers européens, qui voulaient qu'au lieu de traîner le siége en longueur, on profitât de la consternation des assiégés pour livrer l'assaut. Ce retard permit à une armée de venir au secours de la ville, et le roi fut forcé de se retirer dans ses provinces de la basse Cochinchine.

Depuis son retour, l'évêque d'Adran résidait communément auprès de la cour ; il n'allait cependant

qu'une ou deux fois l'an au palais du roi; tout son temps était consacré aux intérêts de la mission; mais Ngûyen-ânh lui faisait de fréquentes visites, et se guidait d'après ses conseils dans toutes les affaires importantes. La confiance et l'estime que le monarque témoignait à un étranger, à un ministre de la religion chrétienne, inspirèrent de la jalousie aux courtisans et à plusieurs des principaux mandarins. Ils firent craindre au roi que le prince son fils, dont l'éducation était confiée au prélat, ne se fît baptiser, comme il en avait plusieurs fois témoigné l'intention. Ce prince cessa donc de demeurer avec l'évêque; mais il continuait de le voir souvent, et, s'il n'eût pas été enlevé par une mort prématurée, il eût sans doute fini par embrasser ouvertement la religion chrétienne.

Plusieurs fois le prélat fut obligé d'accompagner et d'aider de ses conseils le jeune prince son élève, dans ses expéditions militaires. Au mois d'avril 1794, les Tay-son parurent devant le port de Nha-trang avec une flotte considérable. Le prince royal, accompagné de l'évêque d'Adran, courut s'y renfermer. Les rebelles attaquèrent aussitôt la ville; mais l'évêque sut tellement ranimer la confiance des troupes royales, et M. Ollivier, officier français, auquel le roi de Cochinchine doit la création de son artillerie, prit de si bonnes dispositions, que les ennemis furent

repoussés et mis en fuite; ils se rapprochèrent de la ville quelques jours après, et envoyèrent un espion pour reconnaître la place. Conduit devant l'évêque d'Adran, celui-ci lui montra l'état de la place, et lui dit d'un ton ferme: « Tu n'es point un soldat, et ton « général ne veut point se rendre au roi, comme il « le prétend (c'était le prétexte dont s'était servi « l'espion pour s'introduire dans la ville); c'en est « fait des Tay-son; ils ne sont venus à Nha-trang « que pour y trouver leur perte. Si quelqu'un veut « se rendre, qu'il se hâte; demain soir il n'en sera « plus temps. Tu as mérité la mort comme es- « pion, mais nous te pardonnons; va dire à tes « mandarins ce que tu as vu, et que nous bravons « leurs efforts. » Cette conduite produisit son effet, et le siége fut levé.

Malgré les services qu'il avait rendus, l'évêque d'Adran fut toujours en butte à la jalousie des grands, qui voulurent encore, en 1795, lui faire retirer l'éducation du prince, par zèle pour la religion du pays. Le roi lui remit l'écrit des mandarins, et voulut en châtier les auteurs; mais il en fut détourné par l'évêque, qui demanda sa retraite, et ne put l'obtenir. Ce qui avait contribué à exciter les alarmes des mandarins, c'était la conversion d'un des plus habiles mandarins lettrés, qui jusqu'à ce jour s'était montré fort opposé au christianisme, conversion

opérée par ses entretiens avec l'évêque d'Adran.

Au mois de novembre 1798, le jeune prince de Cochinchine ayant été envoyé par son père à la ville de Nha-trang, son sage mentor fut chargé de l'accompagner : il y demeura six mois avec son royal pupille ; et pendant ce séjour il s'occupa avec le plus grand succès de rétablir la discipline parmi les troupes et le bon ordre dans l'administration. Le jeune prince et les mandarins le secondèrent activement dans cette tâche ; car s'il ne pût obtenir l'amitié de tous les grands, aucun ne lui refusa son estime ; tous respectaient ses avis comme des oracles, recherchaient ses conseils et les suivaient avec confiance.

Les Tay-son étaient encore maîtres de treize provinces ; l'évêque d'Adran trouva que le roi était en état de les presser avec plus de vigueur que jamais, et il l'engagea à mettre fin à cette guerre en formant le siége de la ville de Qui-nhôn, qui était leur plus forte place et le centre de leurs opérations. Le roi, suivant ce conseil, assiégea la ville par terre et par mer au mois d'avril 1799. Au bout de deux mois, elle fut obligée d'ouvrir ses portes. Le vainqueur y entra, suivi de plus de cent éléphants qu'il avait pris aux ennemis ; quarante à cinquante mille hommes abandonnèrent les drapeaux des rebelles, et vinrent se ranger sous les siens. Par cette conquête, le parti des Tay-son fut entièrement détruit en Co-

chinchine, et toute la partie du royaume qui était encore sous leur domination ne tarda pas à passer sous celle de Ngûyen-ânh.

C'était un beau triomphe pour l'évêque d'Adran, dont les sages conseils avaient amené de si éclatants succès. Son influence à la cour était alors toute-puissante; il songeait à en user dans l'intérêt de la religion, qui faisait de jour en jour des progrès notables en ce pays; il se disposait aussi à reprendre des relations avec la France; enfin il paraissait sur le point de jouir du fruit de tant de peines et de travaux, lorsqu'une dyssenterie opiniâtre l'enleva, le 9 octobre 1799, après trois mois de douleurs aiguës.

Pendant sa maladie, non-seulement le roi lui avait envoyé ses médecins, mais il était venu le visiter souvent; le prince royal et les grands du royaume en avaient fait autant. Sa mort fut un deuil général pour le pays; les mandarins et toute l'armée témoignèrent par leurs cris combien la perte qu'ils faisaient leur était sensible. Le roi, la reine et le jeune prince paraissaient inconsolables. Son corps, embaumé par ordre du roi, fut transporté à Sài-gôn, où résidait la cour, et exposé pendant deux mois dans un cercueil magnifique, au milieu du palais épiscopal. Les funérailles se firent avec une pompe extraordinaire; elles eurent lieu le 16 décembre. Le roi y assista avec toute sa cour et tous ses mandarins. Le prélat avait

demandé à être inhumé dans un petit jardin qu'il avait cultivé de ses propres mains, et qui était situé à peu de distance de la ville. Le cortége funèbre se mit en route à deux heures après minuit. Le prince royal était à la tête du convoi; il était suivi d'une foule qu'on pouvait évaluer à cinquante mille personnes, sans compter les spectateurs, qui étaient innombrables. Cent vingt éléphants richement ornés marchaient à côté du cercueil. Tout la garde royale était sous les armes, et formait une double haie le long du chemin qu'on avait à parcourir. Quatre-vingts hommes choisis portaient le corps, placé dans un superbe palanquin. La marche du cortége dura sept heures, et il était neuf heures du matin quand on arriva au jardin où devait se faire la sépulture. Le roi avait mis à la disposition des missionnaires tout ce dont ils pourraient avoir besoin pour donner aux funérailles de leur évêque la plus grande pompe possible. Aussi les cérémonies de l'Église furent faites par M. Éliat, l'un des missionnaires, avec tout l'appareil qu'on aurait pu leur donner dans un pays catholique. Quand le corps eut été descendu dans le tombeau, et que le prêtre, suivant l'usage, y eut jeté un peu de terre, le roi s'approcha et en jeta aussi en versant des larmes.

Puis, quand les prêtres catholiques eurent terminé

leurs cérémonies, le roi voulut honorer, par un sacrifice à la manière de son pays, le maître illustre qui l'avait soutenu dans l'infortune et guidé dans la prospérité. Nous ferons remarquer en passant que ce nom de *maître illustre,* donné par le roi et les Cochinchinois à l'évêque d'Adran, est celui que les Chinois donnent à Confucius et aux grands hommes qu'ils veulent honorer.

La douleur du roi ne fut point passagère, et tant qu'il vécut il manifesta les regrets que lui avait causés la perte de son illustre ami. Il fit élever sur son tombeau un monument, dont M. Barthélemy, artiste français, composa les dessins et soigna l'exécution. Une garde de cinquante hommes fut établie à perpétuité pour veiller à la conservation de ce monument, et j'ai encore vu cette garde entourer le modeste enclos où reposent les restes mortels du vénérable évêque (1).

Par son testament, Mgr Pigneaux légua tout ce qu'il possédait au roi, au prince héritier et au reste de la famille royale, afin de les rendre favorables aux missionnaires et aux chrétiens. Lorsque Ngûyen-ânh vit les bijoux et les présents que lui léguait l'évêque d'Adran, il dit au missionnaire qui les lui

(1) Depuis le commencement de la grande persécution, cette garde à été retirée; mais le tombeau a été respecté et est encore aujourd'hui l'objet de la vénération du peuple.

présentait : « Voilà de bien belles choses, des ouvrages bien travaillés ; mais mon cœur n'y porte pas envie. Je ne désire qu'une seule chose, c'est un petit portrait du *maître*, pour mettre avec celui du roi de France (Louis XVI), et le porter sur mon cœur tous les jours de ma vie. Si vous pouviez me le procurer, je serais content. » On ne put lui en donner qu'un de grande dimension ; il le fit encadrer, et exposer dans son palais.

La mémoire de l'évêque d'Adran est encore aujourd'hui profondément vénérée dans tout l'empire d'An-nam. On y conserve précieusement les copies de l'oraison funèbre de l'illustre prélat prononcée par l'empereur Gyâ-long lui-même : cette pièce est assez curieuse pour que nous la placions sous les yeux de nos lecteurs. Elle est ainsi conçue :

Brevet en forme d'oraison funèbre donné par le roi de Cochinchine, pour honorer la mémoire et célébrer les grandes actions de feu Mgr Pierre-Georges-Joseph Pigneaux de Behaine, évêque d'Adran et vicaire apostolique de la Cochinchine, décédé en Cochinchine en 1797.

« Je possédais un sage, l'intime confident de tous mes secrets, qui, malgré la distance de plusieurs milliers de lieues, était venu dans mes États et s'é-

tait attaché à ma personne avec tant de fidélité et de constance, qu'il ne m'abandonna jamais lors même que j'étais poursuivi par l'adversité et n'éprouvais que des revers de fortune. Ah! pourquoi faut-il qu'au moment où mes affaires prenant une meilleure tournure, je commence à jouir de quelque prospérité, une mort prématurée m'enlève en un instant un trésor précieux! Le sage dont je veux parler est le grand maître Pierre Pigneaux, décoré de la dignité épiscopale et du glorieux titre de plénipotentiaire du roi de France, avec le commandement et la direction des troupes de terre et de mer et des secours maritimes que ce souverain avait [illegible] d'envoyer pour m'aider à recouvrer mes États.

« Le souvenir des vertus que ce sage pratiquait depuis longtemps ne cesse d'occuper mon esprit et de faire le sujet de mes réflexions, et je veux en ce moment donner une preuve authentique de ma reconnaissance pour les bienfaits que j'ai reçus de lui, afin de m'acquitter de ce que je dois à son rare mérite. En Europe il passait pour un homme doué d'un talent extraordinaire; dans cette cour, on le regardait comme le plus illustre étranger qui y eût jamais paru.

« Dès ma tendre jeunesse j'eus le bonheur de rencontrer ce précieux et excellent ami, dont l'heureux

naturel cadrait si bien avec mon caractère. Je l'avais tout le jour à mes côtés; il m'instruisit dans le chemin de la vertu. Je le consultais dans mes doutes et mes embarras, et ses conseils étaient toujours si prudents, que je pouvais les suivre avec la plus grande assurance. Peu de temps après, mille malheurs étant venus fondre tout à coup sur mon royaume, mes pieds devinrent aussi chancelants que ceux de l'empereur Thein-khong, de la dynastie des Ba. Dans ces circonstances critiques il nous fallut prendre un parti qui nous sépara l'un de l'autre comme le ciel l'est de la mer. Je donnai à ce grand homme la plus grande marque de confiance; il en était parfaitement digne: je lui confiai l'éducation de mon fils aîné, héritier présomptif de ma couronne; je le lui remis entre les mains, quoiqu'il eût le dessein de l'emmener au delà des mers, dans le royaume qui est sa patrie, afin d'intercéder en ma faveur, par le récit de mes infortunes, le grand monarque qui y régnait. Il réussit à m'en obtenir des secours de troupes que ce souverain avait ordonné de m'envoyer; mais ces secours ne furent point expédiés, parce que, lorsqu'il était déjà en chemin pour revenir vers moi, ses projets furent traversés par des personnes qui refusèrent d'exécuter les ordres de leur monarque. Malgré ces contradictions, il ne m'abandonna pas; mais, imitant un grand homme de

l'antiquité, il s'empressa de me témoigner son attachement et sa fidélité en venant se réunir à moi pour chercher les moyens et les occasions de combattre avec courage et persévérance mes ennemis, qu'il regardait comme les siens.

« L'année que je pus rentrer en possession d'une portion de mes États et revenir dans ma capitale, j'attendais chaque jour avec impatience quelque heureux bruit qui m'annonçât son retour. Deux ans après, il arriva sur un vaisseau européen, précisément au temps qu'il avait fixé et assigné. A la manière insinuante et pleine de douceur avec laquelle il élevait le prince mon fils, qu'il avait ramené sain et sauf, on voyait qu'il avait un talent merveilleux pour instruire la jeunesse, ce qui faisait croître de jour en jour l'affection et l'estime que j'avais pour lui.

« Dans les temps de détresse et de calamité la profondeur et la sagacité de son génie lui faisaient trouver des ressources et des moyens admirables pour nous tirer d'embarras et rétablir mes affaires. La sagesse de ses conseils et l'éminence de sa vertu, que l'on voyait briller jusque dans l'enjouement de sa conversation, fortifièrent et resserrèrent les liens de l'amitié qui nous unissait jusqu'au point de nous rendre si familiers ensemble, que, quand mes affaires m'appelaient hors de mon palais, nos che-

vaux marchaient de front. Enfin il est vrai de dire que, depuis le premier jour où nous nous sommes connus mutuellement jusqu'au triste instant qui vient de nous séparer, nous n'avons cessé d'avoir un même cœur et une même volonté. Cette union intime de nos cœurs, toujours subsistante, toujours inaltérable, remplissait mon âme de la joie la plus pure, sans mélange d'un instant de déplaisir. Je me flattais que la santé florissante dont il jouissait me procurerait l'avantage de goûter encore longtemps les fruits d'une si étroite union : mais, hélas ! pour mon malheur, la terre vient de couvrir cet arbre précieux, égal en beauté et en valeur au diamant le plus riche et le plus brillant ! Quel cuisant chagrin pour moi d'avoir perdu un objet si cher à mon cœur ! Non content d'exprimer par mes paroles, dans le silence de la retraite, des regrets amers qui occupent sans cesse mon esprit, je veux témoigner aussi d'une manière publique mon chagrin et ma tendresse pour cet illustre étranger. C'est pourquoi, afin de répandre au loin la bonne odeur de ses vertus, que sa rare modestie lui faisait toujours tenir cachées avec soin, et de laisser à la postérité un monument authentique qui atteste ses grandes actions et son rare mérite, je le décore de la dignité et des titres ci-énoncés : Très-haut et puissant seigneur et prince Pigneaux, premier ministre d'État et gou-

verneur de l'héritier présomptif de la couronne, surnommé *Trung-y* (1).

« Le corps de ce grand homme est tombé en ruines; son âme, qui y était comme dans une terre étrangère, s'est envolée au ciel. Hélas! qui pourrait la retenir ici-bas pour toujours? Je termine ici ce petit éloge; pour mes regrets et ceux de la cour, ils n'auront point de fin. Belle âme du grand maître, recevez cette marque de ma faveur et de mon amitié!

« Le 11e jour de la 11e lune de la 60e année de Can'h-hing.»

Ngûen-ânh ordonna à son fils de porter le deuil du prélat, et défendit toute espèce de réjouissance pour rendre grâces aux génies du royaume de la dernière expédition : prohibition inouïe en Cochiuchine.

Nous avons dit que l'évèque d'Adran avait embrassé, malgré ses parents, la carrière périlleuse des missions étrangères; il en supporta les fatigues et les dangers avec une résignation admirable, et se montra aussi modéré dans la prospérité que dans le malheur. Connaissant les hommes, doué d'une

(1) Ce surnom est composé de deux mots chinois qui expriment en abrégé les vertus et le mérite de Mgr l'évêque d'Adran. Le premier, *trung*, signifie un homme droit, sincère et fidèle, d'une vertu accomplie; le second, *y*, désigne un homme d'un mérite rare et excellent, recommandable par ses grandes qualités et ses talents extraordinaires.

intelligence exquise, et possédant à un haut degré le don heureux de la persuasion, il exerça, malgré sa double qualité d'Européen et de prêtre catholique, une influence prodigieuse sur le roi de la Cochinchine et sur ses sujets, influence d'autant plus extraordinaire que le souverain et le peuple étaient Asiatiques et idolâtres. Homme d'État habile autant que zélé missionnaire, il prévit tout le parti que la religion et la France pouvaient retirer d'une liaison intime avec la Cochinchine. S'il ne parvint pas à la cimenter comme il l'aurait désiré et comme il devait l'espérer, la faute en est aux circonstances. C'est à sa prudence, à son courage, à sa fermeté et aux secours qu'il conduisit en Cochinchine, que le souverain de ce pays a dû la conquête de ses États; c'est sous son inspiration que Ngûyen-ânh donna tous ses soins à l'amélioration de l'administration, à l'organisation des différentes branches du gouvernement, au développement des ressources du pays; ce fut enfin en suivant les sages avis de l'évêque d'Adran qu'il parvint à réprimer son caractère fougueux et emporté, qu'il obtint l'attachement de ses peuples, en diminuant le fardeau des impôts et en rendant une justice sévère.

CHAPITRE VI

Mort de l'élève de l'évêque d'Adran.— Décadence de l'influence française en Cochinchine. — Mgr de Labartelle, évêque de Véren, succède à l'évêque d'Adran. — Conquêtes de Ngûyen-ânh. — Il se fait proclamer empereur sous le nom de Già-long. — État de la religion catholique dans l'empire d'An-nam sous le règne de Già-long. — Sa mort. — Testament de ce prince. — Son fils Minh-mang lui succède. — Mauvaises dispositions de ce prince à l'égard de la religion chrétienne. — Tentatives pour renouer des relations avec la France, faites sous Louis XVIII; elles échouent. — Mort de Mgr de Véren. — Mission de M. de Bougainville, en 1825. — On refuse de le recevoir. — Premier édit de Minh-mang contre la religion catholique. — L'exécution de cet édit est aggravée par le mandarin chargé de l'exécuter. — Départ de MM. Chaigneau et Vannier. — L'édit est envoyé à tous les mandarins de l'empire.— Le vice-roi de Dong-nai refuse de l'exécuter. — — Requête adressée à l'empereur par les ennemis de la religion. — Arrivée de nouveaux missionnaires.

La mort de Mgr l'évêque d'Adran fut bientôt suivie de celle du prince royal qu'il avait élevé, conduit en France et ramené près du roi son père; ce fut le signal de la décadence rapide de l'influence française à la cour de Cochinchine. Ici donc, comme à Siam, comme dans l'Hindoustan, notre influence politique n'a été que passagère et n'a duré que bien peu de temps. Depuis cette époque, sous la restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe, des tentatives ont été faites pour établir des relations régu-

lières et utiles avec l'empire d'An-nam; elles ont toutes échoué. Espérons qu'il n'en sera pas de même de l'expédition dirigée en ce moment par M. l'amiral Rigault de Genouilly, et dont les débuts ont été couronnés de si brillants succès.

Le successeur de Mgr d'Adran a été Mgr Jean Labartelle, évêque de Véren, septième vicaire apostolique de la Cochinchine. Nommé en 1782 coadjuteur de cet évêque, il avait été témoin d'une partie des travaux et des succès de son prédécesseur.

Le roi de Cochinchine, sans avoir pour Mgr de Labartelle l'amitié qu'il portait à l'évêque d'Adran, lui montra toujours beaucoup de déférence. Ce prince, quelque temps après la mort de son illustre maître, continua les conquêtes si heureusement commencées de son vivant. En 1801, il s'empara de Hué, capitale de la haute Cochinchine, et qui appartenait encore au troisième des frères Tay-son, ou plutôt à son fils; en 1802, il soumit tout le Tong-king, et le réunit à la Cochinchine pour en former l'empire annamite tel qu'il existe aujourd'hui. Ce fut alors qu'il prit le titre d'empereur, et qu'il changea son nom de Ngûyen-ảnh en celui de Giả-long, sous lequel il est plus connu dans l'histoire; c'est un usage de ces contrées de changer de nom en changeant de position sociale.

Au retour de ces expéditions glorieuses, il vint en personne visiter l'évêque de Véren, qui vivait

dans la retraite à quelque distance de la capitale. C'était une faveur signalée qu'il n'accorda jamais, même au premier mandarin du royaume. Il s'entretint quelque temps avec lui, et le nom de Mgr Pigneaux ayant été prononcé dans la conversation, les larmes lui vinrent aux yeux, « ce qui arrivait, écrivait Mgr de Véren, toutes les fois qu'il avait occasion d'en parler. »

Sous le règne de Giâ-long, la religion catholique, sans être protégée d'une manière spéciale, jouit au moins d'une liberté qu'elle n'avait pas connue depuis son établissement au Tong-king et à la Cochinchine, et qu'elle n'a pas retrouvée depuis. Malheureusement les maux de la guerre, qui désolèrent la première partie de son règne, ne permirent pas à la religion de faire autant de progrès que si les temps eussent été plus calmes, et quand il eut pacifié son empire, la guerre maritime que se faisaient la France et l'Angleterre empêcha pendant bien des années l'arrivée des ouvriers évangéliques, dont la disette se faisait vivement sentir dans ces contrées.

Giâ-long mourut en 1819, âgé de soixante-trois ans. Il avait conféré à ses successeurs le titre posthume d'empereur qu'il portait lui-même ; il aimait à se croire et se disait le descendant en ligne directe de la famille impériale des *Ming,* souverains du Céleste Empire (la Chine), dont il affectait de suivre

l'exemple dans la forme et les détails de son gouvernement, comme dans l'étiquette de la cour. Parmi les trente-six articles que contient son testament, on remarque les deux suivants : 1° Il recommande à son successeur d'entretenir toujours, comme par le passé, une garde de cinquante hommes, destinée à prendre soin du tombeau érigé dans la province de Sài-gôn, en basse Cochinchine, en l'honneur de Mgr Pigneaux, évêque d'Adran; 2° il engage le nouvel empereur à ne persécuter aucune des trois religions établies dans son royanme, savoir : celle de Confucius ou des lettrés, celle de Fo ou des idoles, et celle de Jésus-Christ, disant qu'elles sont toutes les trois bonnes, et que les persécutions occasionnent ordinairement des troubles dans l'État, attirent des calamités publiques, et souvent dépouillent de leur couronne les princes qui les exercent. Il cite l'exemple des Tay-son, qui ont voulu persécuter les chrétiens, et il montre cette persécution comme une des causes qui ont fait perdre leur pouvoir usurpé.

Ce successeur était le frère cadet de l'élève de l'évêque d'Adran. Il se nommait Chi-dam dans sa jeunesse, et il prit le nom de Ming-mang en montant sur le trône. Malheureusement il était loin d'être disposé à se conformer aux recommandations de son père. Già-long, ainsi qu'on peut en juger par son

testament, regardait toutes les religions comme bonnes, et ne croyait à aucune; son fils aîné, élevé par l'évêque d'Adran, aurait probablement embrassé la religion chrétienne, pour laquelle il manifestait hautement son penchant; son frère, au contraire, élevé par les bonzes, s'attacha avec ardeur à leurs superstitions, et se déclara ennemi juré de la religion chrétienne, qu'il menaçait de persécuter même avant de monter sur le trône.

Toutefois, dans les commencements de son règne, il nsa de quelques ménagements envers les chrétiens, soit par déférence pour les recommandations de son père, soit par politique, et dans la crainte d'exciter des mécontentements et des troubles, surtout au Tong-king, dont les populations souffraient avec impatience la domination cochinchinoise. Plus tard, il s'est montré persécuteur impitoyable et infatigable des chrétiens, et a mérité le surnom de Néron de la Cochinchine.

Sur la fin du règne de Già-long, on avait espéré de renouer des relations entre la Cochinchine et la France. M. Chaigneau, ancien officier français, arrivé en Cochinchine avec l'évêque d'Adran, s'était fixé dans ce pays, s'y était marié, et avait été élevé à la dignité de mandarin. En 1818, il obtint la permission de faire un voyage dans son pays natal pour voir sa famille. Le gouvernement français, lors de

son départ pour retourner en Cochinchine, lui donna les pouvoirs de consul, et le chargea de divers présents pour l'empereur. Il arriva à sa destination en 1821, avec deux missionnaires français, MM. Taberd et Gagelin. Pendant son absence, Già-long était mort, et ce fut l'empereur Ming-mang qui reçut les présents de Louis XVIII, et la lettre de ce monarque qui les accompagnait. Il en parut satisfait, et fit un accueil gracieux à M. Chaigneau; mais il se borna là, et l'espoir qu'on avait fondé, soit pour établir de nouvelles relations avec la France, soit pour accorder plus de liberté à la religion chrétienne, se trouva déçu. Les deux missionnaires arrivés avec M. Chaigneau furent même obligés de débarquer secrètement, quoique habillés en Cochinchinois, et de se loger chez M. Vannier, autre officier français établi en Cochinchine en même temps que M. Chaigneau, et décoré aussi du titre de mandarin.

Cependant Minh-mang laissa assez tranquille Mgr de Véren pendant les dernières années de la vie de ce prélat. Il croyait, ou plutôt il affectait de croire qu'il n'y avait plus d'autre missionnaire européen dans son empire; il l'appelait le vieux de *Còvnà*, et il le connaissait depuis très-longtemps, l'ayant vu, encore jeune, dans une visite que le roi son père avait faite avec lui à Mgr de Véren. Chaque année, selon l'usage, le prélat envoyait des présents à l'em-

pereur, qui le faisait remercier, acceptait une partie des présents, et faisait rendre l'autre en l'accompagnant de quelques dons; mais ce n'était qu'une politesse banale, usitée à l'égard de tous les grands.

Mgr de Véren est mort le 6 août 1823, dans la soixante-dix-septième année de son âge, après quarante-neuf ans de travaux apostoliques en Cochinchine.

En 1825, le gouvernement français envoya en Cochinchine une frégate sous les ordres de M. de Bougainville, qui était chargé de la part du roi de France de remettre à l'empereur Minh-mang une lettre et des présents. Lorsque la frégate fut arrivée dans la baie de Touranne, le commandant donna connaissance à l'empereur de sa mission; mais celui-ci ne voulut recevoir ni lettre ni présent, et refusa d'admettre les Français à sa cour. La frégate fut obligée de s'en retourner sans que M. de Bougainville eût pu obtenir une audience de l'empereur ou de ses ministres. Cependant M. Régéreau, prêtre missionnaire qui était venu sur ce bâtiment, parvint à descendre à terre, malgré la vigilance des espions, et il fut aussitôt conduit à la maison d'un prêtre cochinchinois, dans un village peu éloigné du port. Mais, soit que le débarquement du missionnaire n'eût point été tenu secret, soit qu'il eût été découvert par quelques espions ou autrement, l'empereur en eut connais-

sance. Aussitôt il ordonna au gouverneur de la province de Quang-nam, où est situé le port de Touranne, de faire les plus exactes recherches pour saisir le missionnaire. Voici ce que porte en substance cet édit, qu'on peut regarder comme le premier manifeste public émané de l'autorité de Minh-mang contre la religion catholique, et le signal de la persécution :

« La religion perverse des Européens corrompt « la droiture du cœur et de l'esprit de l'homme. « Jusqu'à présent plusieurs vaisseaux européens, « venant faire le commerce en cet empire, y ont « apporté secrètement des maîtres de cette religion, « qui trompent le peuple et détruisent nos usages et « nos coutumes, et nous empêchent de corriger et « de redresser le cœur de notre peuple ; en consé-« quence, nous ordonnons à tous les mandarins que, « dans la saison où les bâtiments français paraissent « sur nos côtes, ils les fassent surveiller avec le plus « grand soin, et fassent garder jour et nnit, avec « la plus sévère exactitude, tous les ports et toutes « les avenues par terre et par eau, de crainte que « les maîtres de la religion d'Europe ne s'intro-« duisent secrètement parmi le peuple, et ne pro-« pagent les ténèbres dans cet empire. »

L'édit est daté de la cinquième année du règne de Minh-mang, le 25 de la 12e lune, ce qui répond au 12 février 1825.

Après avoir reçu cet ordre, le gouverneur du Quang-nam, pour se rendre agréable à son maître, poussa les choses plus loin que ne le portait l'édit; il défendit aux chrétiens toute assemblée et tout exercice de religion, et ordonna aux chefs des villages et aux soldats de se saisir d'eux et de les conduire en prison. Un tel ordre jeta partout l'alarme et l'épouvante. Le nouveau missionnaire, ne sachant où se cacher ni comment échapper aux poursuites, prit la résolution de retourner au port. La chose n'était pas facile; il réussit néanmoins, et trouva moyen de s'embarquer sur un bâtiment de commerce français, grâce à M. Borel, subrécargue, à qui M. Thaberd l'avait recommandé.

A la même époque, MM. Chaigneau et Vannier, fatigués des tracasseries auxquelles ils étaient en butte sous le nouveau règne, s'embarquèrent avec toute leur famille pour revenir en France. Ce départ fut un nouveau sujet d'affliction pour nos missionnaires, qui trouvaient toujours chez ces messieurs asile et protection.

Cependant Minh-mang ne paraissait pas d'abord vouloir persécuter la religion d'une manière violente; il espérait la détruire en se contentant d'empêcher que de nouveaux missionnaires ne pénétrassent au sein de ses États. Dans ce dessein, il envoya à tous les gouverneurs de province l'édit

qu'il avait adressé à celui de Quang-nam, avec ordre de s'y conformer chacun dans leur gouvernement. Le plus grand nombre obéit, ou même dépassa la lettre de l'édit; d'autres résistèrent, et parmi eux nous citerons un grand mandarin, vice-roi de Dong-nai. Ayant été invité à publier deux ordonnances de l'empereur pour interdire l'exercice de la religion chrétienne, il répondit en présence de ses officiers : « Quels crimes ont commis les chrétiens pour les persécuter? Le tombeau du grand maître (Mgr l'évêque d'Adran) n'est-il pas encore ici? Qui sont ceux qui ont aidé le feu roi à recouvrer ce royaume? Il paraît que le roi actuel veut le perdre. Les Tay-son ont persécuté la religion, et ils ont été détrônés. Le roi de Pégu vient de perdre ses États parce qu'il a persécuté la religion. »

Le grand mandarin ne publia donc point les ordonnances, et les chrrétiens jouirent sous son gouvernement d'une entière liberté, tandis que la persécution commençait à sévir dans les autres provinces.

Cependant les ennemis de la religion, trouvant que le monarque n'agissait pas avec assez de vigueur, lui adressèrent au mois d'août 1826 une requête pour le supplier d'interdire absolument la religion catholique dans ses États. Voici les principaux passages de cette pièce, d'autant plus curieuse qu'au milieu des accusations grossières qu'elle renferme contre la re-

ligion, elle montre les immenses progrès que cette même religion a faits dans ce pays :

Requête pour supplier Sa Majesté de défendre la religion perverse afin de rétablir les anciennes coutumes et usages.

« Saisis de crainte, nous courbons la tête, et « présentons notre requête. Nous supplions Sa Ma« jesté de vouloir bien s'occuper de l'établissement « d'une religion véritable, afin que les grands et « le peuple puissent en profiter; car toute religion « peverse abuse et trompe le peuple, et renverse « la véritable religion naturelle. Aussi est-il écrit « (dans les livres chinois) : Il faut réprimer toute « religion mauvaise et contraire au bon ordre; le « peuple doit suivre ce qui est droit et conforme à « la religion naturelle; mais il faut défendre abso« lument tout ce qui est contraire à la religion des « ancêtres, et réformer le cœur des hommes : ainsi « toute religion qui séduit ou trompe le peuple est « une religion perverse... La religion de Jésus est « fausse et contraire à la véritable religion, elle « séduit le peuple et abuse de sa simplicité; elle « emploie la crainte des supplices de l'enfer pour « effrayer les faibles, et la jouissance des délices du « ciel pour attirer les autres. Elle en est venue au « point de publier un calendrier particulier... Ceux

« qui suivent cette religion s'assemblent, offrent des « sacrifices et font des adorations; des milliers de « personnes entrent et sortent pour rendre leurs hom- « mages, comme s'ils allaient assister un des pre- « miers dignitaires du royaume. Ils publient que le « parti qu'ils suivent est un parti saint, et investissent « de dignités ceux qui le suivent. Depuis que cette « religion a pénétré dans ce royaume, des milliers de « personnes la professent dans toutes les provinces; « ceux qui sont imbus de cette doctrine sont animés « d'un zèle qui les transporte hors d'eux-mêmes, « et les fait courir çà et là comme des insensés.

« Les sectateurs de cette religion n'adorent point « l'esprit de clarté (ou génie); ils ne rendent aucun « culte à leurs ancêtres... Les sectateurs de cette loi « se multiplient de jour en jour; on bâtit continuel- « lement de nouvelles églises; toutes ces abomina- « tions sont répandues partout, et il n'y a pas de « lieu qui n'en soit infecté.

« C'est pourquoi nous élevons nos regards vers « Sa Majesté, et nous la supplions de corriger tous « ces abus. Sa parole sera comme un étendard qui « ramènera un nombre infini de peuples au même « point,... c'est-à-dire à la religion du roi et aux « bonnes mœurs, et partout on se conformera à cet « ordre. Mais la religion de Jésus est un obstacle à « toutes ces améliorations. »

Les pétitionnaires concluent donc à la prohibition et à l'anéantissement de cette religion, et ils indiquent pour y parvenir les moyens de répression qui se trouvent dans les lois chinoises, lois qui, comme on sait, sont en vigueur dans l'empire annamite. Ils terminent ainsi leur requête :

« C'est pourquoi, après avoir examiné cette af-
« faire, nous supplions Sa Majesté de publier un édit
« dans toutes les villes, provinces et cantons de
« l'empire, afin que tout le monde sache que tout
« chrétien européen et tout prédicateur de la religion
« chrétienne, en quelque endroit qu'ils soient, doi-
« vent retourner chacun dans leur patrie. Il leur
« est accordé trois mois pour cela; ce délai expiré,
« il leur est défendu de rester davantage dans ces
« contrées. Quant aux églises, il faut les détruire;
« brûler tous les livres religieux, et défendre au
« peuple d'étudier désormais cette religion per-
« verse. Si après trois mois on découvre quelque
« Européen caché dans ce royaume, celui qui l'aura
« découvert et accusé jouira de tous les biens de
« celui qui recèle l'Européen dans sa maison. En
« outre, le recéleur et les chefs de village seront
« regardés comme coupables d'un grave délit. Si
« l'Européen se cache encore parmi le peuple, et
« que celui-ci se laisse séduire par ses doctrines mau-
« vaises, au point qu'il soit impossible de pouvoir

« purifier le royaume de cette souillure et détruire
« absolument la religion, alors on mettra à exécu-
« tion la loi chinoise (la peine de mort). De plus,
« tous les mandarins reconnus coupables de négli-
« gence seront livrés au grand tribunal des crimes,
« afin que la chose soit plus claire, et que tout soit
« manifesté avec plus d'appareil, etc.

« C'est pourquoi nous élevons nos regards vers
« Sa Majesté, et nous la supplions d'examiner cette
« affaire. Nous sommes avec vénération, etc. »

(Cette requête est du mandarin Lê-bô, qui en a tiré copie.)

L'empereur ne jugea pas à propos d'obtempérer à cette requête pour le moment; mais il permit qu'on y donnât la plus grande publicité; c'était, d'après les dispositions que l'on connaissait à ce prince, une menace dont l'effet ne tarderait pas à se faire sentir; aussi chaque jour s'attendait-on à voir publier le fatal édit, et en attendant il restait suspendu, comme l'épée de Damoclès, sur la tête de ceux qu'il devait atteindre.

En dépit de ces menaces, le zèle des missionnaires ne se ralentit point, et, malgré la requête de Lê-bo, plusieurs nouveaux apôtres pénétrèrent au Tong-king et à la Cochinchine, entre autres M. Régéreau, celui qui avait été forcé de quitter Touranne l'année précédente.

CHAPITRE VII

Nomination de Mgr Taberd au vicariat apostolique de la Cochinchine avec le titre d'évêque d'Isauropolis. — Minh-mang veut obliger tous les missionnaires européens à venir dans la capitale. — Trois seulement sont contraints de s'y rendre.— Le vice-roi de la basse Cochinchine reproche au roi sa conduite envers les prêtres français. — Espèce de trève accordée aux chrétiens. — Arrivée de nouveaux missionnaires. — Moyens qu'ils emploient pour pénétrer dans l'intérieur du pays. — Le collége Saint-Jacques au Tong-king. — Pauvreté et dénûment de cet établissement. — Spectacle de la nature au Tong-king. — Cause de la misère des habitants du pays. — Ordre établi dans les missions. — Catéchistes; leurs fonctions. — Catéchistes sédentaires; catéchistes ambulants. — Religieuses. — Divisions des vicariats apostoliques en districts, paroisses, chrétientés. — Fonctions des prêtres indigènes et des missionnaires européens.

Au milieu de ces circonstances, qui présageaient un avenir gros de nuages et de tempêtes, la mission de Cochinchine, qui souffrait depuis plusieurs années de la privation d'un premier pasteur, apprit avec joie la nomination de M. Taberd, le plus ancien de ses missionnaires, au vicariat apostolique de ce royaume, avec le titre d'évêque d'Isauropolis. Cette nomination était du 18 septembre 1827; mais aucun des évêques du Tong-king n'ayant pu se rendre en Cochinchine pour faire la cérémonie du sacre, Mgr Taberd fut obligé de s'embarquer pour Siam,

où il reçut l'onction épiscopale des mains du vicaire apostolique de ce royaume, le 30 mai 1830. Ainsi la Cochinchine avait été privée d'évêque pendant près de sept ans, depuis la mort de Mgr de Labartelle, arrivée le 6 août 1823.

En 1826, Minh-mang envoya à tous les mandarins, vice-rois et gouverneurs des provinces, l'ordre de prendre et d'amener à la ville de Hué ou Phu-xuân, où résidait l'empereur, tous les missionnaires européens qui pouvaient se trouver dans ses États; et l'ordonnance enjoignit à tous les missionnaires d'y venir pour servir d'interprètes à Sa Majesté, sous peine d'être rigoureusement punis s'ils contrevenaient à cet ordre.

Cette mesure fut généralement regardée comme le commencement d'exécution du fameux placet; et la plupart des missionnaires songèrent à s'y soustraire. Aucun de ceux du Tong-king n'obéit à l'injonction du monarque, et les perquisitions dont ils furent l'objet ne furent pas poussées avec une extrême rigueur. M. Taberd, M. Jaccard et un autre missionnaire de Cochinchine, qui se trouvaient dans le voisinage de la résidence impériale, ne purent se soustraire aux ordres du monarque. Ils restèrent pendant près de deux ans en quelque sorte prisonniers à la cour, et soumis à une active surveillance. Enfin, en 1828, le vice-roi de la basse Cochinchine, dont nous

avons parlé, ayant fait un voyage à Phu-xuân, représenta à l'empereur avec beaucoup de force que persécuter les chrétiens et les missionnaires, c'était montrer beaucoup d'ingratitude envers la mémoire de l'illustre évêque d'Adran, qui avait été comme le sauveur de la Cochinchine et de la famille royale. Il avait apporté avec lui des pièces qui prouvaient d'une manière certaine les innombrables services que cet évêque avait rendus à l'État. Le roi (1), malgré sa haine contre la religion catholique, rendit la liberté aux trois missionnaires, mais à condition qu'ils passeraient dans la basse Cochinchine.

Les chrétiens respirèrent alors, sans être pourtant à l'abri de toute inquiétude, surtout à cause des mauvaises dispositions de plusieurs grands mandarins, qui, malgré cet adoucissement apparent du souverain, savaient bien qu'ils ne contrariaient pas ses intentions réelles en exerçant contre les chrétiens toutes sortes de vexations.

C'est pendant cette espèce de trêve, mes chers

(1) Nous ferons remarquer en passant à nos lecteurs qu'en parlant du souverain de la Cochinchine nous lui donnons indifféremment le titre de roi ou d'empereur. Quoique Già-long ait pris ce dernier titre pour lui et ses successeurs, et même pour ses ancêtres, il n'est pas reconnu comme tel par les autres peuples de l'extrême Orient, surtout par les Chinois, qui ne reconnaissent d'empereur que leur souverain, et dont le roi de Cochinchine s'avoue le vassal, au moins pour le Tong-king.

enfants, que j'arrivai en Cochinchine avec deux autres missionnaires. Cinq mois après avoir quitté Bordeaux, nous débarquâmes à Touranne, malgré la surveillance active que l'empereur faisait exercer pour empêcher l'introduction des prêtres catholiques étrangers dans ses États. Nous restâmes plus de six mois cachés dans une cabane, sous la protection de fervents chrétiens du pays qui veillaient à notre sûreté. Nous employâmes ce temps à étudier la langue du pays, et à nous habituer au costume et à la nourriture des habitants.

Mes deux confrères devaient rester dans la haute Cochinchine; moi, je devais aller au Tong-king: mais comment nous rendre à notre destination? Il nous eût été impossible de nous embarquer sur un navire en destination pour un port de la Cochinchine ou du Tong-king, il nous était prescrit de partir sur un vaisseau faisant voile pour des contrées étrangères à l'empire annamite. Mais nous vînmes à bout de déjouer toutes les précautions de la police de Minh-mang. Nous montâmes sur un navire qui partait pour Macao; sitôt que nous fûmes sortis du port, nous quittâmes ce navire et nous descendîmes dans une barque que des chrétiens avaient appostée pour nous recevoir. Nous arrivâmes heureusement dans un collége de Cochinchine, où nous rencontrâmes le P. Jaccard, dont je vous ai déjà parlé. Il ne serait

pas possible de vous dire la joie que nous causa cette entrevue.

Les deux missionnaires destinés pour la Cochinchine restèrent dans ce collége; et moi, dès le lendemain, je m'acheminai vers le Tong-king. Trois à quatre jours après, j'arrivai à un collége que les missionnaires ont appelé Saint-Jacques, pour le distinguer du collége Saint-Pierre, qui est dans une autre province. Je fus accueilli avec de vives démonstrations de joie par les jeunes élèves et par un prêtre annamite qui était à la tête de cet établissement.

Je fus d'abord frappé de la pauvreté et du dénûment qui régnaient dans ce collége, pauvreté dans les habits, dans la nourriture, dans le logement; du reste, cette pauvreté était générale, et se rencontrait à peu près chez tous les habitants du pays. Quel contraste avec la riche nature de ces contrées, où Dieu semble avoir réuni avec profusion les produits les plus variés de la terre et des eaux! Une chaleur tempérée produit une fermentation douce et continue, anime et vivifie tout ce qui en est susceptible; le sol est d'une fertilité extraordinaire; l'air est embaumé par l'odeur suave émanée des végétaux; des fruits délicieux, des fleurs aux couleurs vives et variées satisfont à la fois le goût et la vue. Souvent, dans mes promenades aux alentours du collége, je ne pouvais me lasser d'admirer le spectacle enchanteur

qui s'offrait à mes regards, et je m'écriais dans mon enthousiasme : Grand Dieu, que tes œuvres sont belles ! Non, qui n'a pas habité ces charmantes contrées, qui ne s'y est pas trouvé au milieu des jardins couverts d'orangers et d'aréquiers, qui n'y a pas respiré au lever de l'aurore les premières émanations de la nature renaissante, ne peut avoir qu'une idée imparfaite des sensations délicieuses auxquelles nos organes sont accessibles.

Et cependant, au milieu de tant de richesses, la plupart des habitants traînent une existence misérable; souvent on a vu les populations de ces contrées décimées par la faim; et pourtant ces hommes ne manquent ni d'activité, ni d'intelligence. Quelles sont les causes d'un état si déplorable? La première et la principale de toutes est le despotisme brutal qui pèse sur ce peuple depuis tant de siècles, et l'a privé de toute énergie, de tout ressort, de toute initiative; qui a étouffé tous les instincts nobles, toutes les aspirations de l'intelligence; qui a démoralisé l'homme en un mot, et qui a dégradé ses facultés en même temps qu'il a fatalement développé dans les masses les instincts et les penchants les moins honorables ou les plus avilissants pour la nature humaine.

Je restai environ un an dans le collége Saint-Jacques, en Bo-chinh (c'est le nom de la province où il est situé, laquelle est limitrophe de la Cochinchine). Pendant

ce temps-là, je me perfectionnai dans la langue annamite au point de pouvoir entendre les confessions et prêcher en cette langue. Je me mis aussi au courant de l'ordre établi dans les missions françaises du Tong-king et de la Cochinchine, et je crois qu'il ne sera pas inutile de vous faire connaître, au moins succinctement, cet ordre, établi depuis de longues années, et qui subsiste encore aujourd'hui, autant du moins que la persécution a pu le permettre.

De mon temps on comptait dans le Tong-king occidental, où existe la mission française, près de deux cent mille chrétiens. La mission du Tong-king oriental, confiée à des religieux espagnols de l'ordre de Saint-Dominique, en avait au moins autant. En Cochinchine, le nombre des chrétiens s'élevait à plus de quatre-vingt mille. Il y avait pour administrer le Tong-king occidental un évêque, vicaire apostolique (Mgr de Gortyne, mort en 1821), et un évêque coadjuteur (Mgr Havard, évêque de Castorie), qui a succédé à Mgr de Gortyne. En Cochinchine, il n'y avait qu'un évêque, vicaire apostolique, Mgr Taberd, évêque d'Isauropolis.

Outre ces évêques, chacune de ces missions avait quelques prêtres européens, en petit nombre, des prêtres indigènes, des catéchistes et des élèves, dont les uns étudiaient dans les séminaires et dans les colléges, les autres étaient attachés à la suite des

missionnaires ou des prêtres du pays, les accompagnant et les assistant dans leurs fonctions, et recevant d'eux ou de quelque catéchiste l'instruction nécessaire pour devenir eux-mêmes de bons catéchistes.

Il y a dans ces missions deux sortes de catéchistes, les uns sédentaires, les autres ambulants. Les premiers sont presque tous des hommes mariés ou veufs, qui sont choisis par les missionnaires parmi les chrétiens les plus instruits, les plus fervents et les plus distingués de chaque chrétienté. Ils sont chargés de présider aux assemblées des chrétiens lorsqu'ils se réunissent pour prier en commun, le matin et le soir, surtout les dimanches et jours de fêtes; ils y font des lectures pieuses et instructives, des exhortations familières, et annoncent aux fidèles les fêtes, les jeûnes et abstinences prescrits par l'Église; ils doivent baptiser les enfants nouvellement nés, et même les enfants de païens et les adultes qui sont en danger de mort. Ils visitent les malades, et doivent veiller à ce que, dans les enterrements des chrétiens, tout se fasse avec décence et piété, conformément aux lois, aux cérémonies et aux usages de l'Église catholique, sans aucun mélange des superstitions païennes. Ils doivent aussi instruire les ignorants, soutenir la foi des chrétiens faibles, exhorter les pécheurs endurcis, s'opposer autant qu'ils le peuvent aux scandales donnés par les mauvais chrétiens, terminer par voie

de conciliation les différends entre les fidèles, consoler les familles affligées, recueillir les aumônes destinées au soulagement des confesseurs emprisonnés ou exilés pour la foi, et travailler à maintenir parmi les chrétiens la paix, la concorde et l'union fraternelle; enfin rendre compte au missionnaire, lorsqu'il revient dans l'endroit, de l'état de la chrétienté, et des abus qui ont pu avoir lieu pendant son absence.

Les catéchistes ambulants gardent le célibat tant qu'ils exercent cette fonction, qui consiste à aider les missionnaires dans tout ce qui concerne l'instruction des néophytes, des catéchumènes et des infidèles. Les uns accompagnent les missionnaires dans le cours de leurs visites; d'autres vont partout où ceux-ci les envoient, visiter les différentes chrétientés, catéchiser, instruire, exhorter, consoler ceux qui ont besoin de l'être, baptiser les enfants nouvellement nés et les adultes qui sont en danger, présider aux funérailles des chrétiens, corriger les abus.

Dans la Cochinchine il n'y a que peu de catéchistes ambulants, mais chaque chrétienté a un ou plusieurs catéchistes sédentaires, plus ou moins, selon le nombre des chrétiens qui la composent. Au Tongking, tous les catéchistes sont ambulants; quelques-uns néanmoins sont préposés à la garde des maisons des prêtres du pays, ou à l'éducation des jeunes gens que ces prêtres nourrissent et élèvent pour en

former des catéchistes ou des aspirants au sacerdoce. Le nombre des catéchistes est ordinairement de deux à trois cents. Ils ne sont admis à cet office qu'à l'âge de vingt-quatre ans, et après avoir passé dix ans dans un collége, chez un prêtre, ou à la suite d'un missionnaire, pour y acquérir la science et les vertus nécessaires à un bon catéchiste.

Les catéchistes de l'une et de l'autre classe sont, par leur zèle, leur ferveur et leur dévouement, d'une grande utilité en tout temps, mais surtout dans les persécutions.

Dans plusieurs de ces missions, il y a des couvents de religieuses, qui, sans être cloîtrées, mènent la vie commune, en observant une vie très-austère. Dans le seul Tong-king, il y a plus de trente maisons qui ont depuis douze jusqu'à quarante religieuses. Quelques-unes tiennent des écoles pour enseigner aux jeunes personnes de leur sexe les éléments de la religion, et les former de bonne heure à la pratique des devoirs du christianisme.

Notre divine religion s'appelle dans ces pays la *religion du Maître du ciel.* Les missionnaires sont appelés les *maîtres* de cette religion, et les évêques en sont appelés les *grands maîtres.* Au Tong-king, la maison des missionnaires est appelée la *maison de Dieu;* le respect pour elle, la confiance dans les missionnaires, sont proportionnés à la piété vive des

fidèles, piété qui, dans les rangs, les sexes et les états différents, va souvent jusqu'à s'exposer au martyre, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le raconter.

Chaque mission ou vicariat apostolique se divise en plusieurs portions ou districts, qui forment chacun une espèce de paroisse composée de trente, quarante ou cinquante chrétientés, disséminées dans une étendue qui varie depuis deux jusqu'à soixante-quinze myriamètres, selon les temps, les localités, le nombre des missionnaires; car cette division n'est point fixe et invariable, l'évêque vicaire apostolique la règle selon les circonstances. Chaque paroisse a depuis deux mille jusqu'à neuf à dix mille âmes, et est confiée aux soins d'un prêtre du pays, qui en visite successivement toutes les chrétientés deux fois par an, lorsque cela lui est possible, plus communément une fois seulement chaque année; il arrive même que beaucoup de prêtres ne peuvent achever en un an la visite de toutes les chrétientés dont ils sont chargés. Pendant la visite de chaque endroit, ils y administrent les sacrements, multiplient les instructions, et règlent tout ce qui peut contribuer au bien de la chrétienté. Souvent, après un long intervalle, ils retrouvent une régularité, une application à la pratique des devoirs du christianisme, dont ils sont aussi édifiés que satisfaits. La conservation de cette

régularité est due à la ferveur de ces nouveaux enfants de l'Église et au zèle vigilant des catéchistes.

Dans la Chine, les assemblées de chrétiens se font dans la maison d'un des plus riches chrétiens de chaque endroit. Au Tong-king et en Cochinchine, lorsque la religion n'est pas persécutée, les chrétiens construisent des églises ou oratoires en bois ou en bambous; ces églises, comme presque toutes les maisons du pays, sont construites de telle sorte qu'on peut facilement les défaire pièce par pièce, et en cacher les matériaux pendant les persécutions.

J'ai dit que chaque district ou paroisse était confié aux soins d'un prêtre du pays. Les missionnaires européens, à raison de leur petit nombre, ne pourraient gouverner aucun district particulier. Quelques-uns sont occupés à enseigner la langue latine et la théologie à des sujets du pays qu'on destine à l'état ecclésiastique; les autres sont chargés de visiter les différents districts confiés aux prêtres du pays, tant pour les diriger dans l'exercice du saint ministère, que pour établir et maintenir le bon ordre dans leurs résidences, et pour inspirer l'amour de la piété et de la vertu aux jeunes gens qu'on y élève pour le service de la mission. Ils vont aussi visiter les principales chrétientés de chaque district, où ils prêchent et administrent les sacrements. Quand les circonstances le permettent, ils y donnent des retraites spirituelles,

auxquelles on invite tous les chrétiens des lieux circonvoisins. Quoique ces peuples aient beaucoup de confiance dans les prêtres du pays, celle qu'ils ont pour les prêtres européens est incomparablement plus grande : c'est pourquoi ils viennent en foule de tous côtés pour leur demander les sacrements ; et quelque part que se trouvent les Européens, ils sont accablés de travail et ne peuvent y suffire.

C'est pour cela que Ming-mang regardait l'expulsion de tous les prêtres européens comme le moyen le plus sûr pour faire disparaître de ses États la religion catholique, quoiqu'elle y existât depuis plus de deux siècles.

CHAPITRE VIII

Une retraite dans la province de Nghé-an. — Visite d'un mandarin païen à un missionnaire. — Le mandarin assiste à la messe et au sermon. — Ce qui le frappe dans cette circonstance. — Célébration de la fête de Pâques. — Le grand mandarin chrétien. — Reproches que lui adresse un missionnaire. — Joie momentanée des chrétiens en croyant le roi mieux disposé en leur faveur. — Mort de Mgr de Gortyne. — Commencement des persécutions contre les chrétiens. — Édit de l'empereur contre les chrétiens. — Effets produits par cet édit. — Autre édit secret.

En quittant la province de Bo-chinh, je fus envoyé dans celle de Nghé-an, dont toutes les chrétientés jouissaient alors d'une tranquillité qu'elles n'avaient pas goûtée depuis longtemps. Cela venait de ce que le premier mandarin de cette province était chrétien, quoiqu'il n'en remplît guère les devoirs; car, sous un empereur comme Min-mang, mandarin et chrétien sont deux choses presque incompatibles.

J'avais été chargé d'aider un de mes confrères, le P. Masson, qui visitait les chrétientés de cette province, et y donnait des retraites. Dans un de ces exercices, je fus témoin d'un fait qui me causa une surprise agréable, mais qui laissa quelque inquiétude

au P. Masson. Le jour de la clôture de la retraite, de grand matin, pendant que je faisais réciter la prière aux fidèles réunis à l'église, et que le P. Masson se préparait à dire la messe, la maison qu'il occupait fut tout à coup envahie par des soldats en armes et une foule de gens portant des parasols. En même temps on lui annonça que le mandarin du pays venait lui faire visite. M. Masson, fort embarrassé, ne savait comment se soustraire à cette visite importune, lorsque son catéchiste alla dire simplement au mandarin que le Père se disposait à prêcher et à dire la messe, et que c'était une heure à laquelle il n'oserait jamais se permettre de parler à personne, fût-ce même au roi. Le mandarin reçut l'excuse, et dit qu'il assisterait à la messe et au sermon. Il y assista en effet avec ses gens, et tous, quoique païens, observèrent une contenance on ne peut plus convenable, ne se permettant pas même de tourner la tête tout le temps que dura l'office.

Après la messe il vint voir le P. Masson, et s'entretint assez longtemps avec lui. Ils se quittèrent en se donnant tous les signes de courtoisie usités en ce pays entre gens bien élevés.

Je n'avais pas assisté à l'entretien, parce que le P. Masson craignait que je ne fusse reconnu pour un étranger, malgré mon déguisement, ma taille peu élevée, et mon teint naturellement très-brun, qui

depuis mon séjour au Tong-king avait pris admirablement la couleur locale. Il me dit que deux choses avaient surtout frappé le mandarin, assistant à l'office : la haute taille du *maître* et le recueillement qui régnait dans cette assemblée où se trouvaient réunis plus de deux mille chrétiens. Et comme je témoignais ma satisfaction de cette dernière remarque du mandarin, espérant que peut-être son cœur serait touché, et qu'il en pourrait bien résulter une conversion, mon confrère me répondit tristement : « Malheureusement je ne partage pas votre espoir, et je crains que cet homme ne soit venu ici pour nous espionner plutôt que pour s'instruire dans notre sainte religion. »

Le jour de Pâques, ce fut bien une autre affaire. Le premier mandarin de Nghé-an, qui, comme je l'ai dit, était chrétien, fit prévenir le P. Masson qu'il viendrait à la messe ce jour-là. Il y vint en effet avec sa femme (excellente chrétienne), ses enfants, et une suite extrêmement nombreuse. Tous les mandarins des environs furent obligés de s'y rendre, et entre autres celui qui était venu nous visiter pendant la retraite, afin de rendre leur devoir au grand mandarin. C'était un tapage assourdissant ; car chaque mandarin est précédé de tambours, de cymbales et de tam-tam.

Nous célébrâmes la fête avec une grande solen-

nité, au point que les païens en étaient tout ébahis. La foule était immense; il y avait presque autant d'idolâtres que de chrétiens.

Le grand mandarin, quoique chrétien, n'observait pas trop bien les devoirs de la religion; ainsi, en vertu de sa place, il était obligé d'assister à certaines cérémonies païennes, et d'y prendre une part au mois apparente. Il en gémissait, car il paraissait avoir la foi, et dans bien des circonstances il avait rendu des services essentiels à nos chrétiens. Le P. Masson, en véritable apôtre, profita de l'occasion qui s'offrit, lors de la visite que lui fit ce personnage après l'office, pour lui parler du salut de son âme, ce que personne n'avait encore osé faire. Le mandarin parut touché, et quitta le missionnaire les larmes aux yeux, et en lui baisant les deux mains, ce qui est contraire aux usages du pays.

Quelques jours après, le même mandarin, venant de voyage avec une suite de plus de deux cents personnes, se détourna de fort loin, et s'arrêta pendant la nuit pour assister à la messe du P. Masson. Il eut ensuite avec lui une fort longue conférence, dans laquelle le Père lui témoigna un vif regret de ce qu'après tous les services qu'il avait rendus à nos chrétiens, il ne pouvait rien faire pour son salut. Le mandarin convint de tout; mais il ajouta que, tant qu'il remplirait son emploi, il ne lui était pas pos-

sible de s'exempter de certaines pratiques exigées par les superstitions païennes, quoiqu'il n'y crût pas. Il ajouta qu'il ne demandait qu'une chose à Dieu, c'était de devenir aveugle ou perclus, afin de n'être plus mandarin, et de pouvoir exercer sa religion. Le Père lui répondit en souriant qu'il ne lui souhaitait pas autant de mal, mais que, puisqu'il n'avait pas le courage de refuser son concours à des actes contraires à notre religion, il voudrait seulement lui voir commettre quelque lourde bévue qui lui fît perdre sa place.

J'ai cité ces faits pour prouver de quelle liberté nous jouissions alors dans l'empire d'An-nam, et surtout au Tong-king. En Cochinchine, et principalement dans la partie voisine de la cour, on était obligé d'user de plus de précautions. Cependant à chaque instant on faisait courir les bruits d'une persécution prochaine et générale; ils prirent même une telle consistance au mois d'août 1830, que Mgr de Gortyne, que l'âge rendait prudent, songeait déjà à disperser le collége, et à faire passer ailleurs Mgr le coadjuteur et quelques missionnaires, lorsque arrivèrent de Cochinchine les nouvelles les plus rassurantes. Le P. Jaccard, qui avait longtemps exercé les fonctions d'interprète de la cour, nous annonçait que, le jour de la naissance de l'empereur il avait chanté la grand'messe et fait une procession des plus

solennelles, presque sous les yeux du souverain. Avant de se permettre cet éclat, il avait sondé le terrain. L'empereur, interrogé sous main s'il approuvait que les chrétiens priassent pour lui le jour de sa quarantième année, avait répondu : « Toutes les autres « religions prient pour moi; à plus forte raison les « chrétiens doivent-ils le faire; je le leur permets. » Fort de cet appui, M. Jaccard avait développé le plus grand appareil, et la procession avait attiré une foule de curieux; tous les mandarins qui avaient pu s'absenter s'y étaient rendus, et la sœur du monarque avait attendu jusqu'au soir pour en être témoin. Les chrétiens, comme on le pense bien, ne négligèrent rien pour contribuer à la piété et à la solennité de cette cérémonie. Les dépenses furent assez considérables; mais pareille occasion était rare, et l'on comptait beaucoup sur le bien que pourrait produire cette éclatante démonstration. Déjà les païens disaient que l'empereur avait contribué à cette cérémonie. On se gardait bien de les détromper d'une erreur qui pouvait servir la religion; car le peuple et même les mandarins, en voyant le monarque témoigner ces sentiments envers nous, ne manqueraient pas de nous être de plus en plus favorables.

Telles étaient les espérances dont nous aimions à nous bercer, et qui devaient bientôt faire place à la plus déplorable réalité.

L'année 1831 commença sous de tristes auspices. Ce fut d'abord la mort de Mgr de Gortyne qui répandit le deuil dans notre mission; mais du moins la présence de son successeur, Mgr l'évêque de Castorie, était un puissant motif de consolation. Bientôt les bruits de nouvelles persécutions commencèrent à se répandre, et ce qui nous alarmait le plus, c'était la pusillanimité que montraient un grand nombre de nos néophytes. Nous avions beau leur répéter que ces bruits n'avaient pas plus de consistance que ceux qui avaient déjà tant de fois couru les années précédentes; nous ne pouvions parvenir à les rassurer. Il est vrai que nous ne l'étions pas trop nous-mêmes; car nous avions appris que le P. Jaccard, malgré l'espérance que lui avait donnée la réponse du roi à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de sa naissance, se trouvait impliqué dans un procès intenté aux habitants chrétiens d'un village appelé Duong-sôn, par les habitants païens d'un village voisin. Il ne s'agissait d'abord que d'un procès civil au sujet de la propriété de terrains réclamés par ces derniers sur les chrétiens. Ceux-ci ayant gagné sur ce fait, leurs adversaires les dénoncèrent au tribunal criminel comme exerçant publiquement une religion prohibée par les anciens édits de l'empereur. Cette fois le P. Jaccard se trouva impliqué dans l'affaire, et il intervint un jugement qui condamnait le premier

chef chrétien du village et le P. Jaccard à être étranglés, le second chef à l'exil perpétuel, et soixante-treize habitants de Duong-sôn à différentes peines, telles que la cangue, la bastonnade, la prison, etc. L'église du village était confisquée pour être transformée en magasin. L'empereur avait approuvé cette sentence; seulement il avait commué la peine du P. Jaccard en le condamnant à être soldat; il avait aussi suspendu indéfiniment la sentence de mort prononcée contre le premier chef chrétien.

Vers le même temps, six gardes du corps et le capitaine de leur compagnie, fervents chrétiens, et dénoncés comme tels, furent jetés en prison, et frappés impitoyablement de coups de rotin, afin de les forcer à renier Jésus-Christ. Tous refusèrent, et leur capitaine, dont la chair tombait en lambeaux sous les coups, ne cessait d'encourager ses soldats et de prêcher la religion à ses juges et à ses bourreaux.

Ces nouvelles furent bientôt répandues par tout l'empire et y jetèrent la consternation. Mais ce n'était encore, passez-moi cette expression, qu'un ballon d'essai du tyran Minh-mang. Il voulait, avant de prendre une détermination plus générale, juger de l'effet que produirait ses premiers essais de persécution. Enfin le 6 janvrier 1833 parut l'édit suivant, qui fut promulgué dans tout l'empire :

« Moi, Minh-mang, empereur, je parle comme « il suit :

« Depuis longues années, des hommes venus de « l'Occident prêchent la religion de Jésus et trompent « le bas peuple, auquel ils enseignent qu'il y a un « séjour de suprême bonheur, et un cachot d'affreuse « misère. Ils n'ont aucun respect pour le dieu Phât « (le Fo ou Foë des Chinois), et n'adorent point les « ancêtres. Or voilà certainement un grand crime « contre la religion principale. De plus ils bâtissent « des maisons de culte, des maisons où ils reçoivent « un grand nombre de personnes, afin de pouvoir « séduire les femmes et les jeunes filles ;» (ces mêmes accusations étaient aussi portées par les anciens païens contre les chrétiens.) » En outre, ils arrachent « la prunelle de l'œil aux malades (1). Peut-on rien « concevoir de plus contraire à la raison et aux « usages? L'année dernière nous avons châtié deux « villages imbus de cette doctrine, Moung-fou et « Duong-sôn ; notre intention en cela fut de faire « connaître notre volonté, afin qu'on évite ce crime « et qu'on revienne à de meilleures voies. Mainte- « nant voici ce que nous pensons. Quoique le peuple

(1) Cette absurde accusation venait de ce que dans l'administration du sacrement de l'extrême-onction, quand le prêtre faisait aux malades les onctions sur les yeux, les païens prétendaient qu'il leur arrachait la prunelle. Du reste Minh-mang ne croyait pas plus que les mandarins à cette calomnie.

« qui par ignorance suit cette religion, soit déjà « nombreux, il a encore assez de bon sens pour con- « naître ce qui convient ou ne convient pas, il est « encore facile de l'instruire et de le rendre bon ; il « faut donc d'abord employer à son égard l'instruc- « tion et les avis, et, s'il est indocile, les supplices « et les peines.

« En conséquence, nous ordonnons à tous ceux « qui suivent cette religion, depuis le mandarin jus- « qu'au dernier du peuple, de l'abandonner sincè- « rement, s'ils reconnaissent et redoutent notre « puissance ; nous voulons que tous les mandarins « examinent diligemment si les chrétiens qui vivent « sur le territoire commis à leur soin se disposent à « obéir à nos ordres, et qu'ils les contraignent à « fouler la croix aux pieds en leur présence : cela fait, « ils leur feront grâce. Pour les maisons de culte et « les maisons de prêtres, les mandarins doivent tenir « la main à ce qu'elles soient renversées de fond en « comble ; car dorénavant si quelqu'un est reconnu « ou accusé comme professant ces abominables « usages, il sera puni avec une souveraine rigueur, « afin de détruire par là cette religion jusqu'à la « dernière racine.

« Tels sont nos ordres, que nous voulons être « strictement observés. »

Outre cet édit, auquel on donna une grande publi-

cité, il y en avait un autre, destiné à être secret, et qui ne devait être connu que des principaux mandarins. En voici les dispositions, qui concernent surtout les prêtres étrangers et nationaux.

« La religion de Jésus est digne de toute notre « haine; mais notre peuple imbécile et stupide l'em« brasse sans examen, en grand nombre, et dans « tous les endroits de notre domination. Il ne con« vient cependant pas de le laisser s'affermir et « s'accroître dans cet abus : c'est pourquoi nous « avons déjà daigné porter un édit paternel pour « lui apprendre ce qu'il doit faire pour se corriger. « (C'est le premier édit) Nous considérons aussi que « ce peuple qui suit une telle doctrine est cependant « notre peuple; le nombre en est très-grand, et son « aveuglement est très-obstiné; en sorte que rap« peler ce peuple de son erreur n'est pas une affaire « qui puisse s'exécuter de suite et dans un instant. « Si l'on voulait se conformer aux lois, il faudrait en « faire mourir une multitude; mais cette mesure « coûterait à notre affection pour ce peuple, et il « arriverait probablement que plusieurs qui sont « disposés à se corriger seraient enveloppés dans la « proscription des coupables. D'ailleurs, il est bon « d'agir dans cette affaire avec sagesse, selon la « maxime qui dit : *Si tu veux détruire une mauvaise « coutume, détruis-la avec ordre et patiemment;* et

« selon celle qui dit : *Si tu veux extirper la race des* « *méchants, prends la cognée et coupe la racine.* « Suivons donc le conseil des sages, pour réussir certainement et sans inconvénient dans cette affaire.

« Nous ordonnons donc à tous les Thong-doc (nom « du premier mandarin dans une province) et à tous « ceux qui gouvernent notre peuple : 1° de s'occuper « sérieusement à instruire leurs inférieurs, qu'ils « soient mandarins, soldats ou peuple, de manière « qu'ils se corrigent et qu'ils abandonnent la reli- « gion; 2° de s'informer exactement des églises et « des maisons de religion où les maîtres instruisent « leurs disciples et le peuple, et de détruire ces « édifices sans délai; 3° d'arrêter les maîtres de la « religion, usant plutôt de ruse que de force. Quant « aux maîtres européens, il faut les envoyer prompte- « ment dans la capitale, sous prétexte d'y recevoir « nos ordres pour la traduction des lettres euro- « péennes. Quant aux maîtres indigènes, vous les « retiendrez dans les chefs-lieux de vos provinces, « où vous les garderez strictement, de peur qu'ils « ne s'échappent ou qu'ils n'aient quelque commu- « nication secrète avec le peuple, ce qui l'entretien- « drait dans son erreur. Veillez avec grand soin à « ce que vos inférieurs ne profitent pas de cette « occasion pour arrêter sans distinction et sans « prudence les chrétiens, et pour mettre le trouble

« partout. Cela vous rendrait coupables; cette affaire « n'est pas de petite importance, elle est fonda- « mentale : c'est pour cette raison que nous lui avons « donné et lui donnons toute notre attention. Vous, « préfets de province, conformez-vous à notre vo- « lonté impériale; agissez avec précaution et pru- « dence; n'excitez aucun trouble; par là vous vous « rendrez dignes de notre confiance.

« Nous défendons de publier cet édit, de peur que « sa publication n'occasionne des troubles; dès qu'il « vous sera parvenu, vous seuls en prendrez con- « naissance. »

On voit que ces mesures n'étaient pas prises *ab irato*, mais bien réfléchies et calculées de longue main; on voit encore, à travers la feinte modération dont il fait parade, que le débordement de sa haine contre la religion chrétienne n'était un peu contenu que par la crainte des troubles qui pourraient en résulter dans son empire.

Dès que le premier édit fut publié, la terre trembla au loin sous les pieds des chrétiens. On n'attendit pas que les gouverneurs et leurs soldats vinssent détruire et saccager les églises et les maisons de Dieu; en un instant ces édifices, ainsi que les colléges, disparurent comme par enchantement. Ils étaient, selon l'expression consacrée parmi les missionnaires français, *pliés,* c'est-à-dire démontés pièce à pièce, et les matériaux

soigneusement cachés par nos chrétiens, pour les relever dans des temps meilleurs.

Depuis ce moment, nous fûmes obligés de nous tenir cachés dans les réduits les plus vils, les plus profonds et les plus solitaires que nous pussions trouver. Cependant nous ne cessions pas d'exercer notre ministère, d'entendre les confessions, de baptiser, de dire la messe quand nous pouvions, et même parfois de prêcher. Nous confessions les gens de la maison où nous étions cachés, et les personnes qui étaient dans la confidence de notre retraite; puis nous passions dans une autre maison, puis dans un autre village, mais toujours à la faveur de la nuit. Telle a été notre vie pendant des mois, et pendant des années; et malgré ces misères, dont je ne vous trace ici qu'une esquisse bien imparfaite, ce genre de vie avait des charmes pour nous, car de grandes consolations nous arrivaient au milieu de nos peines et de nos souffrances.

CHAPITRE IX

Manière dont l'édit est exécuté dans les différentes provinces.— Avidité des mandarins. — Début de la persécution dans la province de Nghé-an. — Arrestation de M. Pierre Tuy, prêtre tongkinois. — Description des prisons de la Cochinchine et du Tong-king. — Condamnation à mort de M. Pierre Tuy. — Son supplice. — Martyre de M. Gagelin, missionnaire, et de M. Paul Doï-buong, officier des gardes du roi.

L'édit de l'empereur fut exécuté de différentes manières, suivant les provinces et les dispositions des mandarins qui y présidaient. Il est vrai que presque partout les chrétientés enclavées parmi les païens furent singulièrement vexées par eux, et cela uniquement pour avoir de l'argent, ou pour les faire contribuer aux superstitions du pays. Quant aux mandarins, la plupart ne voulaient que de l'argent ; quelques-uns même, dans certaines provinces, s'attachèrent en quelque sorte à éluder les rigueurs de l'édit impérial; ainsi, dans la province du district de Ha-tinh, qui est un démembrement de celle de Nghé-an, les mandarins firent appeler un homme de chaque chrétienté, et, après avoir tracé sur la terre la figure d'une croix, ils leur dirent : « Nous ne voulons vous forcer

à rien de ce qui est contraire à votre religion. Nous savons très-bien que cette croix n'est pas celle que vous adorez; ainsi vous pouvez marcher dessus sans péché, et nous pourrons dire au roi que nous avons exécuté ses ordres, car sans cela nous serions coupables à ses yeux. »

Quelques-uns se laissèrent prendre à ce piége, tout grossier qu'il était, la plupart cependant après avoir protesté que la croix sur laquelle ils marchaient n'était pas celle des chrétiens. D'autres, plus timorés ou plus instruits, firent observer aux mandarins que ce n'était pas la forme matérielle de la croix qui était l'objet de leur vénération, mais seulement le signe du salut qu'elle représentait, et que dès l'instant qu'il s'agissait d'une démonstration de mépris pour ce signe révéré, n'importe par quelle main il eût été tracé, un tel acte répugnait à leur conscience, et en conséquence ils prièrent les mandarins de ne pas insister sur une pareille exigence. Ceux-ci firent semblant de ne pas entendre, et on leur donna à tous un billet par lequel il était défendu de les molester sous prétexte de religion. Ces mêmes mandarins ne manquèrent pas d'écrire à l'empereur que tous les chrétiens de leur district avaient abandonné leur religion, et que tout était terminé à cet égard.

Mais ce que je viens de citer ne fut malheureusement qu'une rare exception, et dans beaucoup de

provinces les mandarins, au contraire, déployèrent un zèle diabolique contre nous, et dépassèrent de beaucoup les ordres de l'empereur. Ainsi, dans la province de Nghé-an, le grand mandarin chrétien, qui nous avait autrefois rendu beaucoup de services, ayant été disgracié, mais pour une cause étrangère à la religion, son remplaçant et les autres grands mandarins se mirent à persécuter les chrétiens avec un acharnement extrême. Ils voulaient, disaient-ils, faire apostasier tous les chrétiens de leur province. Heureusement la plupart de leurs subalternes avaient moins d'ardeur religieuse ou plus d'amour pour l'argent; en sorte que l'immense majorité de nos chrétiens obtinrent, moyennant une somme d'argent, de ne pas paraître devant les grands mandarins, disant qu'ils étaient chrétiens, et qu'ils ne pouvaient en aucune manière abandonner leur religion. Ainsi il ne parut presque devant les grands mandarins que ceux qui jusqu'alors avaient fait la honte de la religion par leur conduite peu chrétienne. Ils étaient près de cent, sur environ vingt-quatre mille chrétiens que contient cette province; de ce nombre, dix seulement tinrent ferme, et supportèrent avec courage la torture. Ils furent ensuite mis en prison avec la cangue au cou et les ceps aux pieds (1).

(1) Nous avons parlé plus haut de la cangue. Les ceps sont deux pièces de bois dans lesquelles les pieds sont pris au-dessus de la cheville,

Peu de jours après on leur ôta la cangue, puis on leur donna la liberté d'aller où ils voudraient, en n'exigeant d'autre caution que leur parole; car, disaient les mandarins subalternes, ils ne sont après tout coupables d'aucun crime; ils ne sont en prison que pour avoir été fidèles à leur religion. Enfin, moyennant quelque argent, ils obtinrent d'être mis tout à fait en liberté.

Tel fut le début de la persécution dans la province du Nghé-an; je ne parle pas d'une foule de vexations particulières qu'eurent à supporter nos chrétiens, et dont le détail serait trop long. Si les choses en étaient restées là, nous n'aurions pas eu trop à nous plaindre; car, en résumé, s'il y avait eu quelques apostasies et des dépenses considérables, on avait pu remarquer, d'un autre côté, un redoublement de ferveur et un nouvel affermissement dans la foi de la part de l'immense majorité des chrétiens.

Bientôt, suivant les instructions de l'empereur, ce ne fut plus au peuple que les persécuteurs s'attaquèrent, mais aux *maîtres de la religion*. Le premier qui fut appelé à confesser la foi et à sceller sa confession de son sang fut M. Pierre Tuy, prêtre tongkinois. Dénoncé au moment où il allait administrer un malade, il fut arrêté et conduit devant un mandarin.

que le geôlier serre ou desserre à volonté, c'est-à-dire suivant qu'on peut ou non le payer.

Celui-ci l'engageait à dire qu'il n'allait voir ce malade que comme médecin; mais M. Tuy refusa de recouvrer sa liberté par un mensonge. Quand il eut été jeté en prison, nous fîmes toutes les démarches possibles pour obtenir son élargissement; car au Tongking et dans la Cochinchine la prison est déjà elle-même un supplice épouvantable, et dont je vais vous tracer une esquisse adoucie.

Figurez-vous, mes enfants, un réduit étroit où sont entassés deux à trois cents malheureux, n'ayant d'autre ouverture que la porte d'entrée. Tous portent une cangue assez pesante; pendant la nuit, tous sont aux ceps; par conséquent il leur est impossible de remuer, à plus forte raison de sortir, quelque besoin naturel qu'ils éprouvent. Pendant le jour, il faut longtemps solliciter les soldats qui les veillent jour et nuit, pour s'en faire accompagner dehors un instant. Hors de là, il leur faut rester non-seulement dans la prison, mais dans la place même qui est assignée à chacun d'eux. Vous pouvez juger quelle infection règne dans ce lieu d'horreur. Les prisonniers sont forcés de coucher non sur la terre nue, mais plutôt, comme vous pouvez le penser, dans une boue infecte. Ajoutez à cela la vermine qui les ronge; car il n'y a pas une cangue qui n'en soit entièrement couverte. Ajoutez aussi la faim qui les dévore; car ceux qui n'y sont que pour quelque temps, ou dont

la sentence n'est pas prononcée, sont obligés de se nourrir à leurs frais ou de mourir de faim. Ceux qui sont définitivement condamnés sont, il est vrai, nourris aux dépens du roi, qui leur donne par jour deux bols de riz cuit à l'eau avec un peu de sel ; mais ceux qui sont chargés de la distribution en retiennent la moitié pour eux. Ajoutez encore les coups de rotin, qui ne leur sont pas épargnés de la part de leurs gardes. Ajoutez enfin la privation du repos, puisqu'à toutes les heures de nuit, lorsqu'on change la garde, on fait l'appel nominal en frappant un coup de rotin sur les pieds de chacun des prisonniers, qui sont obligés de répondre aussitôt. Voilà pour la prison préventive, ou pour les moindres délits; voilà le sort qu'enduraient tous ceux de nos chrétiens qui étaient emprisonnés pour la foi.

Quant à ceux qui sont détenus sous le poids d'une accusation capitale, ils sont enfermés dans une prison plus horrible encore, puisqu'ils ne peuvent sortir ni le jour ni la nuit, quelque nécessité qui les presse, et qu'outre une cangue et des chaînes fort pesantes, ils sont constamment aux ceps; de trois jours l'un, on donne à chacun une écuellée de riz, qu'on leur passe par un petit trou, plutôt pour les empêcher de mourir de faim que pour les nourrir.

Telle était l'espèce d'enfer où avait été jeté M. Pierre Tuy, et dont nous nous efforcions de le faire sortir.

Nous eûmes d'abord l'espérance de réussir. Les mandarins demandèrent trente barres d'argent (1), et, après avoir marchandé, se contentèrent de six barres, que nous leur fîmes remettre par l'intermédiaire d'un médecin chrétien bien connu de ces mandarins. Cependant, comme l'affaire était connue de l'empereur, ils furent obligés de lui adresser un rapport; mais ils le firent tout à l'avantage de M. Pierre Tuy, et ils étaient persuadés que tout se terminerait facilement. Nous partagions cet espoir, car nous ne connaissions pas alors l'édit secret dont j'ai parlé plus haut; de plus, les lois du pays défendent de mettre à mort aucune personne âgée de soixante ans; or M. Pierre Tuy en avait soixante et un.

La réponse du monarque arriva bientôt, et tout espoir s'évanouit avec elle. Elle portait ces seuls mots: « Tout prédicateur de la religion chrétienne doit être décapité. »

Lorsque M. Pierre Tuy apprit sa condamnation, il se contenta de répondre avec un calme parfait qu'il n'aurait jamais osé espérer une si grande grâce; puis il ne voulut plus voir personne, afin de pouvoir mieux s'entretenir avec son Dieu et se disposer à la mort.

(1) La *barre* d'argent vaut cinquante *ligatures*, et la ligature environ deux francs de notre monaie; une barre d'argent équivaut donc à peu près à cent francs.

Le lendemain, de grand matin (c'était le 11 octobre 1833), on le tira de prison pour le mener au supplice. Il marchait gaiement et d'un pas assuré. Le mandarin, les soldats qui l'accompagnaient et la foule immense des spectateurs disaient n'avoir jamais vu un homme aller au supplice avec tant de courage : c'est qu'ils n'avaient jamais vu personne mourir pour Jésus-Christ.

Arrivé à l'endroit désigné, il demanda à prier un instant, ce qui lui fut accordé. Ensuite le mandarin qui présidait à l'exécution lui dit que le roi lui donnait soixante deniers (environ vingt-cinq centimes), et qu'il pouvait acheter avec cela ce qui lui ferait plaisir. C'est une largesse que le roi fait aux condamnés, qui ordinairement s'en servent pour acheter des liqueurs fortes afin de s'étourdir. M. Pierre Tuy répondit qu'il ne voulait rien, et aussitôt, d'un seul coup de sabre, le bourreau lui trancha la tête. Nous avions envoyé des gens pour prendre soin de son corps, et tâcher d'acheter la cangue, que nous voulions conserver comme une relique ; cela se fit avec beaucoup de difficultés. On rapporta donc le corps de notre vénérable martyr, et la nuit suivante nous le fîmes enterrer dans la chrétienté de Trang-mia, où était autrefois notre collége de Nghé-an.

En même temps que la terre du Tong-king était arrosée du sang d'un martyr, deux autres, un mis-

sionnaire français, M. Gagelin, et un officier des gardes du roi, Paul Doï-buong, recevaient la palme du martyre en Cochinchine.

La persécution en Cochinchine était encore plus violente qu'au Tong-king. La présence du souverain dans ce premier royaume y attisait le feu, tandis que dans les provinces éloignées l'exécution des édits dépendait des dispositions plus ou moins malveillantes des mandarins, et n'était point activée par la présence du chef de l'État. Mgr Taberd et tous les prêtres européens avaient été mandés à Hué, la capitale. La plupart se retirèrent au Cambodje ou dans le royaume de Siam, pour se soustraire à la captivité et aux mauvais traitements qui les attendaient dans la ville impériale. Les autres se tinrent cachés dans les différentes chrétientés où ils se trouvaient.

Parmi ces derniers, M. Gagelin, après avoir occupé différents gîtes depuis le commencement de la persécution, persuadé qu'il n'échapperait pas aux perquisitions, et ne voulant plus compromettre les chrétiens qui lui donnaient asile, prit le parti d'aller se présenter volontairement chez le juge du district, dans l'espoir qu'une entrevue et une explication avec ce magistrat le mettraient à couvert de tout danger. Ce mandarin, pour se faire valoir auprès du gouverneur de la province, au lieu de déclarer que M. Gagelin s'était livré lui-même, manda à son chef

qu'il avait fait arrêter un missionnaire européen.

Les mandarins de Qui-nhôn, après avoir donné au roi connaissance de cette arrestation, firent partir le P. Gagelin pour Hué, où il arriva le 23 août 1833, et fut immédiatement jeté dans une obscure prison; il n'en sortit que le 17 octobre suivant, pour être conduit au supplice.

Au sortir de la prison, la figure de M. Gagelin était animée, ensuite elle pâlit un peu, quelques instants après elle reprit ses couleurs naturelles. Dès qu'on fut arrivé au marché ou faubourg qui est au bout du pont, un crieur, qui tenait en main une planche sur laquelle était écrite la condamnation, la proclamait au bruit d'une cymbale, à peu près tous les cent pas; elle était conçue en ces termes : *Tay Duoug nhòn chi Tay-hoài-hôa co pham tienvang-chu, dia phu-ong tru-yên tho dotô ta giao, vi nhaón nâ hoach phu-ong an xu giao quiêt:* « L'Européen Tay-hoài-hòa (c'était le nom cochinchinois de M. Gagelin) est coupable d'avoir prêché et répandu la religion de Jésus dans plusieurs parties de ce royaume; en conséquence il est condamné à être étranglé. »

La foule qui suivait, et qui augmentait toujours de plus en plus, déplorait le sort du saint missionnaire et disait : « Qu'a fait cet homme? Pourquoi mettre à mort un innocent, un brave homme comme lui? Le roi est-il devenu fou? » Cette multitude de païens,

saisie d'admiration en voyant le courage et le sang-froid de notre cher martyr, s'écriait : « Qui a jamais vu quelqu'un aller à la mort avec aussi peu d'émotion ? »

M. Gagelin, en effet, marchait à grands pas, d'un air tranquille, jetant de temps en temps des regards pleins de calme sur la foule qui le précédait.

Arrivé à l'extrémité du faubourg Bài-dàn, où devait se faire l'exécution, on étend une natte par terre, on y fait asseoir le patient les jambes étendues, ensuite on lui attache les bras à un pieu derrière le dos. M. Gagelin se prête à tout avec le plus grand calme, on lui passe une corde autour du cou, on roule les deux bouts de cette corde autour de deux pieux solidement plantés à droite et à gauche ; dix ou douze soldats, cinq ou six de chaque côté, tirent la corde de toutes leurs forces, et au bout de quelques secondes M. Gagelin expire sans faire le plus léger mouvement (1).

Quelques jours après le martyre du P. Gagelin, ce fut le tour d'un chrétien cochinchinois. C'était ce capitaine des gardes du roi dont je vous ai déjà parlé, et qui avait été arrêté pour la foi dès le mois de décembre 1832, avec six soldats de sa compagnie.

(1) M. François-Isidore Gagelin était né à Montpereux, canton de Pontarlier, département du Doubs, diocèse de Besançon, le 10 mai 1799. Il avait donc trente-quatre ans et quelques mois lorsqu'il souffrit le martyre, le 17 octobre 1833.

Je vous ai déjà dit les tortures qu'on leur avait fait subir en prison, sans pouvoir ébranler leur constance; l'un d'eux y succomba le 8 mars 1833. Enfin, le 23 octobre suivant, le capitaine, qui se nommait Paul Doï-buong, fut averti par Michel Kenou, fervent chrétien, son ami, interprète du roi, qu'il était condamné à mort, et qu'il allait être conduit au supplice.

Paul, en apprenant cette nouvelle, ne perdit rien de son calme ordinaire, et fit ses derniers adieux à ses compagnons de captivité, parmi lesquels était son gendre Thaddée-Quoù, fils de Michel Kenou. Il les exhorta à la persévérance, et les recommanda à ses geôliers, et se mit gaiement en route, malgré les chaînes dont il était chargé. La sentence portait qu'il aurait la tête tranchée dans l'emplacement même d'une église située à plus de deux kilomètres de la prison, et que sa tête et son corps resteraient exposés trois jours à l'endroit de l'exécution. Pendant la route, Paul étonnait les soldats qui le conduisaient au supplice par la satisfaction qu'il témoignait. Comme on marchait très-vite, que sa chaîne l'embarrassait, et que de plus il avait les mains liées derrière le dos, il leur disait : « Allez un peu plus lentement. Je connais la route, nous ne nous égarerons pas. »

Il était nuit, et l'on n'arriva au lieu désigné qu'à la lueur des torches. Quand on fut entré dans l'enceinte qu'occupait l'église, l'intrépide martyr de-

manda à monter plus haut de quelques pas, afin de se trouver sur l'emplacement même de l'autel; il demanda aussi à prier un instant, ce qui lui fut accordé. Il se mit à genoux, se prosterna la face contre terre, puis, s'étant relevé, il dit à ses bourreaux : *Viêc tôi dâ roi :* « Ma prière est achevée. » On lui ordonna de se redresser; mais ses forces ne le lui permettant pas, on le releva, et au même instant sa tête fut emportée d'un coup de sabre.

Michel Kenou recueillit son sang, et on lui permit de rendre quelques devoirs à son corps; puis, d'après l'ordre du souverain, sa tête fut exposée pendant trois jours à l'endroit où il avait demandé à mourir, environ à la hauteur de la croix. Son corps, déposé dans une bière, fut également exposé pendant trois jours dans l'emplacement de la nef de l'église; puis les chrétiens l'inhumèrent pieusement.

Tous les chrétiens voulaient avoir des linges imbibés de son sang et conservés par Michel Kenou. Il les distribuait par petits morceaux, que chacun gardait précieusement.

CHAPITRE X

Fléaux qui envahissent l'empire d'An-nam. — Idée répandue parmi les païens sur l'effet des persécutions contre les chrétiens. — Brigandages. — Révoltes dans diverses parties de l'empire. — Cruauté de l'empereur envers les prisonniers et envers les parents des insurgés encore armés. — Adoucissement momentané de la persécution. — A quoi on doit l'attribuer. — Excursion de Mgr de Castorie parmi les peuplades sauvages des montagnes voisines de Laos. — Visite à M. Retord. — Oubli de la langue française.

La persécution contre les chrétiens sembla n'être que le signal des autres fléaux qui fondirent à cette époque sur le malheureux empire d'An-nam. D'innombrables bandes de brigands firent irruption de tous côtés, et portèrent partout la dévastation et le pillage. Le Tong-king surtout fut en proie à ce genre de calamité, qui commença dès avant la persécution. Depuis lors d'autres désordres ont eu lieu.

C'est une conviction générale répandue dans ce royaume depuis plus d'un siècle, que tout gouvernement ennemi de la religion chrétienne ne peut durer longtemps, et que tout souverain qui la persécute doit nécessairement voir crouler son trône et tomber sa couronne. Ces idées sont tellement enracinées dans l'esprit des païens, que ce serait peine perdue que

l'âge des stalactites. Nous en avons détaché quelques fragments; ils étaient d'une blancheur éblouissante, et cédaient sous l'effort du doigt.

« Je demandai à mes conducteurs par quel hasard ces grottes étaient creusées naturellement, sans que l'homme y eût jamais mis la main; mais ces bonnes gens, qui ne sont pas naturalistes, au lieu de répondre à ma question, me racontèrent comment, du temps de la dernière persécution (en 1798, sous les Tay-son), feu Mgr de Gortyne était entré dans cette caverne, et d'une voix sonore y avait entonné le *Te Deum*. Ils se proposaient maintenant d'y bâtir une église, où je pourrais, disaient-ils, officier pontificalement en dépit de Minh-mang et de ses satellites. Je visitai plusieurs autres endroits de cette caverne, où je trouvai deux ou trois réservoirs d'eau, dans lesquels nageaient de petits poissons. J'ai vu dans mes courses rapides un grand nombre de cavernes de cette sorte; toutes étaient dans le même genre que la première.

« J'ai dit *dans mes courses rapides :* c'est qu'il n'était sûr de faire un long séjour nulle part. Les mandarins militaires des environs étaient sur leurs gardes; il fallait se hâter pour échapper à leurs recherches.

« Après donc avoir administré trois paroisses, tout en me dirigeant vers le nord, je me retrouvai à l'o-

rient des montagnes, où sont plusieurs chrétientés sauvages appelées *Muong*. La plupart n'avaient jamais vu d'évêque, car l'insalubrité de l'air et celle de l'eau y sont telles, que les Européens n'osent jamais y entrer.

« J'envoyai d'abord un de mes gens s'informer de l'état des lieux ; il revint bientôt m'annoncer que tout y était en paix, et que les chrétiens m'y désiraient ardemment. Nous partîmes donc à trois heures et demie du matin, pour tromper la vigilance des sentinelles qui gardaient ordinairement les défilés, et un peu avant la pointe du jour nous nous trouvâmes à un de ces défilés. Je le franchis à la tête de mon escorte, mais il nous fallut marcher nu-pieds sur des cailloux pointus et des pierres aiguës pendant environ deux heures. Au bout de ce temps, nous trouvâmes un peloton de sauvages qui nous attendaient ; nous étions alors au milieu des gorges de ces montagnes escarpées à perte de vue, entrecoupées par des vallées verdoyantes et couvertes d'une herbe épaisse qui croît à la hauteur d'un à deux mètres.

« Cette terre est déserte ; la dernière guerre a moissonné tous ses habitants. Le premier hameau que nous rencontrâmes porte le nom de Dong-bau ; il est flanqué de très-hautes montagnes, semblables à de grosses tours qui entoureraient une citadelle ; il est habité par des chrétiens. Nous y parvînmes

couronne ; mais sa bonne fortune vint encore à son secours. Les rebelles se divisèrent en deux partis; le chef de l'un de ces partis, mécontent de l'autre, fit sa paix avec l'empereur, et réunit ses troupes aux siennes pour accabler l'autre chef.

Tandis que l'empereur se réjouissait de la défaite de ses ennemis au milieu de sa cour voluptueuse, arrive un courrier des frontières du nord, pour lui annoncer que tout près du Grand Empire (c'est ainsi qu'on nomme la Chine), les esprits fermentent, les malintentionnés commencent à remuer, et si l'on n'y apporte un prompt et efficace remède, cette première étincelle peut allumer un grand incendie.

L'empereur s'apprêta aussitôt à marcher avec son armée pour étouffer cette nouvelle insurrection; mais avant de partir il commença par faire périr sous la hache des bourreaux tous les prisonniers qui se trouvaient enfermés dans les prisons pour cause de rébellion, de peur qu'ils ne vinssent à s'échapper au milieu de la confusion qu'allait occasionner une autre guerre. Il fit en même temps arrêter tous les parents ou alliés des rebelles actuellement soulevés, jusqu'au troisième ou quatrième degré et même au delà, sans distinction des innocents et des coupables; leur parenté ou alliance suffisait dans son esprit pour faire présumer leur culpabilité, et c'en était assez pour les faire mourir; car *le roi, c'est la loi.* Les pères, les

mères et les enfants furent moins maltraités; on les retint en prison jusqu'à la soumission des rebelles, ou plutôt comme des otages de cette soumission; quant aux autres parents ou alliés adultes, ils furent mis à mort par la main du bourreau, et c'est ce que le roi appelle *faire stricte justice.*

On voit que les cruautés de Minh-mang ne s'appesantissaient pas seulement sur les chrétiens, et que ses sujets païens n'avaient pas moins à redouter de son aveugle fureur; car il est à remarquer que les chrétiens ne prirent aucune part, ou du moins qu'une part très-minime, aux révoltes dont je viens de parler. Est-ce par ce motif, ou bien parce que lui-même partageait l'opinion générale des dangers qui menacent les persécuteurs de la religion, qu'il adoucit un instant les rigueurs exercées contre les chrétiens? Le fait est que vers cette époque, tout en laissant subsister les édits qui proscrivaient la religion chrétienne, tout en montrant la même haine contre les fidèles, la violence de ce prince sembla s'amortir, et sa cruauté envers nous parut diminuer. Ainsi les compagnons de Paul Doï-buong, qui avaient été condamnés à mort en même temps que lui, virent ajourner l'exécution de cette sentence. Le P. Jaccard et le P. Odorico, depuis longtemps détenus, et dont on annonçait chaque jour la condamnation à mort, furent envoyés en exil dans le fort de Ai-lao, au milieu

d'une population sauvage, sur les frontières du royaume de Laos. Ce qu'ils eurent à souffrir pendant leur voyage et leur séjour est au-dessus de toute expression. L'année suivante, M. Jaccard fut rappelé à la cour pour reprendre ses fonctions d'interprète, mais il resta toujours étroitement gardé en prison.

Cependant quelques missionnaires européens, et entre autres Mgr Guénot, récemment sacré évêque de Métellopolis, et coadjuteur de Mgr Taberd, se hasardèrent à rentrer en Cochinchine dans le cours de l'année 1835, et s'y tinrent cachés avec soin. Au Tong-king, pendant plus de deux ans, nous fûmes obligés de nous cacher souvent dans les bois ou dans des cavernes, ce qui ne nous empêchait pas d'entendre un grand nombre de confessions, de baptiser beaucoup d'enfants, et même, de temps en temps, de convertir et de baptiser des adultes.

J'accompagnai Mgr Havard, évêque de Castorie, notre vicaire apostolique, pendant l'excursion qu'il fit dans les montagnes, tout à la fois pour se soustraire à la persécution, et pour visiter des chrétientés qui n'avaient jamais vu d'évêque, et qui étaient administrées par des prêtres annamites. Ce voyage nous offrit des particularités fort intéressantes, soit sur la nature des lieux que nous parcourûmes, soit sur les mœurs des habitants, qui diffèrent entièrement des populations annamites. Comme

Mgr de Castorie a écrit lui-même le récit de cette excursion, je vais vous en lire quelques extraits qui vous intéresseront plus que ne le pourraient faire mes propres souvenirs.

« ... Nous parvînmes enfin dans une contrée toute montagneuse et assez déserte. Ce pays est remarquable par des cavernes très-vastes et fort singulières. Les unes, semblables à de grandes routes, traversent les montagnes de part en part; une barque y passerait à la voile, tant la voûte en est élevée. Les autres se prolongent sous ces chaînes de montagnes dans la direction de leur étendue. Nous entrâmes dans l'une d'elles par une ouverture si étroite, qu'il fallut nous coucher à plat ventre, et ramper pendant cinq minutes à différentes reprises; bientôt nous parvînmes, à la lueur des flambeaux de bambou, dans une vaste salle plus longue que large, et de sept à dix mètres de hauteur. A la voûte, qui paraissait de tuf, étaient attachés des espèces de chapiteaux formés par des stalactites; au-dessous de ces chapiteaux s'élevaient des bases formées par des gouttes d'eau tombant de l'extrémité des chapiteaux; les bases et les chapiteaux tendaient en certains endroits à se réunir, en quelques lieux ils l'étaient déjà; alors ils formaient tout autant de colonnes solides qui semblaient soutenir la voûte. Dans d'autres endroits, l'ouvrage était plus ou moins avancé, selon

l'âge des stalactites. Nous en avons détaché quelques fragments; ils étaient d'une blancheur éblouissante, et cédaient sous l'effort du doigt.

« Je demandai à mes conducteurs par quel hasard ces grottes étaient creusées naturellement, sans que l'homme y eût jamais mis la main; mais ces bonnes gens, qui ne sont pas naturalistes, au lieu de répondre à ma question, me racontèrent comment, du temps de la dernière persécution (en 1798, sous les Tay-son), feu Mgr de Gortyne était entré dans cette caverne, et d'une voix sonore y avait entonné le *Te Deum*. Ils se proposaient maintenant d'y bâtir une église, où je pourrais, disaient-ils, officier pontificalement en dépit de Minh-mang et de ses satellites. Je visitai plusieurs autres endroits de cette caverne, où je trouvai deux ou trois réservoirs d'eau, dans lesquels nageaient de petits poissons. J'ai vu dans mes courses rapides un grand nombre de cavernes de cette sorte; toutes étaient dans le même genre que la première.

« J'ai dit *dans mes courses rapides :* c'est qu'il n'était sûr de faire un long séjour nulle part. Les mandarins militaires des environs étaient sur leurs gardes; il fallait se hâter pour échapper à leurs recherches.

« Après donc avoir administré trois paroisses, tout en me dirigeant vers le nord, je me retrouvai à l'e-

rient des montagnes, où sont plusieurs chrétientés sauvages appelées *Muong*. La plupart n'avaient jamais vu d'évêque, car l'insalubrité de l'air et celle de l'eau y sont telles, que les Européens n'osent jamais y entrer.

« J'envoyai d'abord un de mes gens s'informer de l'état des lieux; il revint bientôt m'annoncer que tout y était en paix, et que les chrétiens m'y désiraient ardemment. Nous partîmes donc à trois heures et demie du matin, pour tromper la vigilance des sentinelles qui gardaient ordinairement les défilés, et un peu avant la pointe du jour nous nous trouvâmes à un de ces défilés. Je le franchis à la tête de mon escorte, mais il nous fallut marcher nu-pieds sur des cailloux pointus et des pierres aiguës pendant environ deux heures. Au bout de ce temps, nous trouvâmes un peloton de sauvages qui nous attendaient; nous étions alors au milieu des gorges de ces montagnes escarpées à perte de vue, entrecoupées par des vallées verdoyantes et couvertes d'une herbe épaisse qui croît à la hauteur d'un à deux mètres.

« Cette terre est déserte; la dernière guerre a moissonné tous ses habitants. Le premier hameau que nous rencontrâmes porte le nom de Dong-baû; il est flanqué de très-hautes montagnes, semblables à de grosses tours qui entoureraient une citadelle; il est habité par des chrétiens. Nous y parvînmes

avant l'heure à laquelle on nous attendait, en sorte que nous trouvâmes ces pauvres gens dans un embarras vraiment critique. De toutes parts on annonçait la bonne nouvelle; on courait chercher ses plus beaux vêtements; on se hâtait de se mettre en ordre pour venir processionnellement à ma rencontre; mais déjà j'avais grimpé l'échelle qui conduit à l'église, car, dans ce pays, toutes les maisons sont bâties sur pilotis. On agit ainsi dans la crainte du tigre, qui, lorsqu'il est pressé par la faim, vient dévorer le bétail placé au-dessous de l'habitation, et laisse les hommes en repos.

« Alors il s'agit de venir me saluer. — Mais c'est un évêque, et nous n'en avons jamais vu; comment s'y prendre pour saluer un évêque? — Le Père annamite qui a soin de cette chrétienté avait dit qu'il fallait baiser mon anneau; or c'était là un grand embarras: les uns le baisaient avec la joue, d'autres avec le sommet de la tête; quelques-uns le voulaient arracher de mon doigt; d'autres, enfin, se tenaient immobiles, debout, sans oser faire aucun mouvement; en sorte que tous, quoique fort contents, étaient fort embarrassés. Toutes les fois que je descendais de mon échelle, tout le monde accourait aussitôt, grands et petits, hommes et femmes; ils se mettaient à genoux au milieu même de la boue, pour avoir la consolation de baiser mon anneau épiscopal.

« J'administrai et confirmai deux ou trois chrétientés en cet endroit, puis me dirigeai vers le nord, où je savais en trouver quelques autres. A peine avions-nous marché quelque temps, que nous fûmes joints par un homme armé d'un sabre à poignée d'argent. Le pantalon relevé jusqu'au-dessus du genou, le turban incliné sur l'oreille droite, une démarche ferme; des jambes bien musclées, toute sa tournure enfin annonçait un guerrier. C'était un officier à la suite duquel se groupaient sept ou huit hommes portant des fusils et la giberne sur le dos; ils venaient pour me faire honneur et pour m'escorter. Avec une telle suite, je me serais presque persuadé que je n'étais plus sous la juridiction de Minh-mang. Dans le fait, nous avions peu à craindre de ses satellites dans ces pays de montagnes; et, chose étrange, les rebelles et les brigands au milieu desquels nous passions nous respectaient également.

« Bientôt nous vîmes venir à nous d'autres hommes armés aussi de fusils et de lances et plus de vingt tambours du pays, dont le son répercuté par des échos ne cessa, pendant plus d'une heure, de me déchirer les oreilles; mais il fallait faire semblant de trouver ce son fort agréable.

« Arrivé à Dà-chôm, village sur pilotis comme tous les autres, je trouvai le Père annamite, curé de cette paroisse, qui venait à ma rencontre; il me

témoigna son étonnement sur mon voyage dans des lieux si malsains. — Vous le serez bien plus encore, lui répliquai-je, quand vous apprendrez que j'ai le dessein d'aller dans le Lac-thô. — C'est un territoire contenant plus de quinze cents habitants, en grande partie chrétiens, fort rapprochés les uns des autres, et où jamais évêque n'était entré depuis la prédication de la religion au Tong-king, tant l'air et l'eau y sont insalubres.

« Effectivement deux jours s'étaient à peine écoulés que je me dirigeai vers Lac-thô : j'y parvins, non sans peine, et après une journée de marche au milieu des rochers et des précipices. Cependant quelle ne fut pas ma consolation à la vue d'une longue haie de chrétiens habillés de blanc, à genoux et les mains jointes, pour recevoir ma bénédiction! Nous étions alors à l'extrémité du Tong-king, du côté de l'occident. A l'horizon s'élevait une haute chaîne de montagnes dont la cime se perdait dans les nues; c'est tout auprès de ces montagnes que commence le Laos. Aux trois autres côtés apparaissaient d'autres montagnes entourant une assez longue vallée, dans laquelle se trouvent mille à quinze cents chrétiens, presque tous sous la juridiction d'un petit seigneur tributaire de Minh-mang.

« Ce seigneur, quoique païen, ayant appris que le *grand maître de la religion* était arrivé, permit aux

chrétiens ses vassaux de me recevoir avec toute la pompe qu'ils jugeraient convenable. Aussi firent-ils tout ce qu'ils purent pour me fêter de leur mieux: tambours, fifres, décharges de mousqueterie, rien ne fut oublié. Je parcourus l'un après l'autre tous les villages; sur ma route il s'en trouva un d'idolâtres; mais ils n'eurent garde de troubler nos marches triomphales. Toute la maison du seigneur païen s'empressa d'assister aux fêtes qu'on me faisait; le seigneur lui-même vint me saluer à son retour d'une chasse où il était allé avec quelques chrétiens, et il m'exprima le regret de n'avoir rien tué qui fût digne de m'être offert. Il portait si loin le respect pour ma personne, qu'il n'aurait osé s'asseoir à côté de moi sur la même natte. Je lui fis cadeau d'un couteau d'Europe, qui lui fit grand plaisir; et j'acceptai l'invitation d'aller voir son petit château, que je trouvai environné d'une forte palissade de bambous. Il nous régala de thé et de bétel, et nous nous séparâmes bons amis, avec promesse de sa part de ne point inquiéter les chrétiens.

« Ce seigneur exerce sur cette peuplade des droits qui ne ressemblent pas mal, en quelques points, aux anciens priviléges féodaux. Les habitants de ce pays doivent à leur seigneur de subvenir à tous les frais que peuvent entraîner la naissance, le mariage, la mort des membres de sa famille; de

cultiver les champs qui servent à sa nourriture; de l'aider de leur argent s'il se trouve dans la gêne. C'est là tout leur tribut; le seigneur s'arrange ensuite avec les mandarins du roi, auxquels il doit donner de l'ivoire et quelques autres objets qui peuvent se trouver dans ces montagnes.

« Les sauvages de ce lieu parlent un idiome particulier, la plupart cependant connaissent la langue du Tong-king, qu'ils ont apprise par leurs relations de commerce avec les peuples de ce royaume; c'est aussi celle qu'ils parlèrent avec nous. Ils écrivent leur langue avec des caractères alphabétiques tracés de gauche à droite à l'européenne. Ces peuples n'ont point de code de lois: mariages, successions, tout se règle par la coutume; les enfants font comme leurs pères, et les descendants comme leurs aïeux. Ils paraissent misérables, vivent mal, et sont enclins à l'ivrognerie, quoique pour satisfaire ce malheureux penchant ils n'aient d'autre boisson que celle qu'ils fabriquent avec le riz fermenté, et qui est dégoûtante et détestable. »

Nous eûmes beaucoup à souffrir au retour de cette excursion, à cause des pluies torrentielles qui rendirent les chemins presque impraticables et souvent dangereux.

Quand nous fûmes revenus à Dà-chôm, d'où nous étions partis quelques jours auparavant, Mgr Havard voulut se diriger vers la paroisse de Son-mieng, où

l'attendait M. Retord, un de nos zélés missionnaires, aujourd'hui vicaire apostolique du Tong-king occidental. « Mais les mandarins nous guettaient au passage, continue Mgr Havard, dont je reprends le récit ; nous n'avions d'autre moyen de sortie que de suivre le courant du fleuve, et ils étaient postés sur un radeau au milieu même de ce fleuve. Nous nous mettons donc entre les mains de la Providence, et nous nous embarquons sur le soir; mais alors plus de pompes militaires : adieu fusils, tambours, hallebardes; il faut se faire petit et passer, s'il est possible, en silence. Arrivé non loin du poste, qui s'ébranlait déjà pour venir à notre rencontre, on me jette sur le rivage, nous parcourons au pas de course une petite langue de terre, et je m'élance dans une barque qui m'attendait de l'autre côté. Nous nous trouvâmes ainsi derrière nos ennemis, alors qu'ils nous croyaient encore devant eux. Ils nous cherchèrent longtemps, mais tous leurs efforts pour nous trouver furent inutiles... Je rencontrai, à mon arrivée en lieu sûr, un homme envoyé par M. Retord pour me féliciter de mon heureux voyage et me demander une entrevue ; une foule de chrétiens se pressaient aussi sur mes pas, joyeux de me voir échappé au danger.

« Après avoir visité trois ou quatre chrétientés, je m'approchai de celle où se trouvait M. Retord. On me dit en route que ce cher confrère ne buvait, ne

mangeait ni ne dormait depuis trois jours, tant il lui tardait de me rencontrer. Une singulière circonstance signala notre entrevue, c'est que cet ardent Lyonnais était devenu muet. — Eh! comment, cher confrère, êtes-vous donc fâché de me voir? Pourquoi ne répondez-vous rien? — Et lui de demeurer silencieux. Cependant son embarras devenait extrême. — Parlez donc; pourquoi gardez-vous le silence? — Enfin, au bout de quelques instants, il prononça ces quatre mots, assez mal articulés : J'ai oublié le français.

« Effectivement, depuis deux ans il ne le parlait plus : au reste, il ne tarda pas à s'y mettre; et notre conversation se serait prolongée bien avant dans la nuit, s'il n'avait fallu aller se mettre au confessionnal pour satisfaire l'impatience des fidèles empressés à recevoir le sacrement de confirmation. Je l'administrai le lendemain à plus de cent personnes. Je passai un peu plus d'une semaine avec M. Retord; après quoi il fallut encore se séparer, ce qui nous causa autant de chagrin que notre entrevue nous avait procuré de satisfaction. »

Ce voyage, malgré ses fatigues et ses dangers, fut accompagné, comme vous venez de le voir, de grandes consolations. C'était comme un accalmée, selon l'expression des marins, au milieu de l'orage qui grondait autour de nous; et bientôt ce calme trompeur devait être suivi d'un redoublement de persécution.

CHAPITRE XI

Arrestation de M. Marchand, missionnaire français, avec des rebelles qui l'avaient enlevé et forcé de rester avec eux. — Horrible supplice qu'il endure. — Nouvel édit contre les prêtres européens. — Famine, choléra, brigandages, etc. — Martyres de M. Cornay, missionnaire; du catéchiste tongkinois François-Xavier Cân; de Mgr Delgado, vicaire apostolique du Tong-king oriental; de Mgr Hénarès, son coadjuteur; de trois PP. dominicains espagnols; de sept prêtres tongkinois; de Mgr Borie et de deux prêtres tongkinois arrêtés avec lui. — Mort de Mgr de Castorie. — Mgr Retord, évêque d'Acanthe, neuvième vicaire apostolique du Tong-king occidental. — Extraits d'une lettre de ce prélat.

Il me faut maintenant, mes enfants, reprendre par ordre chronologique le douloureux martyrologe de nos confesseurs de la foi dans l'empire d'An-nam. Remarquez toutefois que je ne ferai, pour ainsi dire, qu'indiquer sommairement ce qui concerne chacun d'eux, sans entrer dans des détails que le temps ne me permet pas de vous donner, et qu'il serait pour moi souvent trop pénible de vous raconter, comme il vous serait sans doute aussi trop pénible de les entendre.

Je vous ai dit que, pendant la dernière rébellion, Minh-mang avait cessé un instant de poursuivre à

outrance les prêtres catholiques, par des motifs quelconques, mais qui certes ne venaient pas d'un retour de faveur envers notre religion. Il semblait, en effet, n'attendre qu'une occasion pour déchaîner toute sa fureur contre elle et contre ses ministres, et cette occasion ne tarda pas à se présenter.

M. Marchand, un de nos missionnaires, prêtre du diocèse de Besançon, se trouvait en basse Cochinchine, dans le district occupé par les insurgés, qui, harcelés et poursuivis par les troupes royales, furent obligés de se réfugier dans le fort de Sài-gôn. Dans leur retraite, ils enlevèrent de force le missionnaire, et l'obligèrent de les suivre dans la forteresse. Après un long siége, le fort fut pris, et M. Marchand fait prisonnier. Le roi, ravi d'une si précieuse capture, qui lui fournissait l'occasion d'assouvir sa haine contre la religion chrétienne en faisant mettre à mort au milieu des plus cruelles tortures un de ses ministres, et voulant cependant donner une apparence de justice à l'horrible genre de mort qu'il méditait contre lui, le condamna, sous la double charge de chef de rebelles et de prédicateur de *la religion perverse de Jésus,* à être étranglé, après avoir eu toutes les parties charnues du corps disséquées et coupées en morceaux, et les membres brûlés par des fers et des tenailles rougis au feu.

Notre saint missionnaire se disculpa facilement du

premier chef d'accusation ; il prouva sans réplique qu'il avait été entraîné par force avec les rebelles, et qu'il était resté complétement étranger à leur révolte. Quant au second point, loin de s'en défendre, il le proclama hautement, et ne cessa de confesser la foi de Jésus-Christ au milieu des plus horribles tortures. La sentence ne put recevoir son exécution complète; le généreux martyr, dont le corps était épuisé par les souffrances, avait cessé de vivre quand on voulut l'étrangler; et la corde des bourreaux ne serra plus qu'un cadavre. (30 novembre 1835.) On lui trancha ensuite la tête; ses membres furent transportés et précipités en pleine mer; sa tête fut ensuite promenée dans toutes les provinces de l'empire, puis pilée et brûlée, et les cendres jetées au vent.

Tandis que les malheureux chrétiens de l'empire étaient encore sous le poids de la terreur produite par cette horrible exécution, Minh-mang publia, le 25 janvier 1836, un nouvel édit contenant contre les missionnaires européens les plus rigoureuses mesures. Après avoir rapporté toutes les calomnies imputées aux chrétiens, le décret portait en substance :

1° Que tous les ports seraient interdits aux Européens, à l'exception d'un seul;

2° Que dans ce port unique une surveillance rigoureuse devrait être exercée sur les étrangers qui viendraient trafiquer avec les Annamites;

3° Que le nombre de ces étrangers qui descendraient à terre devrait être limité par les mandarins;

4° Qu'ils ne seraient point perdus de vue dans leurs transactions commerciales, et qu'il ne leur serait pas permis de se séparer ni d'entrer dans aucune maison;

5° Que leur trafic une fois fini, et leur nombre constaté le même que lors de leur descente à terre, ils seraient reconduits à leurs navires;

6° Que celui qui s'aviserait de se cacher serait traité comme un malfaiteur, et puni de la peine capitale;

7° Quant aux navires chinois, qui pourraient aborder partout, ils seraient néanmoins visités à leur entrée dans un port annamite; que s'il s'y trouvait un Européen soupçonné d'être prêtre, il serait mis à mort; que si l'Européen était évidemment un marchand, comme cela se rencontrait quelquefois, il serait contraint de rester sur le vaisseau jusqu'à ce qu'il reprît la mer.

8° Les prêtres européens saisis dans l'intérieur des terres seraient punis de mort; la même peine serait appliquée à ceux qui les cacheraient chez eux, et à ceux des officiers publics sur le territoire desquels un de ces prêtres serait découvert, parce qu'ils seraient censés n'avoir pas fait toutes les recherches nécessaires pour le saisir.

On conçoit qu'après un pareil édit la persécution dut redoubler de fureur. A ce fléau vinrent s'ajouter la famine, le choléra et les brigandages qui désolèrent le Tong-king et la Cochinchine pendant le reste de l'année 1836 et une partie de 1837. Le zèle de nos missionnaires ne se ralentit point ; ils n'avaient plus de retraite que les forêts, des cavernes, ou même des tombeaux, comme M. Retord, qui pendant bien longtemps n'eut pas d'autre habitation qu'une tombe secrètement et profondément creusée sous terre. Plusieurs succombèrent à tant de fatigues et de privations, ce qui n'empêcha pas de nouveaux ouvriers évangéliques de pénétrer dans l'empire d'An-nam, malgré la surveillance des agents de Minh-mang et les dangers qui les attendaient, et qu'ils venaient courageusement braver.

Parmi ces derniers se trouvait M. Jean-Charles Cornay, de Loudun, diocèse de Poitiers. Sa destination était le Su-tchuen, province de Chine, et c'était pour s'y rendre plus sûrement qu'il avait conçu le projet d'y pénétrer par la voie du Tong-king. Mais la persécution le retint dans l'empire annamite, et il fut arrêté au mois de juin 1837 dans un village chrétien du Tong-king. On l'enferma dans une cage, et après plusieurs mois de détention l'empereur le condamna à être coupé par morceaux, parce qu'on l'avait

impliqué, comme M. Marchand, dans une affaire de conspiration. Cette sentence reçut son effet le 20 septembre 1837; seulement le mandarin qui présidait à l'exécution fit trancher la tête du martyr avant de couper son corps par morceaux, ce qui lui épargna une grande partie des tortures endurées par M. Marchand. M. Cornay n'était âgé que de vingt-huit ans et demi.

Un mois après, ce fut le tour d'un catéchisteto ngkinois nommé François-Xavier Cân. Il avait été arrêté par une troupe de païens, qui croyaient saisir en sa personne un missionnaire. Il fut lié et conduit devant le juge. On trouva sur lui différents objets de piété; sommé de les fouler aux pieds, il repoussa cette proposition avec toute l'énergie de l'indignation chrétienne. On lui mit la cangue au cou et les ceps aux pieds; on le frappa de verges par trois fois, et on le jeta en prison en compagnie de voleurs et d'assassins. Après quelques jours de captivité, les mandarins lui firent savoir que son prétendu délit d'introduction frauduleuse d'objets consacrés à un culte prohibé lui serait aussitôt pardonné, s'il consentait à fouler aux pieds la croix.

« Que tu es insensé! lui répétaient chaque jour les païens. Si nous étions dans les fers, et que pour obtenir notre délivrance il nous suffît de sauter sur le ventre de Fo, nous n'hésiterions point. » Cân ré-

pondait avec mépris à ces insinuations; mais les séductions les plus dangereuses lui venaient d'un petit nombre de chrétiens ignorants et pusillanimes. « Saint Pierre, lui disaient-ils, n'a-t-il pas renié Jésus-Christ trois fois? Veux-tu être plus saint que lui? N'auras-tu pas pour expier ta faute tous les secours de la pénitence? Crains-tu le jugement de Dieu? Nous te défendrons devant lui, et nous prendrons sur nous le péché. Car si tu t'obstines, tu nous exposes aux derniers périls; ta condamnation retombera sur la tête de tes frères dans la foi. Songe aux larmes de ta famille. » Ces paroles ne troublaient point la conscience éclairée du pieux confesseur. « Si le monde devait périr, répondit-il, et que pour le sauver il me fallût fouler la croix de Jésus-Christ, non, je ne le ferais pas! »

Sa constance lui valut une condamnation à mort. Jusqu'au lieu du supplice, jusqu'au moment même de l'exécution, on lui offrit sa grâce s'il voulait fouler aux pieds la croix. « Ma résolution est inébranlable, répondait Xavier, faites ce que vous avez à faire. » Il subit sa sentence, qui le condamnait à être étranglé, le 20 novembre 1837.

L'année 1838 fut encore plus désastreuse que celle qui l'avait précédée. Voici comment s'exprimait, le 3 janvier 1839, M. Delamotte, provicaire apostolique, dans une lettre adressée à un de ses confrères. « L'an-

née 1838 a été une année de misères et de tribulations pour le Tong-king et la haute Cochinchine. Le glaive de la persécution a fait de grands ravages, et le ciel a été peuplé de martyrs. Les deux évêques dominicains du Tong-king oriental, Mgr Ignace Delgado, évêque de Mellipotame, vicaire apostolique, et Mgr Dominique Hénarès, évêque de Fesseite, son coadjuteur, ont été arrêtés et ont eu la tête tranchée au mois de juillet dernier. Trois Pères espagnols du même ordre ont aussi été arrêtés et ont eu la tête tranchée. Sept prêtres du pays, quatre du district des Pères dominicains et trois de celui de la mission française ont subi le même sort. Tous ces généreux confesseurs et martyrs ont illustré l'Église par le courage, la fermeté et la constance qu'ils ont montrés au milieu des tourments; tous ont versé leur sang pour la foi de Jésus-Christ. Mgr Joseph-Marie Havard, évêque de Castorie et vicaire apostolique du Tong-king occidental, est mort de maladie, ou plutôt d'épuisement et de fatigue, le 5 juillet dernier... Voilà donc le Tong-king sans évêque!.., En Cochinchine, un jeune homme de dix-huit ans, nommé Dominique Thien a souffert le martyre après avoir enduré mille tourments, sans vouloir renoncer à la foi. M. Caudalh, missionnaire français, poursuivi par les satellites du tyran, se réfugia sur les montagnes de la haute Cochinchine, où il est mort de faim,

le 26 juillet dernier. Le P. Jaccard, depuis longtemps éprouvé par l'exil et par la prison, a été enfin condamné à mort et étranglé le 21 septembre 1838. M. Borie et deux prêtres tongkinois ont été arrêtés, et ont souffert le martyre; M. Borie a eu la tête tranchée, et les deux prêtres annamites ont été étranglés pour la foi, le 24 novembre dernier... Tout est donc dans le trouble et la confusion dans la haute Cochinchine; tous les Pères sont en fuite, et les couvents dispersés... »

M. Dumoulin-Borie reçut dans sa prison la nouvelle de son élection à l'évêché d'Acanthe et au vicariat apostolique du Tong-king occidental, en remplacement de Mgr Havard; mais la couronne du martyre devait remplacer son sacre épiscopal. Pour ne pas laisser longtemps veuve une Église aussi importante et si violemment affligée, le saint Père s'empressa de donner un successeur à NN. SS. Havard et Borie, en nommant M. Pierre Retord évêque d'Acanthe et vicaire apostolique du Tong-king occidental. C'est lui qui administre encore aujourd'hui cette chrétienté, dont il est le neuvième vicaire apostolique.

Je ne saurais résister au désir que j'éprouve de vous lire quelques fragments d'une lettre que ce vénérable prélat écrivait vers cette époque à une personne qui lui avait demandé des détails sur ses peines, sur ses souffrances, sur la violence de la persécution,

sur la manière dont il se nourrissait, dont il était vêtu, etc. La sérénité, la douce gaieté, qui règnent dans cet écrit vous délasseront du récit de tant d'horreurs que je viens de vous raconter, en même temps que vous y trouverez des détails curieux sur les vêtements, la nourriture et les productions d'un pays que personne ne connaît mieux que Mgr Retord.

« ... Vous voulez que je vous parle de moi : eh bien, sachez que je me porte à merveille... Je vais maintenant répondre à vos questions.

« *Mes peines!* elles sont parfois assez rudes, mais Jésus et Marie viennent les adoucir, de sorte que la paix et la gaieté me quittent rarement.

« *Mes craintes!* les plus fortes sont celles que j'ai de perdre ma pauvre âme, après l'avoir promenée si loin sur terre et sur mer... Je ne crains pas beaucoup de tomber entre les mains des mandarins, ou plutôt, pour vous parler franchement, je le désire de tout mon cœur, parce qu'avec leurs sabres ils m'enverraient au ciel par le chemin le plus sûr et le plus court. Cependant je me cache le plus soigneusement possible, car je pense qu'il ne faut pas tenter la Providence en prévenant ses desseins par trop de précipitation, ni exposer imprudemment nos pauvres chrétiens aux vexations que mon arrestation ne manquerait pas d'attirer sur eux.

« *Mes retraites!* j'en ai plusieurs de toutes prêtes, en cas de besoin... Ne croyez pas pour cela que je respire beaucoup le grand air; car, excepté pendant mes courses nocturnes, je me tiens presque toujours enfermé dans ma cabane comme un pauvre prisonnier. Là je fais trois pas à gauche, puis trois pas à droite, et c'est toute ma promenade pendant le jour; la nuit, je sors dans la cour, où je me promène plus au large en disant mon chapelet, pensant souvent à la France, à Lyon, à Bordeaux, et aussi à Jésus et à Marie, au ciel, où j'espère vous voir avec d'autres amis.

« *Ce que nous avons à souffrir!* bagatelle que cela. Pourquoi voulez-vous que je vous en parle? Que sont toutes les souffrances de cette vie passagère, en comparaison du poids immense de gloire que le Seigneur nous réserve? Que sont-elles en comparaison de ce qu'a supporté sans se plaindre notre divin Maître? De plus, vous savez qu'elles ne sont jamais sans consolations; c'est ce qui m'arrive à moi en particulier; je ris et je chante dans mes malheurs d'aussi bonne grâce que ceux qui sont à un festin de noces.

« *Violence de la persécution!* Sachez que jamais elle n'a été si terrible, si furieuse, surtout l'année dernière. Nous ne savions plus où nous mettre; nos retraites n'étaient plus ni assez noires, ni assez pro-

sur la manière dont il se nourrissait, dont il était vêtu, etc. La sérénité, la douce gaieté, qui règnent dans cet écrit vous délasseront du récit de tant d'horreurs que je viens de vous raconter, en même temps que vous y trouverez des détails curieux sur les vêtements, la nourriture et les productions d'un pays que personne ne connaît mieux que Mgr Retord.

« ... Vous voulez que je vous parle de moi : eh bien, sachez que je me porte à merveille... Je vais maintenant répondre à vos questions.

« *Mes peines!* elles sont parfois assez rudes, mais Jésus et Marie viennent les adoucir, de sorte que la paix et la gaieté me quittent rarement.

« *Mes craintes!* les plus fortes sont celles que j'ai de perdre ma pauvre âme, après l'avoir promenée si loin sur terre et sur mer... Je ne crains pas beaucoup de tomber entre les mains des mandarins, ou plutôt, pour vous parler franchement, je le désire de tout mon cœur, parce qu'avec leurs sabres ils m'enverraient au ciel par le chemin le plus sûr et le plus court. Cependant je me cache le plus soigneusement possible, car je pense qu'il ne faut pas tenter la Providence en prévenant ses desseins par trop de précipitation, ni exposer imprudemment nos pauvres chrétiens aux vexations que mon arrestation ne manquerait pas d'attirer sur eux.

« *Mes retraites!* j'en ai plusieurs de toutes prêtes, en cas de besoin... Ne croyez pas pour cela que je respire beaucoup le grand air; car, excepté pendant mes courses nocturnes, je me tiens presque toujours enfermé dans ma cabane comme un pauvre prisonnier. Là je fais trois pas à gauche, puis trois pas à droite, et c'est toute ma promenade pendant le jour; la nuit, je sors dans la cour, où je me promène plus au large en disant mon chapelet, pensant souvent à la France, à Lyon, à Bordeaux, et aussi à Jésus et à Marie, au ciel, où j'espère vous voir avec d'autres amis.

« *Ce que nous avons à souffrir!* bagatelle que cela. Pourquoi voulez-vous que je vous en parle? Que sont toutes les souffrances de cette vie passagère, en comparaison du poids immense de gloire que le Seigneur nous réserve? Que sont-elles en comparaison de ce qu'a supporté sans se plaindre notre divin Maître? De plus, vous savez qu'elles ne sont jamais sans consolations; c'est ce qui m'arrive à moi en particulier; je ris et je chante dans mes malheurs d'aussi bonne grâce que ceux qui sont à un festin de noces.

« *Violence de la persécution!* Sachez que jamais elle n'a été si terrible, si furieuse, surtout l'année dernière. Nous ne savions plus où nous mettre; nos retraites n'étaient plus ni assez noires, ni assez pro-

un grand pantalon très-court et très-large, où l'on pourrait aisément mettre les deux jambes à la fois; point de chemise, pas plus de bas en hiver qu'en été; point de souliers, ils sont remplacés par des sandales qui ne couvrent que le dessous du pied, encore en voyage on les quitte. Au-dessus du pantalon, un habit à deux pans, retenu sous le bras droit par trois boutons; voilà le vêtement ordinaire. Mais les hauts personnages, comme les prêtres, et même aussi les gens du peuple, quand ils veulent se mettre en grande tenue, endossent un second habit noir, bleu ou marron, de la même forme, mais plus long que le premier. Les habits des femmes sont presque semblables à ceux des hommes, excepté qu'elles se ceignent le corps à peu près comme vous, et que du cou au bas de l'estomac elles fixent un linge qui fait le complément de leur toilette. Il y a plusieurs autres détails sur l'ajustement dont je ne vous parle pas, parce qu'il faudrait avoir les choses sous les yeux pour les bien comprendre; d'ailleurs, je n'en finirais pas. Et puis, vous avez encore un bon moyen d'en savoir davantage, c'est de venir voir.

« Mais je devine ce qui vous arrête : vous vous figurez qu'ici il fait constamment une chaleur insupportable. Détrompez-vous : l'hiver est à la vérité moins rigoureux qu'en France, puisque jamais il ne tombe de neige, et qu'il ne gèle jamais; cependant

il y a des jours assez froids, lorsque les vents du nord et de l'ouest soufflent avec force. De plus, comme on ne porte que des vêtements de coton très-larges, qu'on est sans souliers et sans bas, dans des maisons ouvertes à tout vent, comme on n'a pour lit que des planches ou une natte étendue par terre, il m'est quelquefois arrivé d'avoir plus froid qu'en Europe. Mais ordinairement cela dure peu; sitôt que le vent cesse et que le soleil perce les nuages, il se fait une température semblable à celle de votre printemps. Aussi la végétation n'est-elle jamais interrompue, elle est seulement affaiblie; les arbres conservent leur verdure, même en hiver; de nouvelles feuilles remplacent celles qui tombent. Quoique l'été et l'automne soient les principales saisons des fruits, nous en recueillons toute l'année, mais ils ne sont pas aussi rafraîchissants qu'en Europe. Quand la température est brûlante, on s'en défend, à la maison, avec l'éventail; dehors, on porte un grand chapeau de paille de un à deux mètres de circonférence, qui nous protége à la fois contre la pluie et les ardeurs du soleil.

« Vous voulez que je vous raconte le bien qui s'opère dans notre mission. Hélas! dans ces temps de persécutions si violentes, ce que nous pouvons est peu de chose. Ce n'est pas même la moitié de ce qui se faisait les années précédentes. Si la paix nous était rendue, l'ouvrage ne nous manquerait pas, soit auprès de nos

pauvres chrétiens, soit auprès des païens, dont un très-grand nombre est bien disposé en faveur de notre religion. On les verrait se convertir en foule; car en général ils croient à la vérité du christianisme. On peut dire que la moisson est mûre; mais l'ennemi du salut ne nous permet pas de la recueillir : voilà notre chagrin le plus amer. Le roi veut nous exterminer tous, parce qu'il hait une religion qui condamne ses désordres, parce qu'aussi il s'imagine que nous en voulons à sa couronne. Il est vrai que nous cherchons un royaume, mais c'est celui du ciel. Priez Dieu, chère sœur, d'éclairer ce pauvre aveugle et d'amollir son cœur de pierre.

« Votre tout dévoué frère en J.-C.

« P. Retord, élu évêque d'Acanthe. »

Vous voyez, mes enfants, que si Mgr Retord avait oublié un instant de parler sa langue maternelle, il n'a pas perdu l'habitude de l'écrire avec une grande facilité, et une simplicité qui n'est dépourvue ni de grâce, ni d'élégance.

CHAPITRE XII

Mort de l'empereur Minh-mang. — Son fils Thieu-tri lui succède. — Espérance d'un changement en faveur des chrétiens de nouveau déçue. — Martyre de Pierre Khan, prêtre tongkinois. — Cinq missionnaires français condamnés à mort sont délivrés par l'intervention du capitaine Lévèque, commandant de la frégate française *l'Héroïne*. — Détails sur leur élargissement. — Mgr Guenot, évêque de Metollopolis, vicaire apostolique de la haute Cochinchine. — Arestation et détention de Mgr Lefebvre, évêque d'Isauropolis, vicaire apostolique de la basse Cochinchine. — Délivrance de ce prélat sur la demande de l'amiral Cecille. — Effets produits par ces démonstrations de nos forces navales. — Retour des missionnaires. — Tolérance des magistrats. — Nouvelle arrestation de Mgr Lefebvre. — Thieu-tri lui-même ordonne la mise en liberté. — Deux corvettes françaises, *la Gloire* et *la Victorieuse*, paraissent dans la baie de Touranne. — Préparatifs secrets du roi pour détruire ces deux bâtiments et massacrer les Français. — Attaque de la flotte cochinchinoise par les Français. — Destruction des jonques de guerre. — Fureur de Thieu-tri. — Nouvel édit contre les missionnaires et contre les Français. — Mort de Thieu-tri. — Son fils Tu-duc lui succède. — Ses bonnes dispositions en faveur des chrétiens sont détruites par l'influence des grands mandarins. — Nouvel édit de persécution. — État du christianisme dans l'empire d'An-nam depuis la persécution. — Réflexions sur l'expédition de Touranne par l'amiral Rigault de Genouilly.

Minh-mang mourut le 20 janvier 1841. Le 10 février suivant, son fils aîné lui succéda sous le nom de Thieu-tri. Nous espérions que la mort du tyran serait

pour nous et notre sainte religion le commencement d'une ère plus heureuse et plus tranquille; mais bientôt nous comprîmes que son intention était de continuer, sans changement aucun, le système de persécution si atrocement suivi par le Néron asiatique. Les mandarins, après quelque temps d'inaction, employé sans doute à étudier les intentions du nouveau monarque, recommencèrent avec plus d'ardeur que jamais leurs recherches contre les missionnaires et leurs vexations contre nos chrétiens. Le 11 juillet 1842, Pierre Khan, prêtre tongkinois, fut mis à mort pour la foi. Cet acte du nouveau monarque dissipa les illusions que nous nous étions faites sur les dispositions de ce prince à notre égard. Bientôt de nombreuses arrestations eurent lieu, soit parmi les chrétiens indigènes, soit parmi les missionnaires européens. Cinq de ces derniers, MM. Charrier, Galy, Berneux, Duclos et Miche, après avoir langui pendant plusieurs mois dans les prisons de Hué, la capitale, furent condamnés à mort au mois de novembre 1842; le roi confirma la sentence, mais en ajourna l'exécution jusqu'à nouvel ordre.

Je regrette que le temps ne me permette pas de vous raconter en détail les souffrances et les épreuves endurées par ces vénérables confesseurs de la foi pendant leur longue captivité; j'aime mieux d'ailleurs vous parler de leur miraculeuse délivrance : ce

sera quelque chose de nouveau dans l'histoire de cette persécution.

Le 25 février 1843, la frégate *l'Héroïne*, commandant Lévêque, vint mouiller dans la baie de Touranne. Il apprit par hasard que cinq missionnaires français étaient détenus dans les prisons de Hué, sous le poids d'une condamnation à mort. Quoiqu'il n'eût point d'ordre de son gouvernement pour exiger leur élargissement, le digne commandant prit sur lui la responsabilité de les réclamer comme compatriotes injustement opprimés. Le mandarin et l'interprète que le roi, sur la demande du capitaine, avait envoyés à bord, commencèrent par nier qu'il y eût des Français dans le pays, protestant que, s'il en existait en Cochinchine, il les rendrait volontiers. Mais les informations du capitaine étaient précises, et tous les démentis du mandarin furent inutiles. En vain celui-ci offrit-il, pour preuve de sa bonne volonté, d'approvisionner la corvette de vivres frais. « Je n'en ai pas besoin, répondit le capitaine, j'ai des vivres à mon bord pour six mois; il ne me manque que les cinq missionnaires : qu'on me les rende ce soir, je pars demain ; autrement je resterai six mois, et alors nous verrons. »

On fit encore des difficultés à transmettre au roi une pareille demande, parce que cette hardiesse coûterait la vie au mandarin. « Eh bien, j'irai moi-

même, reprit le commandant, et dans deux jours ma frégate sera mouillée en vue de la capitale. »

Le mandarin, effrayé par la fermeté de ce langage, se décida enfin à envoyer une lettre du capitaine adressée au roi; elle produisit son effet. Les prisonniers furent remis en liberté, et conduits, sous escorte, au port de Touranne.

Le même jour, 12 mars 1843, Thieu-tri publie une ordonnance, adressée à tous les tribunaux et mandarins de l'empire, dans laquelle, cherchant à pallier un acte dont son orgueil était vivement froissé, il annonçait que le roi de France, informé des charges qui pesaient sur les cinq prisonniers, avait envoyé *un de ses mandarins barbares* supplier humblement l'empereur de Cochinchine de leur faire grâce.

M. Lévêque alla à leur rencontre, à la tête de son état-major en grande tenue, et escorté d'une partie de son équipage sous les armes. Tandis que les prisonniers s'avançaient vers le rivage, entre une double haie de soldats, une foule immense, composée de païens et de néophytes, assistait silencieuse, étonnée, à leur délivrance.

J'ai oublié de vous dire qu'après la mort de Mgr Taberd, Mgr Guenot, évêque de Métellopolis, son coadjuteur, lui avait succédé en qualité de vicaire apostolique de la Cochinchine orientale, ou haute Cochinchine. En même temps la basse Cochinchine fut érigée

en vicariat apostolique, dont le premier titulaire fut Mgr Dominique Lefebvre, évêque d'Isauropolis.

Au mois de novembre 1844, Mgr Lefebvre fut arrêté et détenu dans les prisons de Sài-gôn. Le contre-amiral Cécille, commandant les forces navales françaises stationnées dans les mers de l'Inde et de la Chine, écrivit aussitôt au roi Thieu-tri pour obtenir la liberté de ce prélat, et la cessation des cruautés auxquelles les chrétiens étaient en butte. Au mois de mai 1845, Mgr Lefebvre fut remis au commandant d'une frégate française que l'amiral Cecille avait envoyée à cet effet sur les côtes de la Cochinchine.

Ces démonstrations de la protection que nous accordaient nos forces navales dans ces mers, produisirent un effet salutaire. La persécution, sans cesser entièrement, se montra moins ardente. Sur les cinq missionnaires délivrés par l'*Héroïne,* trois rentrèrent bientôt dans l'empire d'An-nam, et l'un d'eux, M. Charrier, en rejoignant Mgr Retord dans le Tong-king occidental, fut reçu publiquement et en triomphe par les populations chrétiennes, avides de contempler et de saluer le pauvre *revenant,* selon l'expression de M. Charrier lui-même. « Depuis cette époque, écrivait-il, je parcours la mission sans avoir de district fixe, j'administre partout où je me trouve, et certes l'ouvrage ne manque pas... Ce n'est plus

aujourd'hui, comme par le passé, un ministère occulte que nous exerçons. Partout, sur nos pas, la foule est immense; l'élan ne serait pas plus général en temps de paix; et ce mouvement se produit au grand jour, sous les yeux des païens, au su des magistrats, qui pour la plupart sont instruits de mon retour. Du reste, nos chrétiens n'en font pas un mystère. Les mandarins, de leur côté, voyant Thieu-tri garder le silence sur la religion, et amnistier quelques vieux prêtres, sous prétexte qu'il a pitié de leur âge, sont persuadés, ou du moins feignent de l'être, que les anciens édits sont aux yeux du roi une lettre morte, et que s'il ne les désavoue pas, c'est uniquement par respect pour la mémoire de son père. A l'ombre de cette tolérance, nous circulons et nous administrons en liberté. Pour mon compte, je suis régulièrement au confessionnal depuis midi jusqu'à minuit, et quelquefois jusqu'à trois heures du matin. »

Mgr Lefebvre rentra aussi dans son vicariat apostolique l'année suivante; mais il fut presque aussitôt arrêté, conduit à Hué et condamné. Seulement Thieu-tri, craignant que quelque navire de guerre européen ne vînt le réclamer, le fit embarquer sur une de ses jonques et conduire à Sincapour, au mois d'avril 1847.

Au mois de mars de cette même année 1847, deux

corvettes françaises, *la Gloire* et *la Victorieuse*, parurent devant le port de Touranne. Le commandant Lapierre voulait réclamer auprès du roi le libre exercice de la religion; mais, après l'avoir amusé pendant près d'un mois sans lui donner de réponse, le roi fit des préparatifs secrets pour surprendre les navires français, les incendier et massacrer les équipages. Le commandant français, instruit de cette perfidie, attaqua les navires de guerre cochinchinois au moment où ils s'avançaient pour entourer et brûler nos vaisseaux. En quelques heures de combat, cinq grandes jonques de guerre furent détruites, coulées ou brûlées par notre artillerie. Une partie des équipages périt dans les flammes ou se noya dans les flots, malgré les efforts de nos chaloupes, qui s'empressèrent après le combat d'aller au secours des pauvres Cochinchinois qui s'étaient jetés à l'eau. Cette conduite donna aux indigènes une très-grande idée de la modération autant que de la force des Français. Le lendemain le commandant Lapierre mit à la voile, et s'éloigna des côtes de Cochinchine.

En apprenant cet événement, l'irritation de Thieu-tri devint de la rage. Il commença par faire couper la tête aux officiers échappés à l'affaire de Touranne, puis il déchargea sa haine contre la religion en lançant un nouvel édit par lequel il remettait en vigueur tous les décrets de Minh-mang, son père; de sorte que

les missionnaires, qui avaient joui pendant quelque temps d'une certaine tolérance, furent de nouveau contraints de se cacher. Le 6 juin, il rendit un décret pour défendre à tout Français de mettre le pied sur le sol annamite; et s'ils violaient sa défense, chacun devait leur courir sus et les tuer comme des bêtes fauves. Mais au moment où Thieu-tri se flattait d'en finir avec la religion chrétienne, en marchant dignement sur les traces de son père, Dieu le frappa d'une maladie mortelle, et il mourut dans la nuit du 3 au 4 novembre 1847.

Le second de ses fils, nommé Nhăm, âgé de dix-neuf à vingt ans, monta sur le trône et prit le nom de Tu-duc (*postérité vertueuse*). C'est lui qui règne encore aujourd'hui.

Comme à la mort de Minh-mang, les chrétiens avaient espéré, après la mort de Thieu-tri, qu'ils auraient enfin la paix. On dit même que c'était l'intention du jeune prince; il s'était fait apporter les annales du règne de Già-long, et avait lu tous les services rendus à sa famille par l'évêque d'Adran. Il paraissait donc parfaitement disposé, quand, vers la fin de juin 1848, des espions envoyés à Sincapour, et quelques élèves interprètes que le roi y entretenait pour apprendre les langues étrangères, arrivèrent à la capitale et apportèrent la nouvelle de la révolution éclatée en France au mois de février précédent. Nos

ennemis profitèrent de cet événement pour persuader au roi de saisir l'occasion de se venger en exterminant la religion chrétienne une fois pour toutes; car, disaient-ils, maintenant que tout est bouleversé en Europe, personne ne songera à venir faire la guerre à l'empire d'An-nam. Le roi, jeune encore, et dont la couronne était chancelante, fut obligé de faire céder ses bonnes dispositions pour nous, s'il en avait, aux exigences de ses grands mandarins, qu'il redoute. En conséquence, il fit publier au mois de juillet un édit, dont voici les principales dispositions:

« La religion de Jésus, déjà proscrite par les rois « Minh-mang et Thieu-tri, est évidemment une « religion perverse. » (Suit l'énumération ou plutôt la répétition des reproches adressés à la religion par les édits antérieurs.)

« En conséquence: 1° les maîtres européens de « cette religion, qui sont les plus coupables, doivent « être jetés à la mer avec une pierre attachée au « cou. Une récompense (évaluée à trois mille francs) « sera donnée pour chacun de ceux qu'on pourra « prendre.

« 2° Les maîtres annamites de la religion seront, « s'ils refusent d'apostasier, marqués à la figure et « exilés sur les montagnes, dans les endroits les plus « malsains.

« 3° Les gens du peuple, après une sévère correc-
« tion, seront renvoyés à leurs familles. »

Le même édit prohibe aussi tout commerce avec les Européens.

Tel est le code qui régit encore l'empire annamite en ce qui concerne les missionnaires et les Européens, mais la sévérité sanguinaire des édits des empereurs n'a pu réussir à lasser la persévérance des ministres de Jésus-Christ. Après plus de vingt ans d'une persécution acharnée, la religion catholique a fait plus de progrès surtout dans le Tong-king, qu'elle n'en avait fait dans les siècles précédents. Si elle a eu à déplorer quelques lâches et rares apostasies, ces pertes ont été amplement compensées par des milliers d'infidèles qui ont demandé et reçu le baptême. Ainsi l'Église annamite s'est en quelque sorte épurée par la persécution, et aujourd'hui ses enfants ne sont que plus nombreux et plus fervents. Le nombre des catholiques s'élève maintenant dans tout l'empire à environ six cent mille âmes; quelques-uns même le portent à un million, mais je crois ce chiffre exagéré. Le Tong-king a été divisé en trois vicariats apostoliques (le Tong-king méridional ayant été ajouté aux deux autres qui existaient déjà). La Cochinchine, comme nous l'avons dit, a été divisée en deux vicariats, et le Cambodje en forme un autre. Ainsi il y a dans l'empire annamite six vicaires apostoliques, ce

qui, avec leurs coadjuteurs, forme un total de douze évêques pour administrer ces importantes missions et présider à l'instruction spirituelle de tant de milliers de néophytes, à la surveillance d'un grand nombre de collèges, de couvents de religieuses, etc. Des prêtres européens, en trop petit nombre, quelques centaines de prêtres et de catéchistes indigènes les secondent avec ardeur dans leur mission apostolique, et les aident à préparer l'avenir que nos vœux et nos prières appellent sans cesse sur ce pays.

Bien souvent les regards et les espérances de nos missionnaires et de leurs disciples se sont tournés vers la France, comme la seule puissance chrétienne dont ils aient à attendre quelques secours. *Les enfants du grand maître* (l'évêque d'Adran, c'est ainsi que les Cochinchinois appellent les Français) abandonneront-ils leurs frères annamites?

Pour nous, nous en avons le plus ferme espoir, le jour est arrivé où ces vœux et ces espérances vont enfin être exaucés. L'expédition commandée par M. l'amiral Rigault de Genouilly ne ressemble en rien à celles qui l'ont précédée (1). Ce n'est plus, comme

(1) Le contre-amiral Rigault de Genouilly, commandant l'escadre franco-espagnole qui agit en ce moment contre la Cochinchine, est entré dans la baie de Touranne vers les derniers jours d'août 1858. Le 1er septembre, les forts qui défendaient cette baie ont été vigoureusement attaqués par l'artillerie des bâtiments de l'escadre; les garnisons enfermées dans les forts les ont abandonnés, après avoir déchargé leurs

auparavant, une de ces vaines tentatives passagères qui n'avaient pour effet que d'effrayer un instant un tyran cruel et insolent, et pour résultat que d'aggraver le sort de ceux qu'on avait voulu protéger. Aujourd'hui l'on a avec raison abandonné la voie des négociations, devenue impraticable avec la duplicité et la fourberie qui règnent à la cour des souverains annamites. On a commencé par agir avec vigueur; on s'est emparé et l'on a pris possession, au nom de la France, de cette belle baie de Touranne, qui nous était concédée par les traités. Au lieu d'une apparition momentanée, c'est une installation permanente qui se forme sur ces rivages. C'est le seul moyen d'obtenir une influence salutaire sur les déterminations du gouvernement annamite, et de donner aux peuples de l'extrême Orient une haute idée de la grandeur et des ressources de la France, et de son influence sur les destinées du monde. Le moment pourrait-il être mieux choisi que celui où nous venons de forcer l'empereur de la Chine à traiter avec nous

canons. On a trouvé dans les forts deux cents pièces de canon en bronze, et un grand nombre d'autres de rechange. Le corps de débarquement, composé de quinze cents Français et de cinq cents Espagnols, s'est installé dans la presqu'île de Touranne, où il a construit un camp retranché. L'expédition attend la saison favorable pour agir sur d'autres points. Des renforts vont partir de France, et avec eux des maisons portatives en bois qui se fabriquent en ce moment à Paris. Un certain nombre de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul doivent aussi s'embarquer pour aller soigner les malades et les blessés de l'expédition.

aux conditions les plus honorables, et où nous venons de négocier un traité non moins favorable avec le souverain du Japon? L'intérêt de notre commerce, celui de notre gloire nationale, et par-dessus tout l'intérêt de la religion et de la civilisation, nous font un devoir de mener à bonne fin une expédition si glorieusement commencée.

FIN

TABLE

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

8*

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII

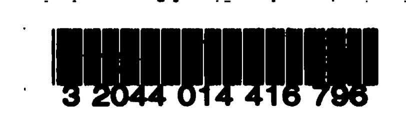
CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

Tours. — Impr. Mame.


3 2044 014 416 796

